

Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise



Agglomération lyonnaise

Beaujolais

Boucle du Rhône en Dauphiné

Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

La Dombes

Loire Centre

Monts du Lyonnais

Nord-Isère

Ouest lyonnais

Rives du Rhône

Roannais

Sud Loire

Val de Saône-Dombes



Les paysages de l'inter-Scot

Les livrets du paysage

12 thématiques pour révéler
les composantes et les enjeux paysagers
dans l'aire métropolitaine lyonnaise



Agences d'urbanisme
Lyon & Saint-Etienne

Janvier 2019

Sommaire

	Avant-propos	3	Synthèse
	En résumé	6	
1	Le socle du paysage	11	Les entités géographiques majeures
2	L'eau	19	
3	La forêt.....	27	
4	L'agriculture	35	
5	Les villages.....	43	
6	L'entrée de ville	51	Le bâti aux différentes échelles
7	L'urbain et ses transformations	59	
8	Les infrastructures de transport	67	
9	L'espace public	75	
10	La trame verte et bleue	83	Les enjeux thématiques émergents
11	Les paysages culturels	91	
12	L'énergie	99	
	Pour aller plus loin	106	

« La Nature est un temple où de vivants piliers
Laissent parfois sortir de confuses paroles ;
L'homme y passe à travers des forêts de symboles
Qui l'observent avec des regards familiers. »

Charles Baudelaire - Correspondances

AVANT-PROPOS

Pourquoi des livrets inter-Scot sur les paysages ?

Comprendre et reconnaître les éléments constitutifs des paysages de l'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne, c'est se donner les moyens de mieux les mettre en valeur. C'est l'objet même des présents livrets inter-Scot.

Les élus de l'inter-Scot s'engagent

Le territoire de l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne (AML) est une unité de vie marquée par des paysages d'une incroyable diversité en termes géomorphologique (présence des fleuves, montagnes, ...), de pratiques culturelles, de patrimoine et de dynamiques urbaines.

Les élus de l'inter-Scot ont souhaité investir la question des paysages, faisant le constat que ce sujet n'était pas suffisamment abordé dans les documents d'urbanisme. Il est vrai que prendre en compte cette question suggère une approche sensible de l'aménagement qui cadre mal avec des Schémas de Cohérence Territoriale, davantage centrés sur les approches normatives. Pourtant, la problématique des paysages permet d'aborder de manière transversale des champs importants de l'aménagement : identité du lieu, préservation du cadre de vie, amélioration du bien-être des populations. Il était donc intéressant de mieux connaître les paysages de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, pour pouvoir davantage les valoriser dans le cadre des exercices de planification stratégique.

Renforcer la prise en compte des paysages à travers une approche commune

Les paysages évoluent de plus en plus rapidement, sous la poussée d'une urbanisation débordante. Entre 2005 et 2015, plus de 10 000 hectares ont ainsi été prélevés sur les espaces naturels et agricoles au profit de l'urbanisation. Il est donc important d'en saisir la valeur et de comprendre les processus de transformation à l'œuvre pour renforcer leur prise en compte dans les politiques de planification en général, et dans le droit du sol en particulier.

Les élus de l'inter-Scot ont souhaité investir la question des paysages afin de :

- consolider, échanger leurs réflexions sur le devenir des espaces qui présentent des enjeux communs,
- travailler sur des orientations paysagères communes notamment pour les territoires situés à l'interface sur plusieurs Scot,
- anticiper les enjeux liés à l'émergence de nouveaux paysages : l'intégration des équipements de production d'énergie, l'aspiration des urbains pour le verdissement, ...

Douze livrets thématiques

Le présent document constitue une première approche de la question des paysages à l'échelle de l'AML. Le choix a été fait de ne pas traiter l'ensemble de ce vaste sujet mais de cibler certaines thématiques pour lesquels les Scot s'accordent sur l'importance des enjeux à l'échelle métropolitaine ou pour lesquels leur émergence et leur effet sur le paysage rendent leur analyse essentielle.

Douze livrets thématiques ont été élaborés, déclinant trois approches du paysage.

L'approche par entités géographiques majeures

Cette approche décrit les espaces géographiques d'importance que l'on rencontre sur l'ensemble des Scot. Il permet d'analyser, de qualifier la façon dont les Scot ont pu s'approprier leur géographie locale et d'identifier les enjeux majeurs d'aménagement du territoire qui y ont trait. Il s'agit de montrer comment la géographie peut être source de création de paysage et de nouveaux usages.

Dans cette approche, **4 livrets** ont été produits :

- **Le socle géographique** : l'intégrer dans le projet urbain, c'est rendre intelligibles les choix historiques d'aménagement du territoire, c'est mettre en avant les dynamiques économiques et démographiques des espaces de vie. C'est aussi mettre en perspective des villages, les massifs et des crêtes. C'est donner ou redonner une identité visuelle au territoire.
- **L'eau** : les rivières et les retenues d'eau sont des éléments supports de nombreuses fonctions : maillage écologique, agrément et loisirs, transport fluvial, ressource, potentiel énergétique, etc. L'enjeu pour les projets urbains va porter sur son accès, sur la gestion des conflits d'usage tout en préservant, recréant ses fonctions naturelles.
- **La forêt** : c'est un espace multifonctionnel (écologique, production, loisirs) mais aussi un marqueur paysager fort. Son évolution semble difficilement maîtrisable, elle est donc peu appréhendée dans les outils d'aménagement du territoire.
- **L'agriculture** : c'est un espace paysager et symbolique fort, sa capacité de production est un enjeu essentiel. Sa

protection, son lien avec les espaces de consommation reste un axe essentiel de nos politiques d'aménagement de l'espace.

L'approche par le bâti aux différentes échelles

Cette approche englobe les différents espaces de vie du quotidien. Essentielle pour la qualité de vie des habitants, pour l'attractivité des territoires urbains, l'approche paysagère par le bâti reste la principale préoccupation des politiques urbaines et paysagères.

Dans cette approche, **5 livrets** ont été produits :

- **Les villages** : ils constituent des marqueurs paysagers forts de l'espace rural. Avec des formes urbaines ramassées, ce sont des espaces particulièrement sensibles d'un point de vue paysagers car ils accueillent une partie du développement urbain, souvent en rupture avec le modèle historique.
- **L'entrée de ville** : c'est un espace d'interface entre ville et campagne. Longtemps lieux d'accueil des activités qui ne trouvaient plus leur place en ville, ces espaces ont vu leur qualité se dégrader. Ce sont aujourd'hui des espaces de projet importants qui commencent à trouver un nouveau souffle.
- **L'urbain et ses transformations** : c'est le lieu de tous les usages, de toutes les connections. Principal lieu de vie des habitants de l'AML, ce sont des espaces en perpétuelle recomposition (renouvellement, extension). Ils doivent pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des populations et l'approche paysagère constitue un outil puissant pour replacer l'humain au centre des projets d'aménagement
- **Les infrastructures de transport** : elles représentent le passage obligé pour entrer sur un territoire, le point de visibilité et de compréhension des espaces ; ce sont également, trop souvent, des « non-lieux », c'est-à-dire des espaces qui ne bénéficient pas de politique sur le paysage spécifique.
- **L'espace public** : c'est le lieu des rencontres, des échanges ; l'aménagement de ces espaces doit permettre de faciliter la cohabitation entre les différentes fonctions, de permettre des usages différents.

L'approche par enjeux thématiques émergents

Cette approche vise à présenter des éléments permettant d'appréhender les « nouveaux objets » du paysage. L'approche paysagère permet d'aborder ces espaces en y intégrant un point de vue sensible et esthétique et en replaçant l'homme en centre des préoccupations d'aménagement.

Dans cette approche, **3 livrets** ont été produits :

- **La trame verte et bleue** : la préservation du réseau maillé des espaces naturels et agricoles doit nécessairement réinterroger les pratiques et les processus en termes d'aménagement du territoire, d'espace de préservation stricte, d'espace de projet de valorisation touristique et de loisirs, etc. ; le réseau maillé des espaces naturels et agricoles (trame verte et bleue) ouvre un nouveau champ de réflexion dans les espaces urbains comme ruraux.
- **Les paysages culturels** : conserver et valoriser la mémoire des territoires à travers le paysage constitue un atout pour le tourisme et le marketing territorial. C'est mettre en valeur les savoir-faire artisanaux, les structures agraires en valorisant leurs traces dans le paysage.
- **L'énergie** : il s'agit là d'une préoccupation de plus en plus criante pour les territoires qui sont confrontés aux urgences écologiques, énergétiques et climatiques. Le développement des énergies renouvelables amène à la réalisation d'équipements qui façonnent de nouveaux paysages et qui sont soit vécus comme une opportunité soit comme une crainte ; l'approche paysagère est alors une façon de réaliser un dialogue renouvelé entre élus, énergéticiens et habitants-riverains sur l'avenir de leur territoire.

Chaque livret comprend :

- une définition et une territorialisation du thème rapportées au contexte de l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne,
- une expression synthétique des enjeux,
- des exemples d'orientations issues des Documents d'Orientation et d'Objectifs (DOO) des Scot, et des références illustrées,
- l'expression du vécu d'acteurs du territoire.

Le paysage : définitions

L'article L. 121-1 imposait dans sa version antérieure à la loi Alur un objectif en matière de qualité paysagère des entrées de ville. Avec la loi Alur, l'objectif définissant le rôle des Scot, des PLU et des Cartes communales est étendu, et confère aux documents d'urbanisme et de planification un devoir en matière de qualité paysagère sur tout le territoire, en cohérence avec la Convention européenne du paysage qui invite à porter une égale attention à l'ensemble des paysages. Du côté des professionnels du paysage, il s'agit de faire une expertise au service de leur protection et de leur mise en valeur.

Le cadre légal

Vingt-cinq ans après la promulgation de la loi « paysages » en 1993, la loi Alur est venue en 2014 renforcer la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme, consolidant ainsi la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (de 2000), en particulier à travers les « *objectifs de qualité paysagère* » qu'elle introduit. Entendu au sens de la Convention de Florence, le terme « *paysage* » désigne « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Ainsi, « *prendre en compte les paysages* » signifie tenir compte des valeurs attachées à cette partie de territoire et partagées par une population.

Des logiques de protection et des logiques de gestion

Sur le territoire concerné par un document d'urbanisme, il peut s'agir d'appréhender plusieurs unités paysagères, qu'elle soient considérées comme remarquables, relevant du quotidien ou bien encore dégradées. La manière de prendre en compte les paysages peut donc comprendre à la fois, sur un même territoire, des logiques de protection et des logiques de gestion. Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.

Ils permettent d'orienter la mise en œuvre ultérieure des projets au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées. La loi inscrit donc la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche concrète et opérationnelle, qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

La définition des professionnels du paysage

Les paysagistes-conseils de l'État sont regroupés au sein d'une association (APCE). Selon l'APCE, « *le paysage ne naît qu'au travers des filtres de notre perception. C'est, en quelque sorte, le résultat d'une interprétation du site. Le paysage est empreint de subjectivité et le façonner permet de prendre de la hauteur sur les contraintes techniques. Il permet de s'emparer d'un sujet transversal, accessible à tous, en complément des politiques environnementales qui ont tendance à fractionner les études en analysant séparément l'eau, l'air, les déchets, ...* ».

« *Comprendre et reconnaître les éléments constitutifs des paysages, c'est mieux les préserver et les valoriser dans les démarches d'aménagement. Cela permet aussi de mieux en saisir les dynamiques futures, d'en accompagner les évolutions.* » (Actions et Engagements des Paysagistes-Conseils in <http://www.paysagistes-conseils.org/presentation/actions-et-engagements> - Juin 2018)

“ Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : [...] 1^{er} bis) la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville. ”

Loi Alur 2014 - article 132

“ Nous [...] considérons le territoire comme un milieu : précisément un milieu vivant dans lequel la nature n'est pas soumise à la domination de l'homme mais pensée dans une relation de coévolution féconde avec les activités humaines. Le territoire est alors pour nous un néo-écosystème dynamique, qui se comprend et qui se fabrique dans la longue durée ; un produit collectif, issu de rapports sociaux complexes, qui amènent à la construction d'un paysage, à des formes de savoirs et à des règles de reproduction. ”

Les territoires du commun - Entretien avec Alberto Magnaghi par Sandra Fiori & Alberto Magnaghi, le 10/05/2018 in Métropolitiques <https://www.metropolitiques.eu/Les-territoires-du-commun.html>

Les six familles de paysages de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne

Le socle du paysage est appréhendé par le biais de trois grandes disciplines : la géomorphologie, la topographie, l'hydrographie. Ces disciplines renvoient au caractère physique du paysage, à sa structure. Elles donnent les clefs de lecture du grand paysage ; Elles permettent une première approche de ce qui fait l'identité du territoire de l'inter-Scot lyonnais au travers de six grandes familles.

Une géomorphologie unique

L'hétérogénéité des paysages de l'inter-Scot est le fruit d'une morphogénèse mosaïque, parmi les plus riches de France, à la rencontre de deux grandes formations géologiques : le massif Central à l'ouest et le massif Alpin à l'est. La géomorphologie explique ainsi la variété des types de reliefs des territoires de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne tels que nous les connaissons aujourd'hui : parties de socles fracturés, plateaux karstiques, plaines alluviales, lignes de faille, zones de subsidence, accumulations fluvioglaciales, croupes hercyniennes, etc. Elle participe d'une richesse assez unique des milieux naturels, des terroirs agricoles et du bâti traditionnel.

A l'ouest, des formations géologiques très diversifiées

Des formations géologiques très diversifiées se succèdent d'ouest en est. Les monts du Forez, du Beaujolais, du Lyonnais et le Pilat sont majoritairement constitués de granite, alors que les monts du Tararais sont essentiellement constitués de basalte et de rhyolites. On trouve aussi des gneiss au sud. Ces monts sont séparés par un bassin houiller, la plaine du Forez, à l'origine un affaissement de terrain, qui s'étend du sud au nord, se rétrécit au niveau du barrage de Villerest et traverse le seuil de Neulise pour s'élargir et se poursuivre au nord en direction de Roanne. En dehors de ces paysages de plaine, les reliefs alentours sont marqués par une succession de crêtes, de collines et de vallées, avec des coteaux prononcés (monts de la Madeleine).

A l'est, l'influence alpine

En direction de l'est de l'aire métropolitaine, ces monts s'aplanissent pour rencontrer une nouvelle formation géologique, celle du bassin alluvionnaire du Rhône, avec d'immenses dépôts morainiques laissés par le retrait des glaciers alpins. On y retrouve la plaine de l'Est lyonnais, la vallée du Rhône elle-même et le plateau de La Dombes ; ces formations sont constituées en majeure partie d'argile, de galets et de sable. Les reliefs atténués ou formant des croupes légères permettent des visions lointaines vers les Alpes. L'impact visuel des nouvelles constructions (bâtiments, routes, lignes haute tension, éoliennes) y est du coup très fort.

En poussant vers l'est, la montagne du Bugey et les monts d'Ambérieu-en-Bugey correspondent à la partie méridionale du massif du Jura, avec des monts et des coteaux marqués composés essentiellement de calcaires, de marnes et de gypses. Tandis que les collines du bas Dauphiné plus au sud, composées en partie de grès, correspondent à la périphérie occidentale du massif Alpin (forêt de Chambaran, forêt de Bonnevaux, lac de Paladru).

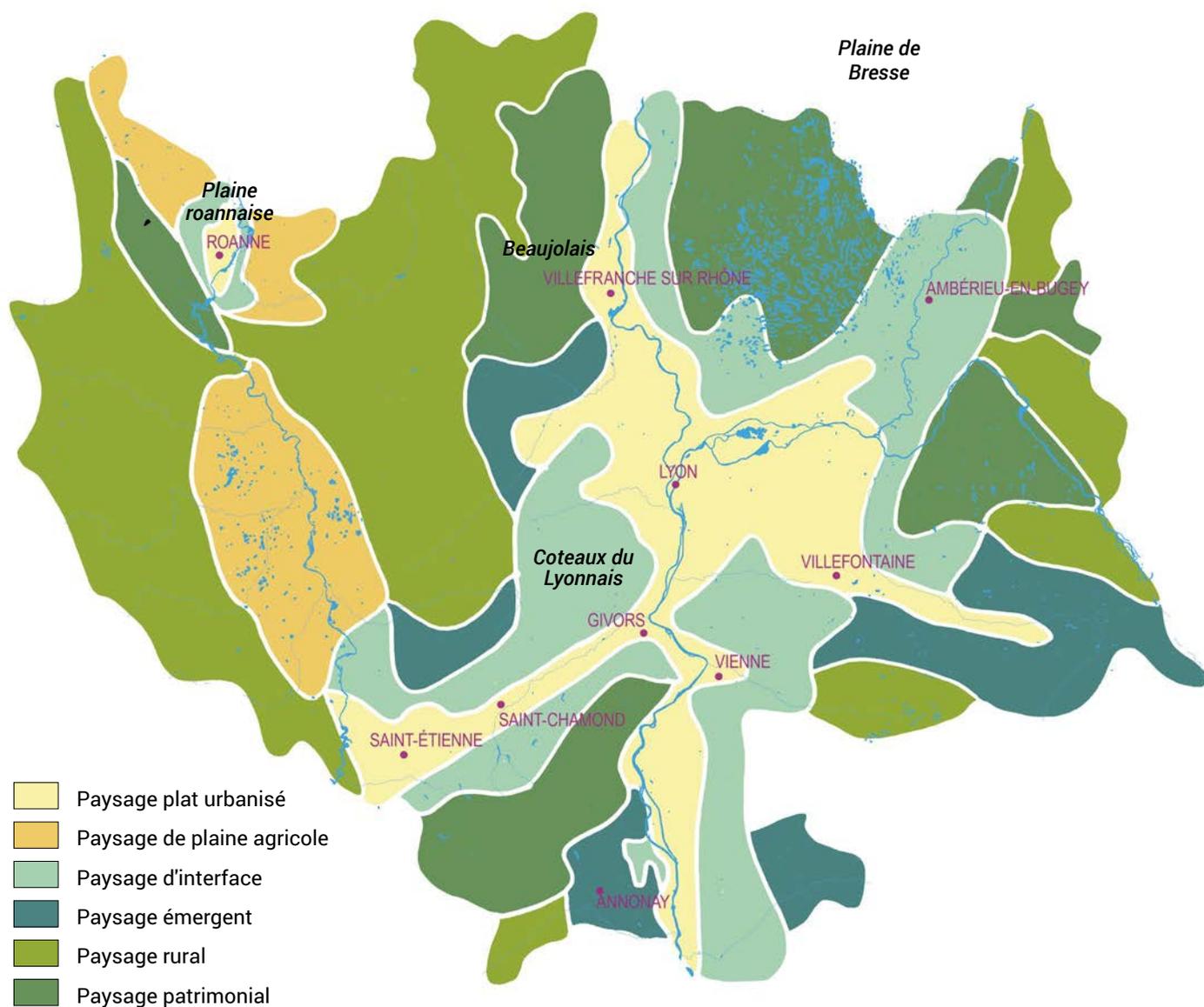
Un référentiel régional comme guide

Les paysages de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne ont été appréhendés grâce à un référentiel régional, celui des familles de paysages en Rhône-Alpes, défini en 2011 par l'observatoire de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal), service de la Protection et de la Gestion de l'Espace, division Sites et Paysages. Toutes les familles de paysages référencées au plan régional sont présentes sur le territoire de l'inter-Scot : paysages urbains et périurbains, paysages émergents, paysages des grands équipements, paysages agraires, paysages ruraux-patrimoniaux et naturels.

Une synthèse aboutissant à six familles

A partir de ce référentiel et de ces définitions, de plusieurs repérages complémentaires sur le terrain et de rencontres avec les acteurs du paysage (agriculteurs, élu, pisciculteur, aménageur, pépiniériste, ...), un travail de synthèse a été réalisé par les agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne et les chefs de projet Scot. Il a permis de dégager sur le territoire de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne six grandes familles de paysages.

Les six familles de paysage de l'inter-Scot



■ Les paysages urbanisés

Cette famille de paysage est dominée par les **configurations urbaines** et une occupation humaine intense (densité des constructions, importants systèmes d'infrastructures, équipements). Elle se distingue par des enjeux qui lui sont propres tels que le développement des espaces de nature dans les villes, l'aménagement d'espaces publics de qualité, la reconversion des friches industrielles et commerciales, et une intégration de la trame verte et bleue métropolitaine (inter-Scot) au cœur des pôles urbains.

■ Les paysages de plaines agricoles

Cette famille de paysages est marquée par une topographie à très faible déclivité, et par une forte présence de l'eau. Elle est le plus souvent associée à des sols alluvionnaires propices à une **exploitation agricole intensive** et de haute valeur. Son caractère patrimonial est inhérent à sa géographie, mais elle n'est pas reconnue à sa juste mesure. L'enjeu majeur pour cette famille de paysages est le maintien et la valorisation du rôle économique et paysager des systèmes agricoles et la mise en valeur d'une image forte qui doit pouvoir résister à la pression urbaine.

■ Les paysages d'interface

Cette famille de paysages est déterminée par le **fait périurbain**. Pour certains secteurs, elle est également marquée par un facteur topographique engendrant des paysages de coteaux. Ces paysages sont généralement hétérogènes et associés aux notions de « *paysage-mosaïques* » ou bien de « *paysage-patchwork* ». Les repères visuels et les signaux paysagers sont peu nombreux, un état de fait qui peut provoquer un sentiment de perte d'identité renforcé par une banalisation des formes construites. Pour cette famille de paysages, la problématique clef est la **recherche d'harmonie paysagère** : ou comment concilier un trait de caractère à la fois rural et urbain. Les enjeux sont ainsi de construire une identité paysagère à partir des éléments les plus singuliers, de tisser des liens entre les « *fragments urbains* » en s'appuyant sur des micro-trames paysagères, et surtout de définir des limites claires entre espaces urbains et espaces naturels.

■ Les paysages émergents

Plus tout à fait campagne, pas tout à fait ville, cette famille de paysages est définie avant tout par une **image restée rurale** – occupation des sols à dominante agricole avec différents systèmes d'exploitation, nombreux repères appartenant au patrimoine rural – mais qui, en raison de son **caractère agreste** et de sa **bonne accessibilité**, constitue un cadre de choix pour une localisation résidentielle. Ces paysages sont attractifs pour des populations urbaines qui souhaitent concilier le désir de campagne et les commodités de la ville. Ils sont très vulnérables à la poussée urbaine, souvent mal anticipée. L'enjeu est ici de définir, très en amont des opérations d'aménagement, les éléments du paysage à préserver, les limites à maintenir ou à créer entre espaces urbains et naturels, et enfin les moyens pour concilier les différents usages du sol.

■ Les paysages ruraux

Assimilée à des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, cette famille de paysages est caractérisée par l'occupation agricole mais aussi, souvent, par une **forte présence forestière** et par de très **faibles densités humaines**. Les monts et montagnes de l'aire métropolitaine sont essentiellement concernés par cette cinquième famille où l'on retrouve des motifs paysagers propres à la ruralité (champs cultivés, prairies clôturées, bocages, ensembles bâtis) et des éléments de repère dans le même champ esthétique (clocher, chemin, rivière, four à pain, etc.). Ces formes d'occupation peuvent basculer – certaines ont déjà commencé – vers une banalisation paysagère pour diverses causes : pression foncière, déprise agricole, évolution de l'économie agro-industrielle. Il est important de trouver ce qui fait la typicité de ces lieux pour affirmer leur identité et tendre vers un « *paysage patrimonial* » (voir famille suivante). Rendre vivants ces paysages, assurer leur bon entretien par des activités pérennes sont les enjeux inhérents à cette famille de paysages.

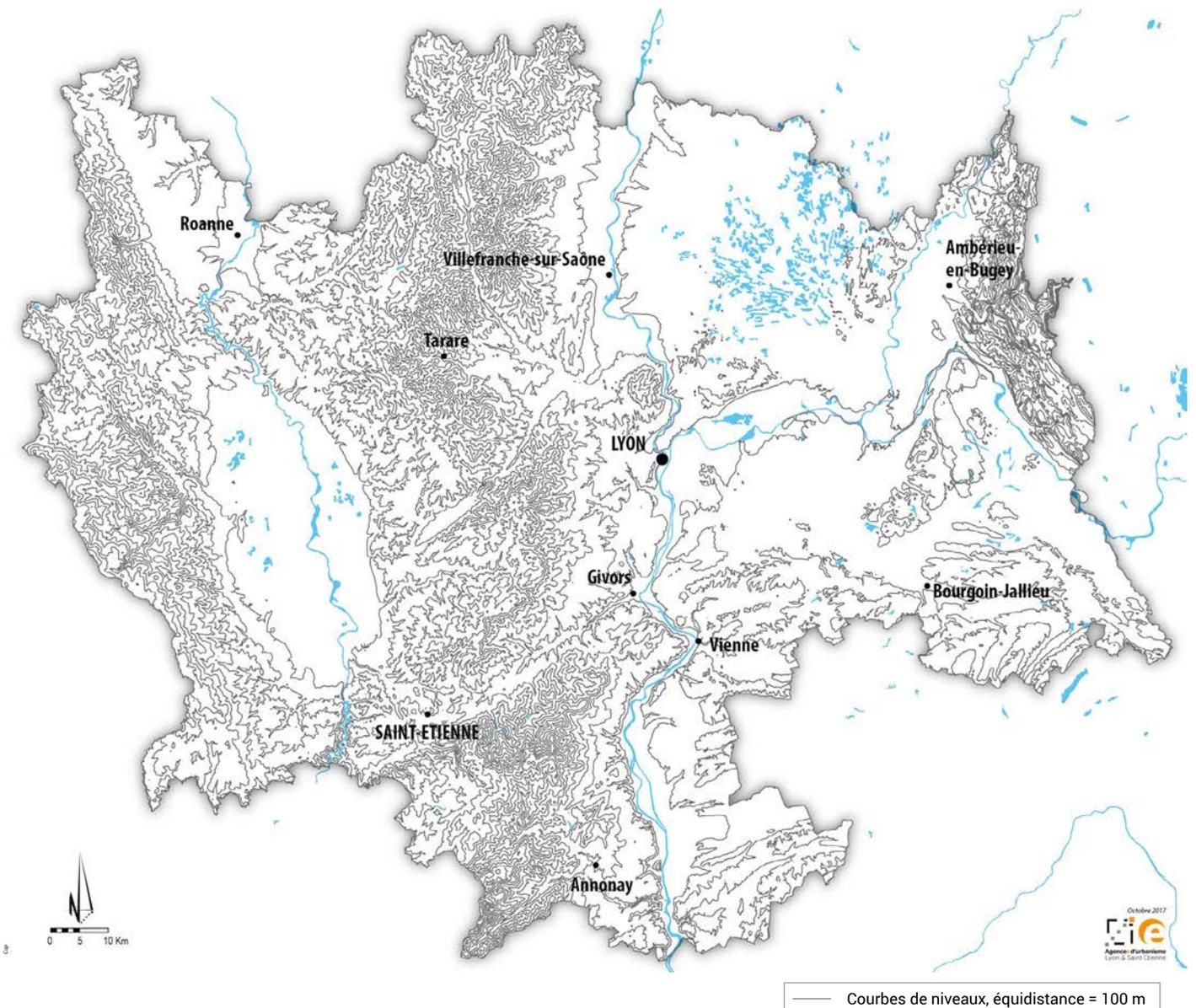
■ Les paysages patrimoniaux

La singularité de cette dernière famille de paysages, celle qui la distingue de toutes les autres et lui confère une identité forte, est d'être adossée à des **systèmes agricoles particuliers** – pisciculture dans la Dombes, viticulture dans le Beaujolais – et/ou à des **espaces naturels majeurs** – gorges de la Loire roannaise, vallée de l'Albarine, plateau de l'Isle Crémieu, parc naturel du Pilat, vallée de la Cance. Une dimension culturelle forte est conférée à cette famille de paysages : architectures caractéristiques, petits patrimoines ruraux typiques, traces qui attestent d'une histoire multiséculaire, etc. L'identité locale est ici à conserver en s'inscrivant, si ce n'est déjà le cas, dans une nouvelle économie rurale orientée vers l'agro-tourisme, les labels agricoles, la vente à la ferme, etc. L'enjeu pour cette famille de paysages est à la fois d'être le support d'une économie locale dynamique mais aussi le vecteur d'un marketing territorial à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Le choix a été fait de ne pas traiter l'ensemble de ces six grandes familles mais de cibler **douze thématiques-clefs** qui apparaissent **les plus importantes** pour l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne **en termes d'enjeux paysagers** (cf page 4).

Ces thématiques sont traitées dans les pages suivantes sous la forme de **douze livrets composés de manière identique pour en faciliter l'appropriation**.

*La topographie de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne,
élément du socle du paysage*



1

LIVRET

THÉMATIQUE

LE SOCLE DU PAYSAGE

Beaujolais, proche de Morancé

Entre vallées, plaines, plateaux, monts et montagnes, un territoire d'une grande variété de paysages

Le socle du paysage correspond aux structures physiques qui déterminent l'ensemble des paysages. Ce socle du paysage est conditionné par un élément tout à fait fondamental, la géomorphologie, et par trois disciplines associées : la topographie, la géologie et l'hydrographie.

Comprendre les fondements du socle

Géomorphologie, géologie, topographie et hydrographie sont des disciplines essentielles pour comprendre la forme des paysages (reliefs, répartitions végétales), notamment la géologie qui étudie la nature du substrat rocheux (granit, calcaire, molasse, etc.). Une compréhension des fondements de ce socle permet de rendre compte des choix d'occupation des sols : dominance des grandes **cultures céréalières** sur les sols fertiles des plaines alluviales (La Dombes, plaine de l'Ain, vallée de la Bourbre, plaine de la Saône, plaine du Forez) ; **prairies d'élevage** sur les sols plus pauvres (Terres Froides, monts du Lyonnais, pays du Beaujolais vert, massif du Pilat) ; **viticulture** sur des sols de caractère, principalement sur des pentes orientées à l'est (coteaux du Beaujolais, pays Lyonnais et Roannais, coteaux du Rhône) ; **forêt productive** enfin, essentiellement de conifères, sur les sols acides granitiques (massif du Pilat, pays du Beaujolais Vert, monts du Forez).

La perception des grands paysages

La topographie et les reliefs engendrés offrent des vues qui participent à la perception des grands paysages : les « **co-visibilitys** » entre les villages mettent en lien des espaces de vie au-delà des limites communales ; les **routes en balcon** ouvrent le champ de vision sur une compréhension globale du territoire ; les **pentés** peuvent être à la fois des espaces de conquête ou bien d'abandon où le paysage a tendance à s'ouvrir ou bien au contraire à se fermer ; les **lignes de crêtes** enfin marquent les différents plans du paysage, apportent de la profondeur aux panoramas et permettent des mises en rapport entre les différentes échelles du territoire...

Des clefs de lecture

Géomorphologie, topographie, géologie et hydrographie donnent donc les clefs de lecture du grand paysage. Ces disciplines, associées à une lecture analytique des formes paysagères, permettent une première approche de ce qui fonde l'identité d'un territoire.



Le Gros Caillou, un élément emblématique de l'histoire géologique de l'aire métropolitaine (Lyon 4^e)

La prise en compte du socle du paysage dans les documents d'urbanisme, en particulier dans les Schémas de Cohérence Territoriale, est un point essentiel. Les enjeux se situent à l'articulation entre l'échelle de l'aire métropolitaine, l'échelle des bassins de vie et celle des communes.

> Identifier et valoriser ce qui façonne le paysage, support d'une armature révélatrice des identités locales.

iS

> Expliquer, dans les diagnostics territoriaux puis dans les objectifs et les orientations, les conditions rendant possible l'implantation de constructions nouvelles, en justifiant leur intérêt à travers les faits historiques et les contraintes morphologiques locales.

S PL

> Définir dans les PADD des orientations respectueuses du socle du paysage et des unités paysagères détaillées en résultant.

S

> Déterminer dans les DOO les conditions de prise en compte des unités paysagères pour toute intervention sur l'enveloppe urbaine existante et pour toute extension.

S PL

> Renseigner les éléments du socle paysager sur lesquelles l'urbanisation peut prendre appui : ligne de crête, point bas d'une vallée, pied de coteau, etc.

PL

iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot

S Enjeux à l'échelle du Scot

PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)

Pa Avec les partenaires associés

« Je vois le ciel accoster la terre sur la ligne d'horizon. [...] L'horizon, que je voyais jusque-là comme le simple profil de la terre sur le ciel, vibre ... De l'épaisseur s'immisce à l'interface de ces deux mondes .»

Michel CORAJOUD

Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent, Editions Actes Sud, février 2010

Les constituants des lignes de force du paysage

Les constituants des lignes de force du paysage sont au nombre de six, selon une analyse effectuée à partir des orientations contenues dans les Documents d'Orientation et d'Objectifs des Scot existants. Répondant aux objectifs de qualité paysagère, ils sont en partie déterminés par les textes de loi et les directives d'application.

L'individualité d'un paysage : Il s'agit là d'appuyer les orientations du Scot en matière de qualité paysagère sur les lignes de force du paysage à préserver, à l'image de l'agro-système dombiste qui forme un paysage agricole bien spécifique.

La silhouette bâtie : celle d'un bourg, d'une ville ou bien d'une métropole (skyline lyonnaise) est un repère identitaire fort dans un paysage. Les Scot ont les moyens de préserver ces silhouettes, de les valoriser, à l'aide de prescriptions particulières.

Les talwegs et les interfluves : la géographie dessine des lignes de crêtes, des sommets et des massifs (interfluves) et un ensemble de points bas, vallées, cours d'eau, ripisylves (talwegs) qui constituent autant d'axes naturels majeurs jouant le rôle de fond de scène ou bien de premier plan dans le paysage. Un repérage précis dans le diagnostic territorial permet une bonne prise en compte dans les objectifs et orientations du Scot.

Les paysages remarquables : un recensement des paysages remarquables ou bien significatifs du territoire est souvent effectué lors de l'élaboration des diagnostics ; ce recensement, à affiner par les communes, permet de préciser les orientations du Scot en matière de paysage.

Les axes panoramiques : des axes panoramiques peuvent être mis en avant grâce à des dispositifs comme des routes-balcons, des aires d'accueil, des sentiers balisés (...).

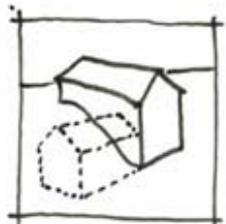
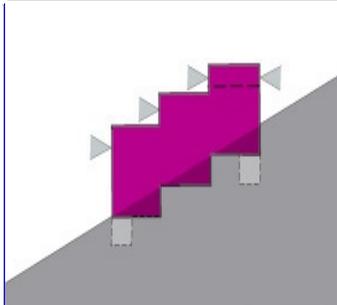
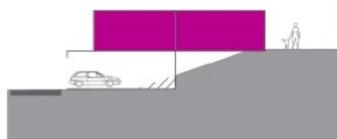
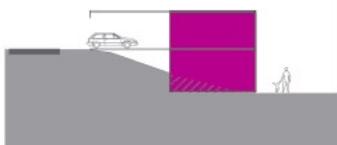
Les points de vue remarquables sont préservés, grâce à la mise en place de cônes de vue et notamment les pentes, par l'intégration des constructions dans le paysage.

Les lignes de force du paysage sont prises en compte à l'occasion de tout nouveau projet. Par exemple, à l'échelle de constructions de type infrastructure ou bâtiment, la prise en compte de la topographie est essentielle afin d'intégrer harmonieusement ces éléments dans le paysage.

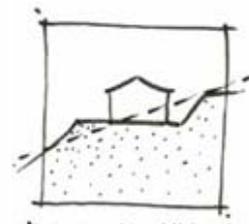
En termes d'illustrations, les équipes qui élaborent les Scot ont à leur disposition plusieurs outils - graphiques notamment - pour inciter les politiques publiques d'aménagement à prendre en compte la sensibilité paysagère des sites.

Trois exemples sont ici figurés à travers les notions de coupe, de silhouette et de ligne de crête.

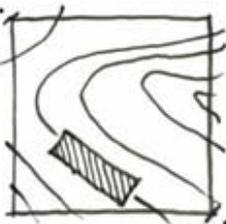
Préconisations architecturale pour l'implantation dans la pente (Scot Beaujolais)



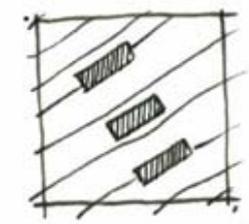
Une construction qui suit le relief s'intègre mieux dans le paysage



Minimiser les déblais/remblais et éviter l'impact de coûteux mouvements de terrain



L'implantation peut profiter d'un replat ou s'installer à mi-pente

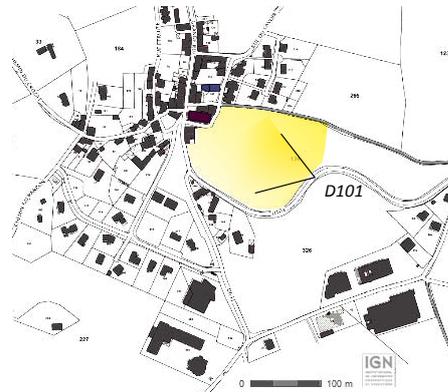


Le fractionnement en plusieurs bâtiments pourra être étudié au regard de l'intégration paysagère et de l'organisation de l'activité économique

A EVITER En terrassant

Les + : vues traversantes et accessibilité
 Les - : les volumes importants des déblais remblais, non respect du terrain naturel, impact visuel, soutènement disgracieux (enrochement...).

Préservation de la silhouette d'un bourg (Scot Monts du Lyonnais)

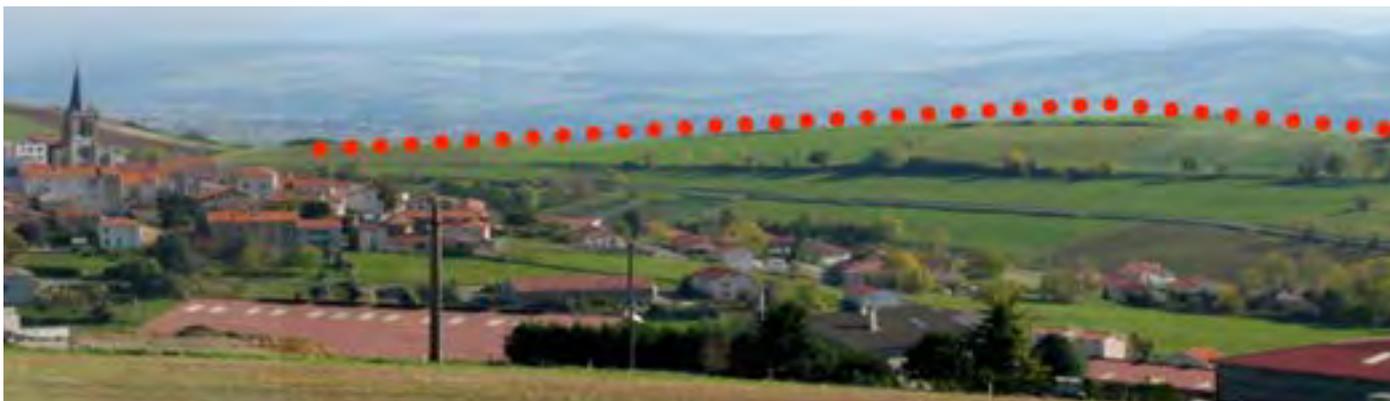


Socle paysager de Saint-Clément-les-Places, depuis la D101.

La pâture, socle du tissu ancien, valorise l'implantation de versant du village. L'entrée principale par la D101 met en exergue la composition du village. On constate que le socle fut en partie altéré par une urbanisation diffuse.

© Géoportail, IGN

Lignes de crête à protéger (Scot Sud Loire)



Des paysages et des envies

Nathalie et Philippe Gaillet Boidin

Agriculteurs à Saint-Pierre-la-Palud (Rhône)



Portrait

Nathalie et Philippe Gaillet Boidin se définissent comme des « *purs produits de l'industrie* ». Ingénieurs au Ministère de la Défense, ils décident de changer de vie pour développer « La Source Dorée », un lieu de ressourcement situé à Saint-Pierre-La-Palud (Rhône) alliant maison d'hôtes, restaurant gastronomique et ferme en permaculture. C'est le 30 mars 2017 en milieu d'après-midi que débute notre entretien, au cœur de leur potager.

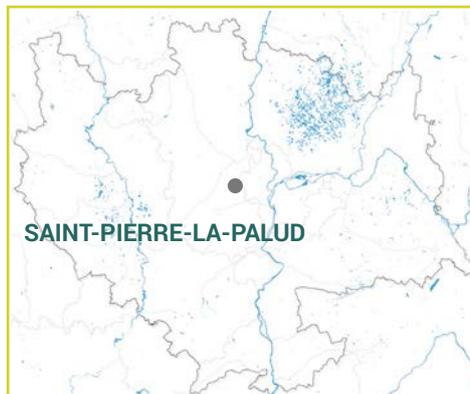
C'est une forme de renouveau qui relie Nathalie à « son » paysage. Renouveau dans son mode de vie avec pour objectif de « *redonner une vie à un terrain où il n'y avait rien* », mais aussi et surtout renouveau des méthodes agricoles qu'elle met en application dans son « *petit jardin d'Eden* ». Si cette démarche ne fut pas comprise dans un premier temps par les agriculteurs conventionnels voisins, le dialogue petit à petit s'est établi. « *Ils ont bien compris que je n'étais pas en train de leur expliquer la vie et que je comprenais bien leurs problématiques. Mon objet, ce n'est pas de dire que je suis une meilleure agricultrice qu'eux. J'ai envie de montrer que l'on peut faire des choses localement qui ont un impact global sur le territoire.* »

Si des amis viennent, ou bien des groupes de visiteurs, Nathalie part en balade avec eux. De jour, elle les emmène voir un paysage, une perspective, là où le regard peut porter au loin. « *Ce paysage est magnifique, juste parfait* » fait de « *rondeurs, de hauteurs* » où l'on peut lire « *les rythmes, les couleurs des saisons, et la diversité du paysage* » avec ses structures de bocage, ses petites parcelles et ses habitations si caractéristiques. De nuit, elle opte souvent pour une sortie plus culturelle avec, au programme, la vue sur le château de Savigny mis en lumière.

Au sein de la Source Dorée, ils apprennent à écouter la nature pour accompagner au mieux son épanouissement. Ils s'efforcent de transmettre leurs connaissances lors de séminaires en espérant que demain des changements en profondeur seront possibles et que leur « *jungle nourricière* » aura vu croître quelques graines fertiles.

« *Regardez les bâtiments tout blancs qui viennent coloniser ce versant. On se rend bien compte de l'impact sur le paysage d'une zone de constructions neuves aussi grande que le village. On a l'impression d'une fracture entre les deux.* »

« *L'eau est un réel problème dans nos collines : il y en a trop en bas et pas assez en haut. Plusieurs actions humaines vont à l'encontre de la circulation naturelle de l'eau. Les sols sont drainés, et ne sont plus hydratés sur place. Tous les arbres en ligne de crêtes ont été rasés et l'eau n'est donc plus captée par leurs racines... Il y a des principes très simples que l'on redécouvre, qui pourraient être mis en place lors de l'aménagement des territoires, et qu'il faudrait réfléchir à l'échelle des bassins versants.* »

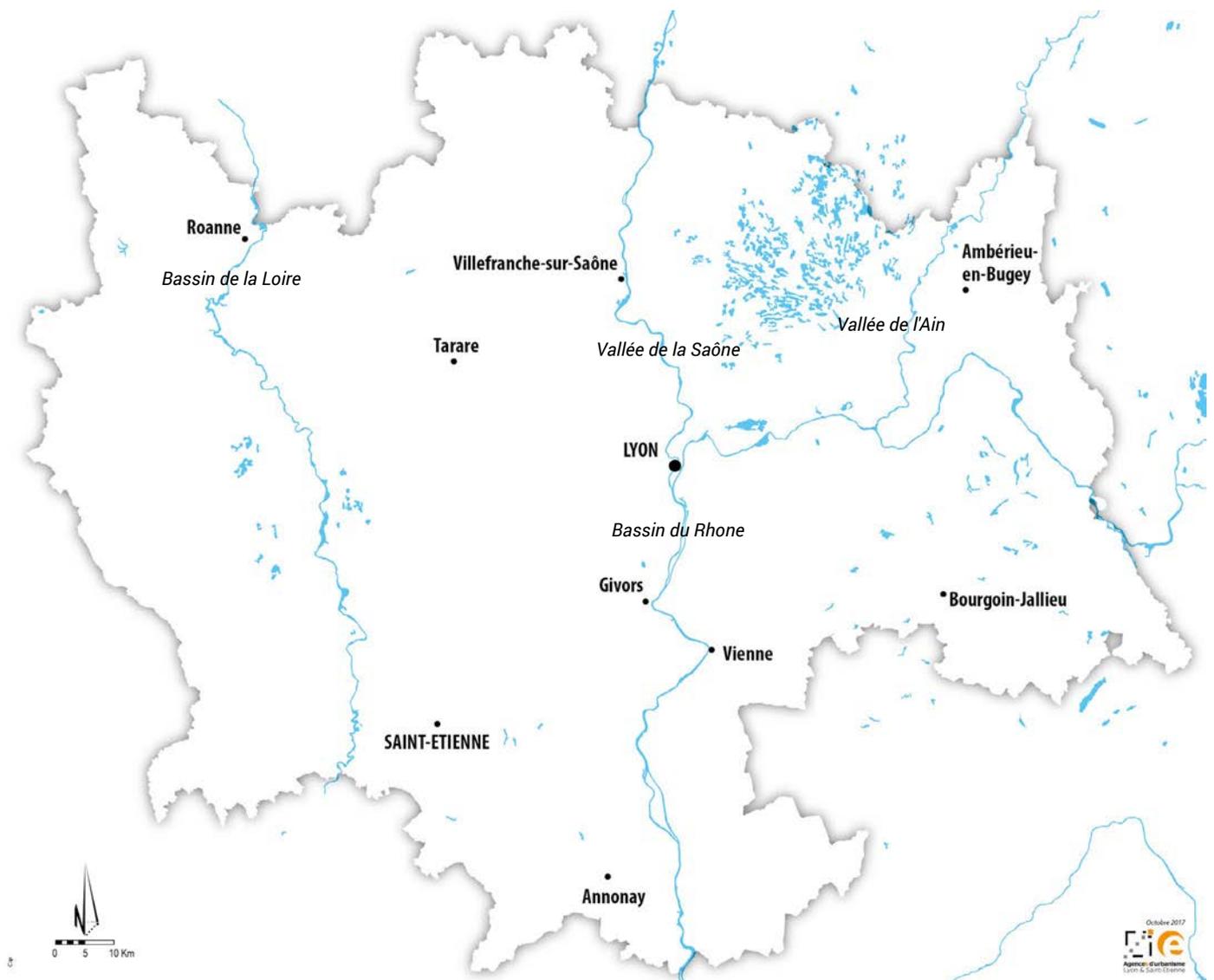


« Pour moi, la plus grande des problématiques concerne les carrières, et leur impact visuel, surtout une fois l'activité d'extraction terminée. On exploite à l'excès, et puis on s'en va en laissant en l'état ! Certaines carrières essaient d'avoir une seconde vie, de recréer un lieu. Par exemple à la carrière de Glé, une carrière des Pierres Dorées, des sculpteurs sont venus s'installer. Il y a pas mal d'animations, de jolis points de vue, et le tout a été bien nettoyé. »

« Pour organiser notre exploitation, nous réfléchissons tant en termes technique qu'esthétique en jouant avec les éléments existants. Par exemple, nous avons conservé un grand espace central planté avec des espèces très basses. Grâce aux brises vents que nous avons plantés de part et d'autre, cela va créer une grande zone chaude : des espèces végétales nécessitant plus de chaleur pourront donc être plantées. Visuellement, on a créé une sorte de tapis de plantes basses qui permet de porter le regard jusqu'à la forêt. »

« On est vraiment dans l'aménagement du territoire, à notre échelle, en y puisant le maximum de ressources. On s'appuie par exemple avec les plantes bio-indicatrices. Ces plantes nous donnent des indications sur la nature de notre sol, comment on va devoir le travailler, ce que l'on va devoir lui apporter. Certaines plantes sauvages en place sont très utiles et sont donc valorisées. Nous sommes vraiment ancrés dans l'existant, dans la situation du site, les vents, l'axe du soleil, les pentes, l'eau, ... Tous ces critères sont des données d'entrée dans notre travail ; on se pose tout le temps la question : comment je fais pour travailler avec [la nature] et non contre ? »

Réseau hydrographique principal de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne



2

LIVRET

THÉMATIQUE

L'EAU



La Dombes

L'eau, un élément unique et fragile à la fois

La présence de l'eau donne une identité forte et singulière aux paysages de l'inter-Scot. Élément du paysage souvent minoré, voire même dégradé par les aménagements réalisés, sa présence constitue à la fois des milieux à l'équilibre écologique fragile et un levier efficace pour l'attractivité des territoires.

Deux bassins hydrographiques

L'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne est traversée du nord au sud par une ligne de partage des eaux qui distingue deux grands bassins hydrographiques drainés par les deux plus grands fleuves français : la Loire et le Rhône. Ces deux fleuves et les cours d'eau affluents (en particulier la Saône, l'Ain, la Bourbre et le Gier) marquent les perspectives paysagères de leurs bassins versants. Ils représentent des limites physiques et visuelles.

Des paysages façonnés par l'homme

L'eau marque également de sa présence certaines grandes étendues façonnées par l'homme. Les étangs de La Dombes (emblématiques de l'identité du nord de l'aire métropolitaine), les retenues collinaires, les réseaux d'irrigation des plaines l'Ain et de l'Est lyonnais ainsi que les barrages de Villereest, Reventin-Vaugris et Pierre-Bénite en sont des exemples. Les ripisylves quant à elles portent de nombreuses zones humides, riches en biodiversité et s'inscrivent dans cette trame écologique.

De nombreuses fonctions

L'eau remplit de nombreuses fonctions. Elle constitue à la fois une ressource (alimentation en eau potable et industrielle) et un épurateur naturel vulnérable face aux facteurs de pollution et de pression urbaine qui fragilisent la qualité des eaux et des milieux. Elle permet un maillage écologique fort et singulier, le « réseau bleu »

de l'inter-Scot, élément majeur pour la préservation des équilibres écologiques de l'aire métropolitaine. Elle constitue également un support d'activités économiques, industrielles et agricoles. Source d'agrément, elle est un potentiel touristique à révéler : réouverture des ruisseaux en ville, aménagement des berges pour les marcheurs et les cyclistes, restauration des méandres des rivières, etc.

Un axe de transport majeur

Les fleuves constituent un réseau de transport fluvial important pour ce qui concerne l'axe Saône-Rhône qui fait l'objet de toutes les attentions de la part du Gouvernement. Il a nommé une mission interministérielle en mai 2017 ayant pour objectif de potentialiser la voie d'eau en lien avec les ports de la façade méditerranéenne.

Une source de risque

L'eau représente aussi un risque de crues et d'inondations qu'il convient de prévenir et de gérer par une vigilance sur la gestion des eaux pluviales et l'imperméabilisation des sols, l'intégration urbaine des cours d'eau, la localisation des secteurs d'urbanisation, etc.

Un gisement énergétique

L'eau représente enfin un gisement énergétique, hydroélectrique en particulier (barrages de Cusset et de Pierre-Bénite d'une puissance installée respective de 63 et 80 MW), une fonction qui pourrait être davantage développée.

La prise en compte des enjeux paysagers liés à l'eau est un élément devenu primordial dans les Schémas de Cohérence Territoriale, tant la gestion raisonnée de cette ressource apparaît cruciale dans les équilibres économiques et écologiques des territoires. Ces enjeux sont globaux. Ils se situent à l'articulation de l'échelle de l'aire métropolitaine et de celle des bassins versants, parfois à l'échelle des communes.



La Bourbre, Isère

- iS
> **Préserver la ressource en eau, en termes de qualité et de quantité, et révéler les aménités propres aux milieux aquatiques.**
- Pa
> Re-naturer les secteurs dégradés en mettant en œuvre, dans le même temps, restauration paysagère et hydraulique.
- Pa
> Respecter le fonctionnement hydraulique et écologique des cours d'eau (lit majeur, espaces de divagation) en s'appuyant sur la forme naturelle de leur cours.
- PL
> Révéler les potentialités des cours d'eau réseau : capacité épuratoire, transport de marchandises, maillage écologique, opportunité de production énergétique, etc.
- S
PL
Pa
> Prendre en compte les risques d'inondation.
- S
PL
Pa
> Promouvoir une planification qui préserve la ressource en eau, en qualité et en quantité : adéquation des consommations avec la ressource, mesures d'économie, maîtrise des extensions urbaines, protection des zones de captage et des zones humides.
- PL
> Valoriser les berges pour des usages de loisir et d'agrément.
- Pa
> Valoriser le potentiel économique des espaces en eau : tourisme et loisirs, agriculture (pisciculture, élevage, maraîchage, arboriculture, viticulture).

« Le jardin expérimental de Mery permet d'exprimer, de rendre sensible et intelligible en toute réalité, à la fois botanique et poétique, les mystérieux dialogues interactifs entre l'eau et plantes. [...] »

Les plantes ne sont plus ici le matériau d'un décor, elles redeviennent les actrices d'une certaine dramaturgie cachée de la nature. »

Monique MOSSER

L'histoire mystérieuse des relations entre l'eau et les plantes - Pascal Cribier

- iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot
- S Enjeux à l'échelle du Scot
- PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)
- Pa Avec les partenaires

La protection des milieux aquatiques, un impératif

La protection des milieux aquatiques, voire leur restauration, est devenu un impératif. Cet impératif est porté nationalement aux travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestions des Eaux (Sdage) instaurés par la Loi sur l'Eau de 1992. Les Sdage imposent aux Scot d'inclure des dispositions tendant à la gestion raisonnée de la ressource. Conséquemment, six grandes orientations, provenant en majeure partie de la relecture des Documents d'Orientations et d'Objectifs des Scot existants, ont été recensées. Ces orientations répondent à des objectifs tant de qualité paysagère que de qualité des milieux et de leur substrat.

1. La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques est surveillée. Un principe de non atteinte à la qualité des eaux de surface et des nappes souterraines est intégré dans les règles d'urbanisme

2. L'accessibilité aux cours d'eau est permise avec la mise en réseaux des promenades sur l'ensemble des espaces naturels.

3. Les berges des fleuves et des rivières, qui ont subi parfois de très fortes dégradations (artificialisation, pollution, fermeture des accès, etc.) **sont re-naturées et valorisées** (objectif à atteindre) afin, par exemple, de rétablir la qualité des écosystèmes aquatiques. En particulier, **les ruisseaux dans leur traversée des bourgs sont mis en valeur** en prévoyant, par exemple, des accès à leurs rives et des emprises naturelles généreuses sur leurs abords.

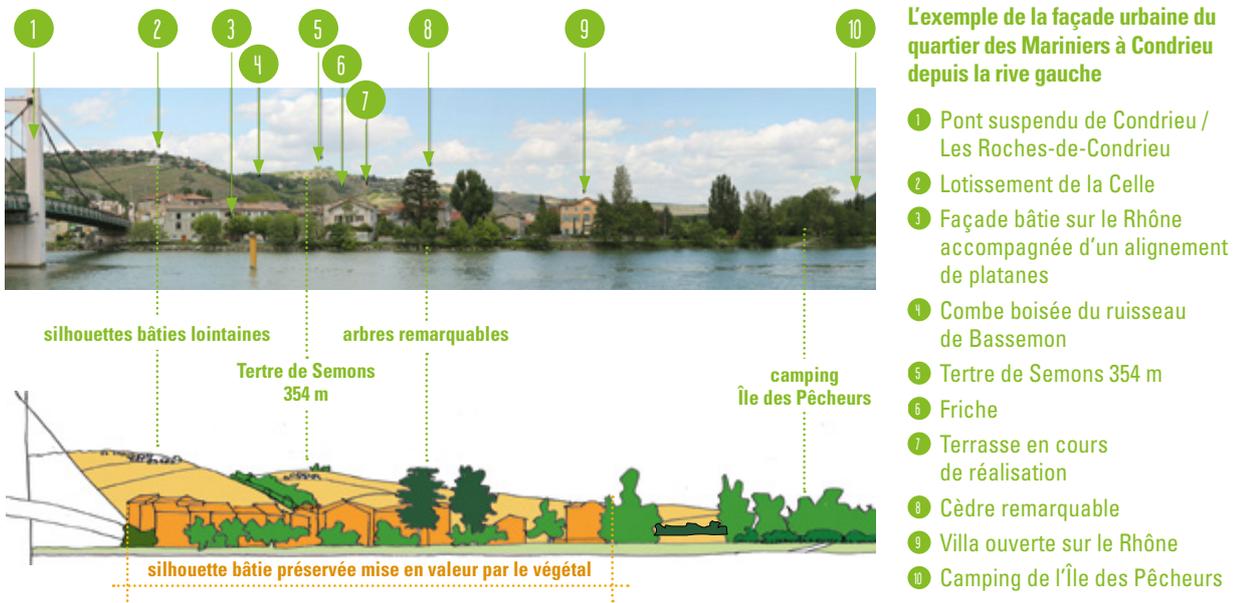
4. L'imperméabilisation des sols est limitée en réduisant la consommation d'espaces naturels ou en rendant les sols urbanisés perméables. Le ruissellement des eaux est limité en utilisant **des matériaux perméables** dans les espaces publics et privés pour favoriser une absorption directe du sol (zones de stationnement, revêtement poreux des places et des cheminements piétons, etc.). Les eaux pluviales sont gérées avec **des alternatives à l'enterrement** (ré-infiltration).

5. Lors de la réalisation d'ouvrage proche ou sur un cours d'eau, une attention sera portée sur la **cohérence avec l'identité des lieux liée à la présence de l'eau**, à l'exemple des aménagements sur les rives du canal de Jonage ou bien sur les rives de Saône au nord de Lyon.

6. Le patrimoine végétal des zones humides est mis en valeur.

Pour mettre en valeur les milieux aquatiques et préserver les espaces en eau, les Scot ont à leur disposition de nombreux outils. Parmi ceux-ci, la possibilité dans les DOO d'exprimer les mesures de valorisation à adopter, mais aussi la possibilité d'avoir recours à la photographie (photomontage) ou bien au croquis, comme le montrent les deux exemples ci-dessous.

Valorisation des paysages de bords de fleuve (Scot Rives du Rhône)



Croquis montrant une valorisation possible des abords de ruisseau



Passionné d'authenticité

Stéphane Mérieux

Président du Syndicat des Etangs de La Dombes



Portrait

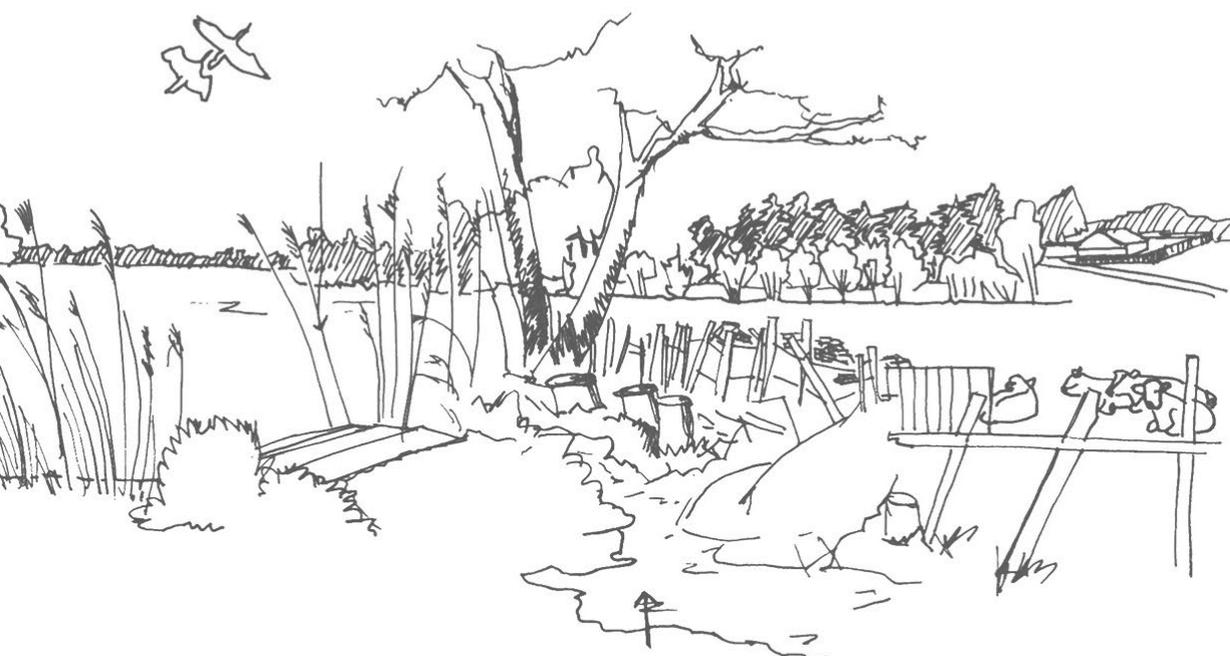
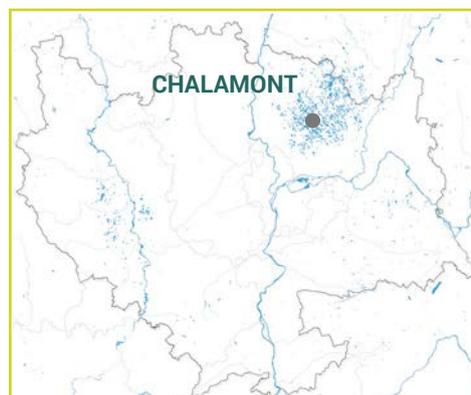
Stéphane Mérieux est président du Syndicat des Etangs de La Dombes. Dans sa famille, on est pisciculteur de père en fils. La rencontre a lieu à Chalamont le 15 mars 2017 au petit matin. Il est 8 heures, la brume se lève, laissant apparaître progressivement les étangs de La Dombes.

C'est un lien passionné et familial que Stéphane entretient avec ce paysage. « *C'est la passion qui l'emporte, normalement elle dure trois ans mais là cela dure beaucoup plus !* » Quand des amis viennent découvrir la campagne alentour, il les emmène voir les étangs, car « *c'est très visuel !* ».

Fier de ce paysage, il aimerait l'améliorer et le restaurer, notamment en plantant des haies et en introduisant de l'élevage « *le plus extensif possible* ».

Certains signes d'évolution l'inquiètent : l'arrivée de nouvelles populations citadines et leur cortège de nouvelles constructions qui, selon lui, ne correspondent pas à l'esprit du lieu, à l'ambiance de La Dombes. Une ambiance qu'il décrit comme authentique grâce à ses micro-paysages morcelés et d'une extrême variété.

Par-dessus tout, c'est la sensation de calme qu'il recherche. Il apprécie également les brumes et les brouillards si caractéristiques des milieux humides, qui vous enveloppent « *comme une ouate* ». En été, le soleil luit ardemment, il n'y a aucun souffle de vent. La canicule s'installe et l'humidité des étangs vient à peine corriger la sensation de chaleur « *Ici : ce sont les extrêmes !* ».

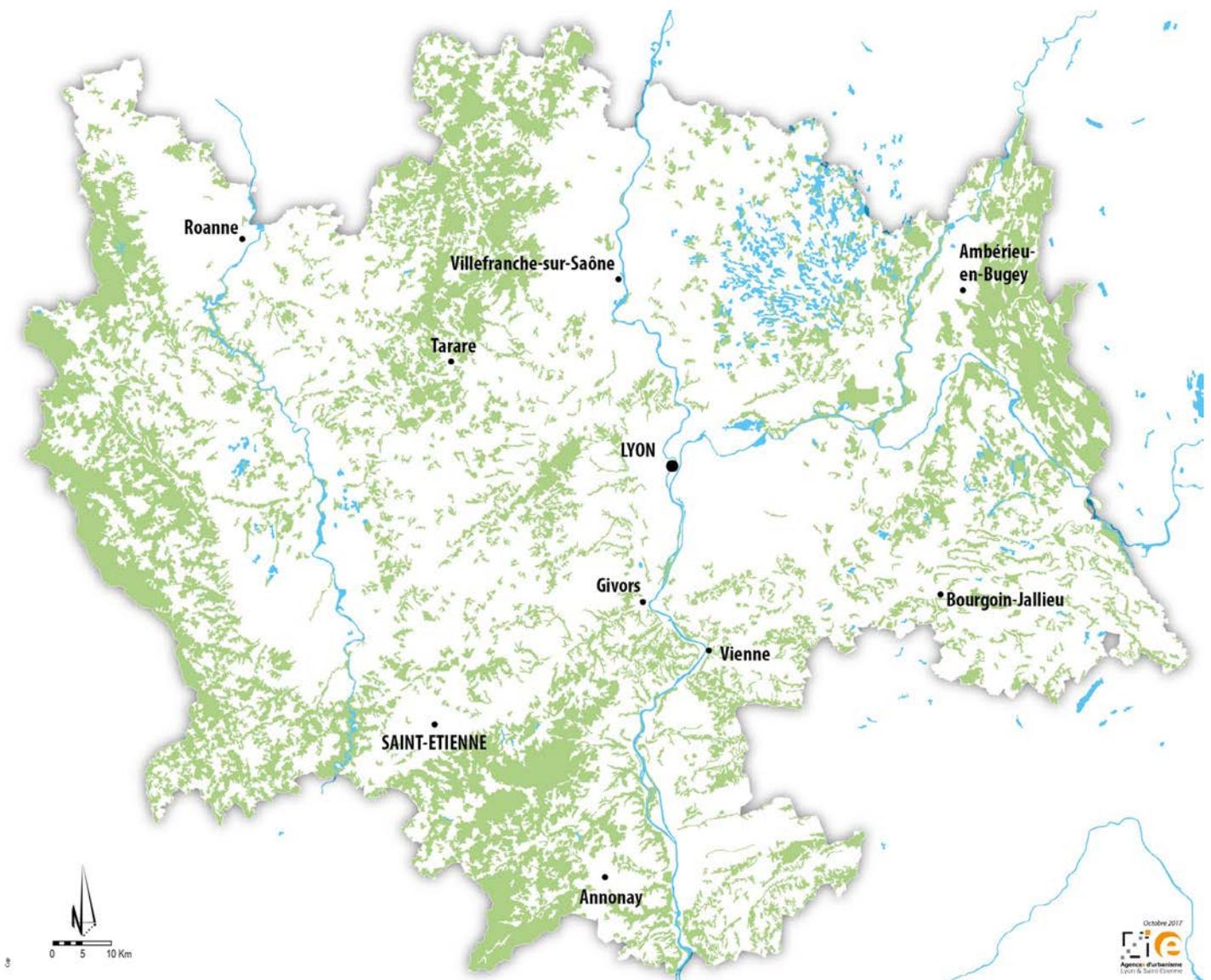


« Si vous considérez que l'étang est un élément indispensable du paysage dombiste, ce que je crois [...], il est indispensable que l'étang conserve sa vocation piscicole. Un étang qui voit sa fonction piscicole disparaître, mourra à terme, au niveau de sa faune et de sa flore. [...] C'est un point sur lequel tout le monde est d'accord. »

Ici les équilibres sont fragiles, et Stéphane vit dans la crainte du « jour où l'on ne pourra plus pêcher dans nos étangs, où l'on ne pourra plus en vivre, [...] ». C'est très simple, les 100 hectares d'eau ici, les 100 hectares, ils vont partir en culture, cela sera vite réglé. Et la Dombes ne sera plus la même. »

« L'eau aujourd'hui, on en a besoin pour préserver les étangs. Cette eau nous est chère. En ce moment il y a des changements météorologiques avec des cycles d'eau un peu particuliers. Nous ne sommes pas en déficit hygrométrique mais les pluies tombent sur des périodes beaucoup plus courtes. Ce changement, on le note depuis sept ou huit ans ».

Couvert végétal boisé de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne



3

LIVRET

THÉMATIQUE

LA FORÊT



Ordonnaz

La forêt, un couvert végétal étendu et diversifié

La forêt et les boisements couvrent près de 400 000 hectares sur l'ensemble de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne (donnée inter-Scot), soit près d'un tiers de la superficie totale du territoire. Étendu et diversifié, ce patrimoine boisé forme une véritable mosaïque de paysages.

Des caractères particuliers

Reliés par des connexions dynamiques, les peuplements disposent de caractéristiques bien particulières par la superficie des tènements, les essences d'arbres, l'âge des sujets, la structure interne du couvert forestier, la composition des boisements, le stade évolutif et le milieu physique dans lequel ils évoluent.

De nombreuses fonctions

Les forêts exploitées pour la production de bois d'œuvre ou de bois énergie se retrouvent dans de grands massifs boisés, dans les régions les plus montagneuses (monts de la Madeleine, monts du Forez, massif du Pilat, montagne du Bugey, monts du Lyonnais et montagne du Beaujolais).

D'autres entités boisées bénéficient d'un entretien sans réelle finalité productive telles les ripisylves (le long des cours d'eau ou bien des plans d'eau), les bois, les parcs urbains ou bien les parcs autour des châteaux, les alignements d'arbres et les haies. Ces entités sont aujourd'hui majoritairement protégées. Elles se voient assignées trois vocations principales : une vocation productive, une vocation d'agrément, et une vocation écologique.

Leur maintien et leur valorisation sont localement intéressants de par l'impact positif sur la qualité de vie et la biodiversité.

Les friches en progression

Dans les secteurs délaissés par l'agriculture, la forêt connaît une dynamique d'extension. Un phénomène de développement des friches est ainsi observable sur les secteurs de coteaux difficilement mécanisables (balmes dauphinoises et coteaux du Beaujolais par exemple). Si ce phénomène a pour conséquence une certaine fermeture des paysages, il permet aussi le développement de la biodiversité. Il joue également un rôle de régulateur climatique (humidité et température) et permet de réduire l'exposition aux risques naturels (inondation et glissement de terrain).



Bois et champs à Thizy-les-Bourgs, Rhône

S'il est une formation végétale qui fait l'objet de toutes les attentions de la part des techniciens qui élaborent des documents de planification, c'est bien la forêt en général, et les espaces arborés ou espaces boisés patrimoniaux en particulier (ex. : les EBC des PLU). Le code de l'urbanisme dote les acteurs locaux du paysage de nombreux outils. A eux de s'en saisir et de les décliner selon les spécificités locales.

> Valoriser et organiser les fonctions forestières, dont paysagère, pour une gestion plurifonctionnelle sur le long terme.

iS

> Lier production des ressources et utilisation du bois en maintenant la diversité paysagère des peuplements forestiers.

iS

> Intégrer la forêt à la trame verte métropolitaine en la préservant et en la valorisant.

S

> Organiser et valoriser la filière dans les forêts de production. Les Scot peuvent accompagner la filière bois, favoriser la biodiversité paysagère des forêts, identifier les secteurs boisés dans les PADD, formuler des prescriptions adaptées dans les DOO.

S PL Pa

> Identifier et caractériser de manière générique les formations végétales ponctuelles dans les diagnostics de Scot (description des parcs, haies, alignements d'arbres, ripisylves).

Les PADD doivent fixer des objectifs pour protéger les espaces et valoriser leurs fonctions multiples.

Les DOO doivent comporter des prescriptions pour assurer leur équilibre et participer à leur mise en réseau à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

S PL

> Le développement des secteurs en friche étant difficile à maîtriser et a fortiori à réglementer, la mise en œuvre d'un observatoire dédié à cette question peut permettre d'apporter une connaissance fine des processus à l'œuvre et d'orienter les stratégies des acteurs pour éviter les dégradations paysagères liées au processus d'enfrichement.

Pa

« Si la friche (forestière) vient à se développer [...], la hiérarchie des espaces se dissout, la lumière s'homogénéise [...].

La proximité de la forêt mal entretenue réveille de vieilles craintes. »

Jean SGARD

Les paysages dans l'aménagement du Massif vosgien, Revue urbanisme, n°177

iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot

S Enjeux à l'échelle du Scot

PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)

Pa Avec les partenaires

Préserver, réguler, accompagner

Les orientations relevées dans les Scot en faveur de la préservation des couverts forestiers sont nombreuses, depuis la protection stricte jusqu'aux démarches de gestion raisonnée (phase de mise en œuvre). Toutes, à divers degrés, répondent à des objectifs de qualité paysagère.

Sept thématiques

Parmi l'ensemble de ces orientations, sept thématiques ressortent : la question foncière, le développement de la filière bois, le tourisme, les plantations de résineux, la maîtrise des taillis, la mono-spécificité et, enfin, la question de la préservation des espaces boisés remarquables.

La question foncière

Une stratégie foncière doit être menée par les communes afin d'orienter la destination des parcelles en fonction des objectifs de développement économique et paysager adoptés dans le Scot pour ce qui concerne les boisements.

Le développement de la filière bois

Le développement de la filière bois locale doit être encouragée avec à la clef une diversification des peuplements et un encouragement des modes de gestion raisonnée.

Le tourisme

Les exploitations sylvicoles doivent se coordonner avec les démarches de valorisation touristique conduites localement.

Les résineux

La sylviculture de résineux, notamment du pin douglas, doit être parcimonieuse car elle provoque l'uniformisation des paysages, une forme de « monotonie saisonnière », la fermeture progressive des paysages et l'acidification des sols.

Les taillis

La progression des bois/taillis doit être contenue, en particulier dans des zones agricoles à fort caractère patrimonial.

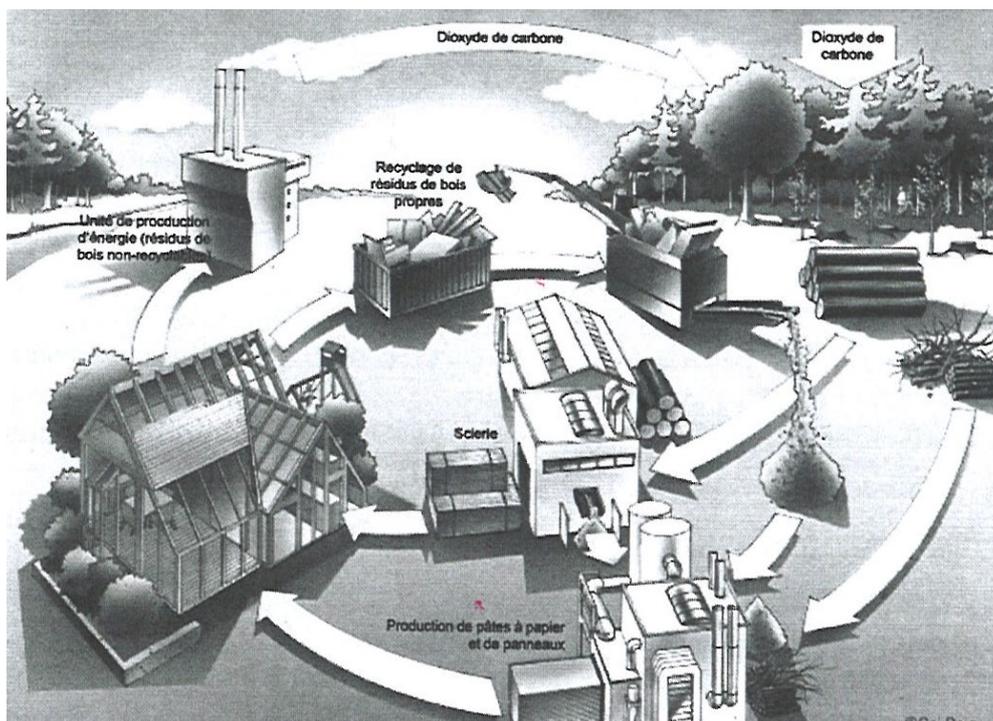
La mono-spécificité des boisements

Les exploitations mono-spécifiques augmentent le risque d'incendie et diminuent la richesse environnementale des forêts. Une exploitation plus diversifiée est à encourager.

Les boisements remarquables

Les espaces boisés remarquables enfin doivent être systématiquement repérés (observation) et protégés (prescription).

*Fiche d'accompagnement pour la prise en compte du patrimoine arboré,
de la gestion et de l'exploitation des forêts dans les documents
d'urbanisme - Charte départementale du Rhône*



La multifonctionnalité de la forêt

La forêt rend de nombreux services à la société. A côté du rôle de production de bois et d'accueil du public, la forêt joue un rôle majeur pour :

- *capter le CO₂ (1m³ de bois stocke environ 1 tonne de CO₂),*
- *héberger des espèces animales et végétales variées,*
- *lutter contre l'érosion et les glissements de terrain,*
- *capter et filtrer l'eau potable...*

Un paysage fait d'histoires et de détails

Eveline Raymond Babola

Maire de la commune d'Ordonnaz (01)

Portrait

Eveline est maire de la commune d'Ordonnaz dans l'Ain depuis 1990. Lors des restitutions des RandoScoT du syndicat mixte Bucopa (Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain), elle avait exposé la densification rurale que rencontrait son village constitué de quatre hameaux. Nous nous retrouvons le 22 mars 2017, à la mairie de ce village de 146 âmes. « *L'été, il y a beaucoup plus de monde : le village double en nombre d'habitants.* »

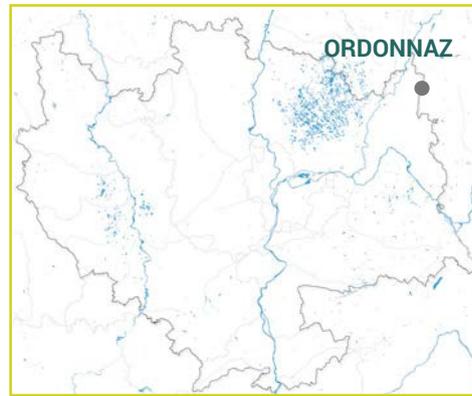
C'est un lien intime qu'Eveline entretient avec ce paysage. Elle a connu le village « *avant, quand il y avait une belle vie de quartier* », avec des services sur place et des artisans, notamment celui pour lequel elle a travaillé. Puis elle a vu petit à petit l'animation faiblir en intensité, les forêts gagner du terrain. « *Les plantations de sapins, quand elles se sont faites sur des terrains exploitables, ont été dommageables. Il aurait fallu y mettre un frein* ». Elle a dû suivre son travail à Belley à 20 minutes de là, et a vu l'auberge fermer (...) « *C'est un village de retraités maintenant* ».

Même si Eveline reconnaît son appréhension par rapport aux nouvelles venues, elle est bien décidée à entretenir le village pour le rendre accueillant, propre, « *pour que les gens puissent s'installer* » et surtout « *pour que le village continue après moi !* ».

C'est par petites touches que le paysage évolue : « *le village va réussir à s'épanouir* ». Les propriétaires de forêt sont priés de les entretenir pour que les vues sur les montagnes avoisinantes soient préservées. Les agriculteurs ne font plus, ou presque, passer leurs troupeaux au cœur du village. Les rénovations de bâtiments sont privilégiées « *quand les bourses peuvent le permettre* ». Les éléments patrimoniaux sont mis en avant. Et des temps festifs, comme la fête des fours, permettent de « *beaux moments conviviaux* ».



« *Cet arbre est protégé et entretenu. Il y a eu du ciment de fait dedans. Il a été planté à l'époque de Sully. La journaliste du village dirait que c'est Sully lui-même qui l'a planté !* »

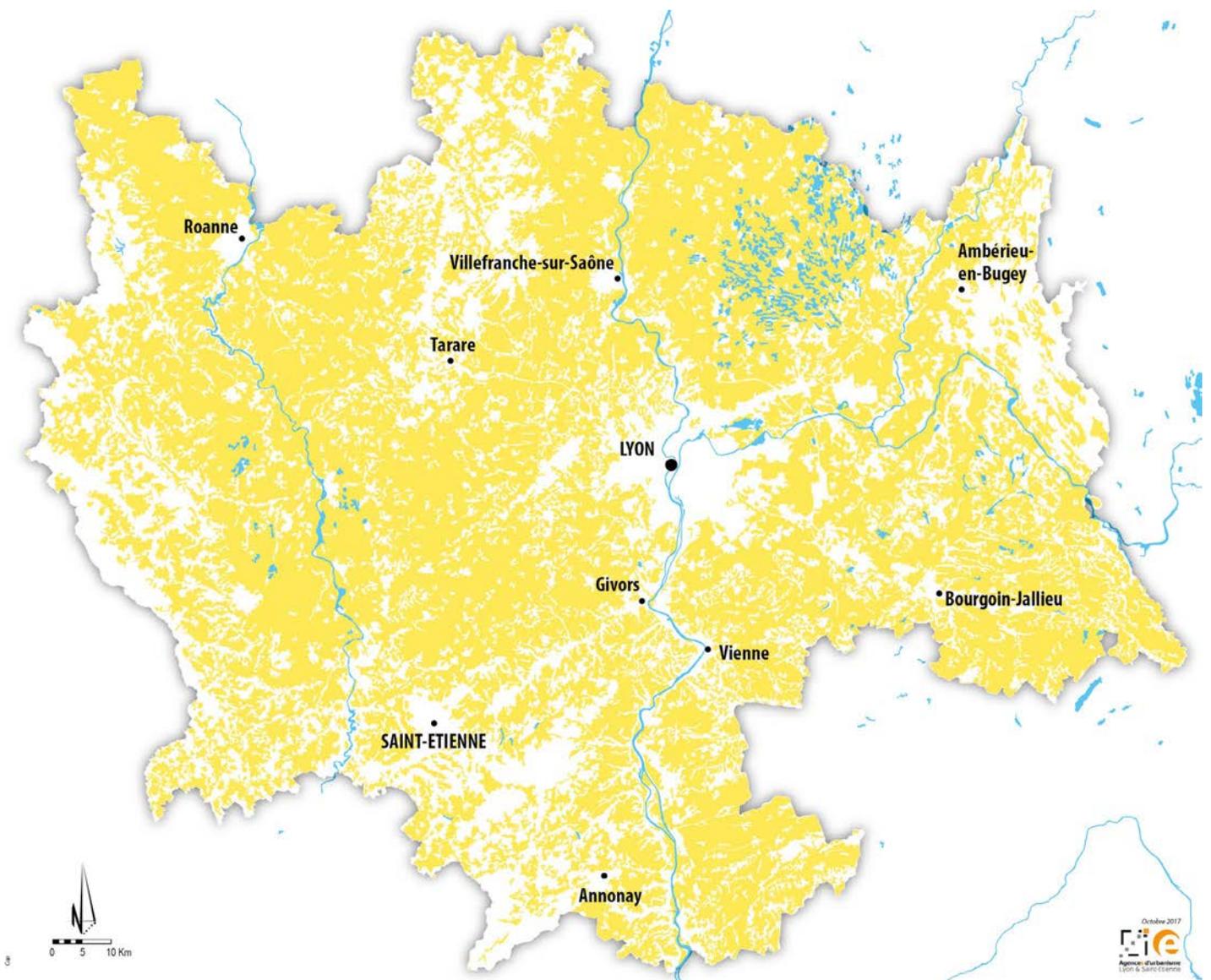


« Les quatre agriculteurs, et les deux doubles-actifs, ils vont chercher du foin ailleurs, cultiver ailleurs... Maintenant il en faut de plus en plus, ils ont des troupeaux de 80 bêtes ! Par exemple, quand on est arrivé en 1976, on voyait beaucoup plus de terrains à découvert que maintenant. Le terrain là-bas n'a pas été trop nettoyé. Avec les matériels que les agriculteurs ont, ils ne peuvent plus pratiquer le foin partout dans les terrains en pente... Avant, les gens y allaient à la faux ou au râteau. »

« Nous avons beaucoup de forêt, de grand bois, partout. A une certaine période, nous avons beaucoup de plantations de sapins. C'était un peu une mode. Il a fallu adopter un règlement. Des gens qui avaient des propriétés et ne s'en servaient pas plantaient des sapins ! Il y a eu un arrêté de pris pour limiter ces zones et éviter de perdre des terres cultivables. Et maintenant ces forêts sont devenues exploitables. Les propriétaires vendent puis les entreprises

font une coupe blanche. Ce sont tous des particuliers. Il y en a qui savent qu'ils ont des forêts ici, et qui les entretiennent. Mais il y en a d'autres qui ne font rien, qui les laissent à l'abandon. Pourtant, avec les rafales de vent, la neige mouillée, et aussi la maladie Bostryche, beaucoup d'arbres sont cassés ; il faudrait que ces propriétaires viennent quelquefois pour entretenir leurs parcelles. »

Surfaces agricoles de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne



4

LIVRET

THÉMATIQUE

L'AGRICULTURE



*Elevage de bovin
La Dombes*

L'agriculture, une activité stratégique qui façonne les paysages

L'agriculture est une activité économique stratégique. Sa préservation et sa valorisation est un enjeu majeur non seulement pour la qualité des paysages mais plus globalement pour le développement durable des territoires des Scot.

Plus de la moitié de la superficie de l'aire métropolitaine

Définissable comme étant l'ensemble des travaux dont le sol fait l'objet en vue d'une production végétale et animale, l'agriculture vise à satisfaire en premier lieu les besoins alimentaires, mais également d'autres besoins (production d'énergie, de fourrage, etc.).

Elle couvre 55% de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne.

Préserver la diversité des modes de faire valoir

Les systèmes productifs agricoles, allant des grandes cultures à l'élevage, induisent une diversité visuelle des paysages. Ils permettent de différencier les pratiques agricoles selon les territoires. Ils les valorisent et contribuent à leur attractivité résidentielle et touristique. Dans le sens inverse, la tendance à la spécialisation des productions selon les territoires implique une homogénéisation des paysages par secteurs ; si ce mouvement permet de pérenniser les structures paysagères locales, il révèle des qualités écologiques inégales avec d'un côté des prairies à forte biodiversité par exemple, et de l'autre des vignes abondamment traitées par des intrants chimiques.

Entre ville et campagne

La proximité des agglomérations représente tout à la fois une opportunité (bassins de consommation et donc débouchés importants, avec une commercialisation de plus en plus tournée vers les circuits courts), et une pression sur les milieux (augmentation des prix du foncier, vulnérabilité vis-à-vis de l'urbanisation, conflits d'usage, mitage des parcelles exploitées...) qui interroge sur la pérennité de cette activité économique aux franges des villes. Les parcelles les plus difficiles à exploiter (pentes prononcées, difficulté d'accès, etc.), celles où les sols sont de moins bonne qualité agronomique, sont parfois soumises à un phénomène d'enfrichement, avec des espaces qui ne sont plus entretenus et offrent au regard un paysage d'abandon.

Un rythme d'artificialisation qui interroge

La diminution du nombre d'agriculteurs et les pressions sur les terres agricoles (usages de loisirs, urbanisation) concourent également à modifier les paysages agricoles. Ainsi, entre déprise et concurrence foncière, la problématique est particulièrement forte dans l'aire métropolitaine lyonnaise : plus de 10 000 hectares d'espaces agricoles ont été urbanisés entre 2000 et 2015, soit 0,8% de la superficie totale.



Ramassage de salade dans l'Ouest Lyonnais, Rhône

La prise en compte croissante de l'activité agricole dans les documents d'urbanisme

Si l'économie agricole a pu apparaître comme le parent pauvre de la planification historiquement, cela n'est plus vrai. Son importance au plan économique, des circuits locaux d'alimentation, son importance stratégique pour « contenir » l'espace urbain sont des critères désormais parfaitement intégrés dans les Scot. S'y ajoute désormais la question des paysages associés à l'activité agricole, une dimension encore insuffisamment prise en compte dans les pratiques d'aménagement, même si la question progresse.

> Valoriser la diversité des cultures, des modes de cultiver mais aussi des types d'agriculteurs, car tous les trois modèlent et font l'identité des paysages.

iS

> Préserver le foncier, ressource majeure et non renouvelable.

iS

> Avoir à l'esprit que l'évolution des besoins alimentaires génère les paysages de demain.

iS

> Identifier et caractériser les filières agricoles en présence et les paysages agraires dans les diagnostics territoriaux des Scot.

S PL

> Afficher l'espace agricole comme un secteur économique à part entière.

S PL

> Préserver le principal outil de production agricole : la terre, en définissant des objectifs de limitation de la consommation des espaces agricoles, en diversifiant les protections dédiées aux espaces agricoles (Penap, PAEN, ZAP, ...)

S PL Pa

> Appréhender les questions de pérennité de l'agriculture : valorisation et modernisation de l'outil de production agricole (enjeu alimentaire), durabilité des systèmes productifs (agriculture respectueuse de l'environnement, autonomie fourragère, ...).

Pa

> Maintenir les fonctionnalités agricoles en instaurant des coupures vertes à l'urbanisation (limites inter-urbaines).

PL

> Considérer les espaces agricoles comme un lieu commun à partager : tourisme, activités diversifiées, biodiversité.

Pa

« L'agriculture actuelle présente une typologie de formes paysagères, et il convient, à partir de cette compréhension, de définir les bases d'un projet de paysages agricoles affirmé comme contemporain à l'échelle d'une société urbaine, et non de s'appuyer sur des formes anciennes plus ou moins idéalisées et fantasmées. L'agriculture doit être ainsi capable de proposer de manière positive et anticipatrice de nouvelles formes de paysages et de nouvelles formes de perceptions répondant aux enjeux actuels et futurs. »

Rémi JANIN

L'urbanisme agricole, Openfield, n°1, janvier 2013

- iS** Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot
- S** Enjeux à l'échelle du Scot
- PL** Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)
- Pa** Avec les partenaires

L'agriculture, premier producteur de paysages

Les orientations relevées dans les Documents d'Orientation et d'Objectifs des Scot montrent que l'agriculture a pris une place de poids dans les projets de territoire qu'ils portent. Et de fait, la qualité du projet, et notamment son volet paysager, tient en grande partie à la qualité des systèmes agricoles. Dès lors, les acteurs du paysage doivent être associés, en particulier les agriculteurs, en amont du projet, afin de concevoir des objectifs en lien avec les attendus des deux parties et de déterminer des prospectives communes pour le paysage en question.

Une question d'entretien

La maintenance des paysages ruraux dépend, pour une grande partie, du labeur quotidien des agriculteurs. C'est en premier lieu grâce à leur travail, et donc à la pérennité de leur activité, que la structure paysagère d'un territoire peu ou pas urbanisé peut être « tenue ». Il est possible en ces domaines de déployer des stratégies d'entretien en cohérence avec les contraintes inhérentes à l'activité agricole et en dynamique avec les exploitants pour tenir les taillis, les haies, prévenir les friches, maintenir les murets, etc.

La question foncière

La mise en place d'une veille foncière communale peut permettre, pour ce qui concerne le paysage, le maintien des coupures vertes constituées de parcelles agricoles ; elle peut également faciliter les mutations vers une agriculture raisonnée et durable, et donc vers un « paysage de terroir ». L'agriculture « de terroir » doit être soutenue, avec l'aide des circuits de commercialisation à haute valeur ajoutée et/ou à circuits-courts, et/ou de labellisation de terroir.

Les nouveaux bâtiments agricoles

Une attention doit être portée sur l'effet de « mitage » possiblement créé par l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles. L'implantation de nouveaux bâtiments doit être justifiée par un réel projet d'agriculture ayant une plus-value locale et seulement si les structures agricoles vacantes ne conviennent pas au projet (impossibilité d'un réemploi des bâtiments existants). Ces nouveaux bâtiments doivent être intégrés au paysage. Quant au changement de destination des bâtiments agricoles, il doit être encadré.

Cas particuliers

En cas d'abandon d'une exploitation agricole, seule peut être autorisée une occupation du sol garantissant une vocation d'espace ouvert et/ou de culture du sol. Les agrosystèmes spécifiques – tel que l'agro-système dombiste – sont par ailleurs à protéger à l'aide d'outils juridiques adaptés.

L'approche paysagère pour mettre en valeur un paysage agricole

Paysage et aménagement foncier, agricole et forestier - MAAPRAT

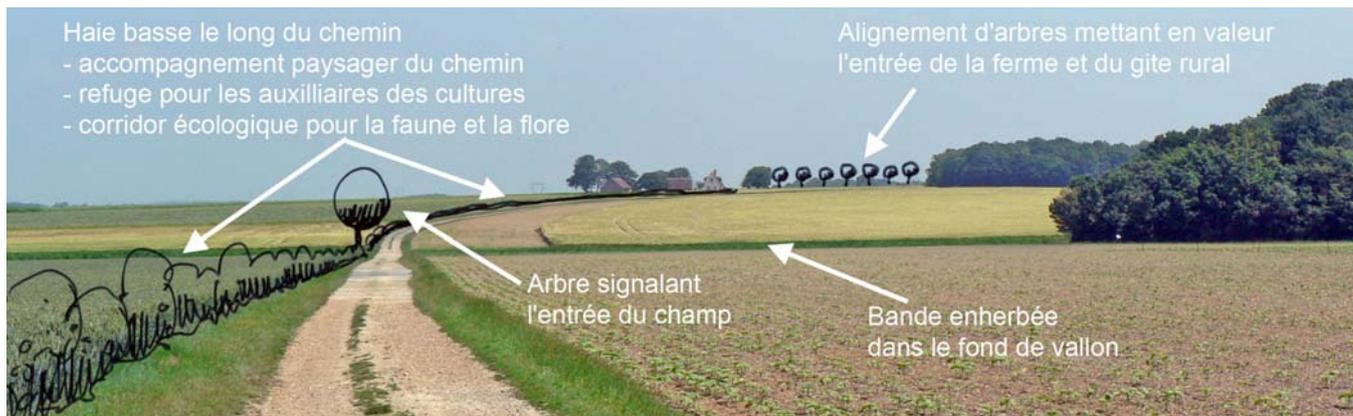
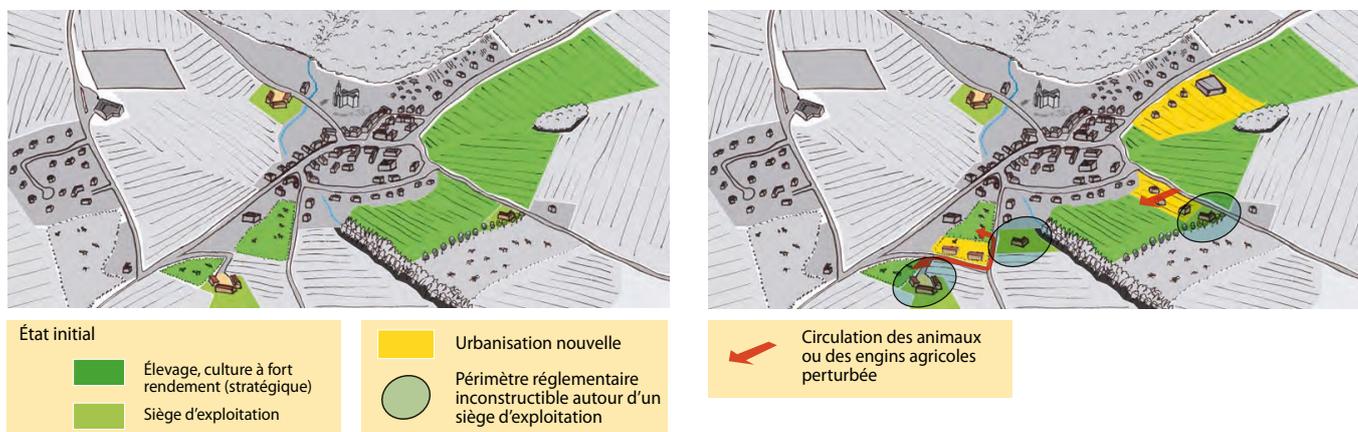


Schéma pour le maintien des fonctionnalités agricoles - Scot Nord-Isère



Nécessité de préserver de l'urbanisation le vallon des Echets -

Limite de l'urbanisation pour le vallon des Echets en bordure des champs - Scot Sepal



Pour un paysage dynamique

Marc Gayet

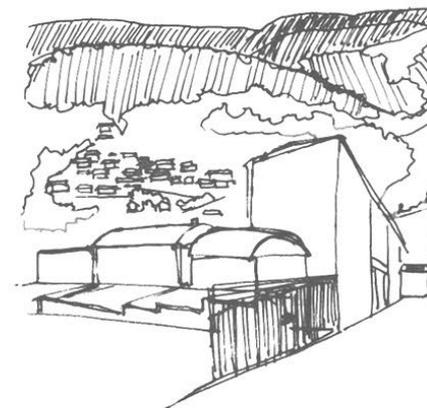
Agriculteur à la retraite

Portrait

Marc Gayet est un agriculteur à la retraite. Il préside la commission agricole locale de Haute-Rivoire. Nous nous rencontrons le 14 mars 2017. La discussion commence dans un petit bureau au rez-de-chaussée de sa maison. Les étagères sont littéralement recouvertes de médailles et de trophées remportés par ses vaches à de prestigieux concours agricoles.

Quand des amis viennent lui rendre visite, il leur fait découvrir les derniers projets : la nouvelle unité de méthanisation, les ateliers pour artisans, l'installation de nouveaux maraîchers (...) pour qu'ils puissent se dire : « *Les gars, ils se bougent, ils font des choses !* ».

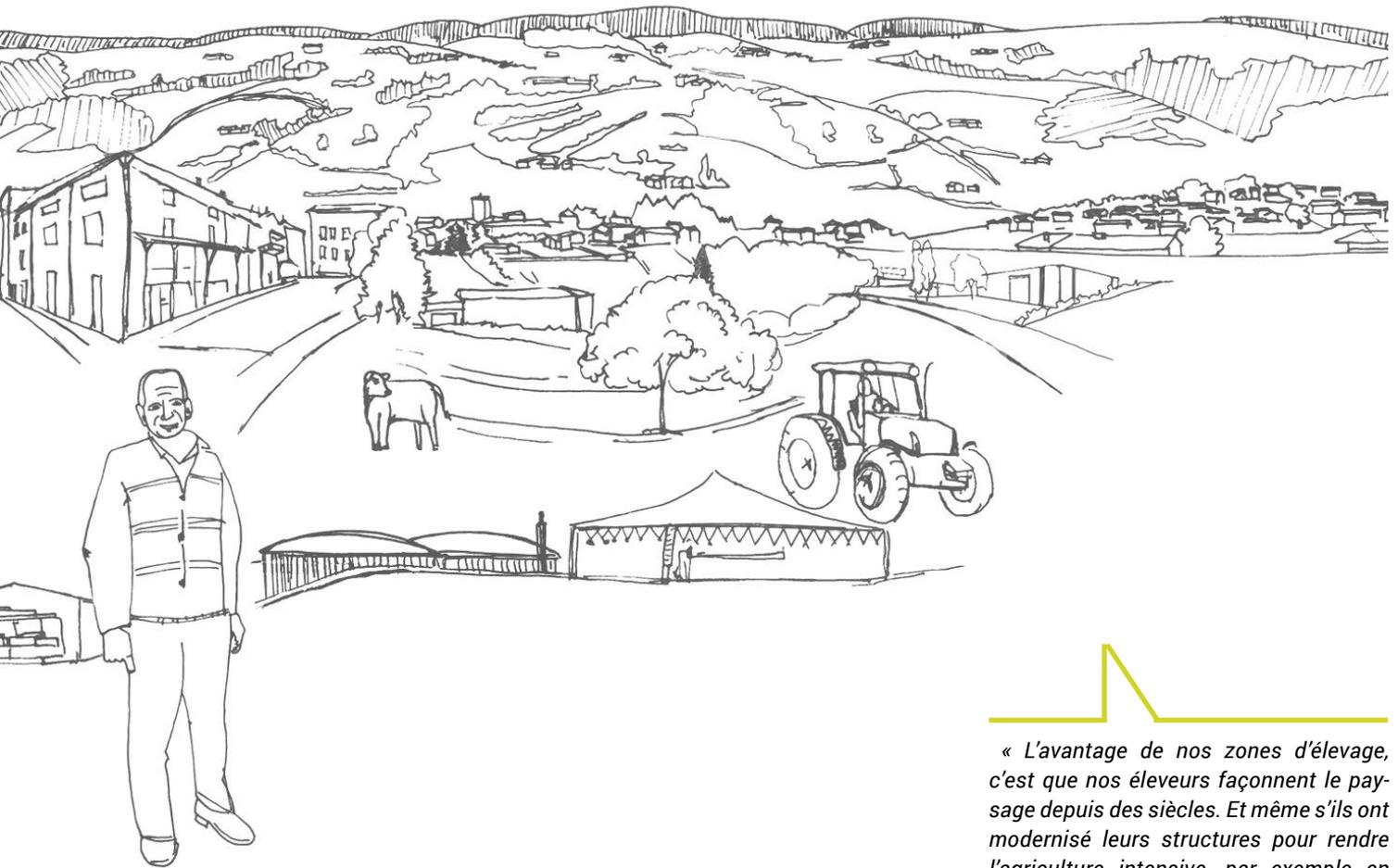
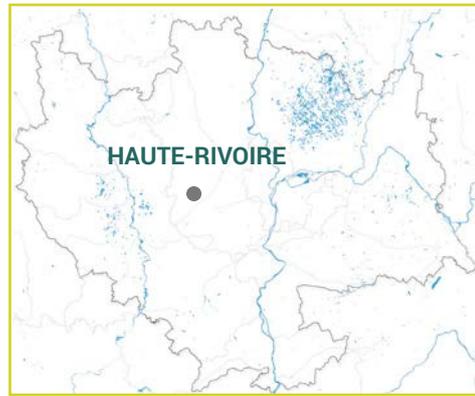
Pourtant il s'inquiète de « *l'évolution violente de l'économie et de la politique* », et se demande si ce dynamisme du paysage saura être préservé sur le long terme. Il clôt notre rencontre en nous disant, optimiste : « *tant que l'on garde des villages dynamiques, on aura des campagnes dynamiques, et tant qu'on aura ces deux éléments, on aura de beaux paysages.* »



« *Ça perturbe les urbanistes qu'il y ait une stabulation qui soit visible quand on regarde la ligne de crête. En revanche, quand on est à Saint-Symphorien-sur-Coise, et que, sur la ligne de crête, on voit « Cocho-nou », le grand hôtel carré et des ateliers ... Là, ce n'est pas perturbant parce que ce sont des activités qui génèrent de l'emploi. Comme si l'agriculteur ne maintenait pas de l'emploi.* »



« *Souvent on a construit, on a réhabilité la partie habitable d'un corps de ferme ; mais le PLU ne donne pas le droit de faire un logement dans la grange, ou l'écurie. Un corps de ferme réhabilité, c'est valorisant pour le paysage. Si l'élevage de ruminants perdure, les fermes qui sont désaffectées ne retourneront pas à l'agriculture. Alors autant les réhabiliter !* »

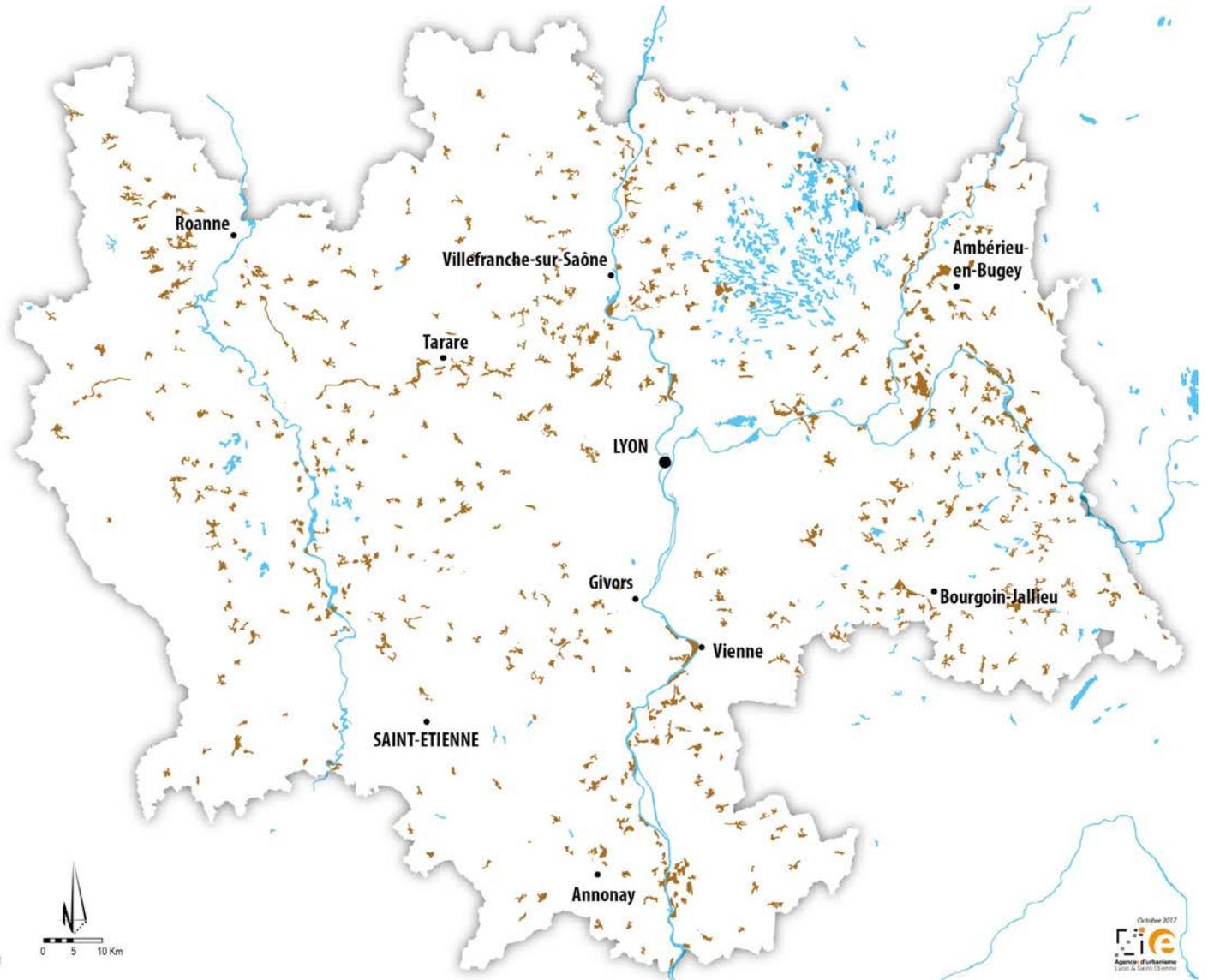


« En associant les agriculteurs, on peut faire de grandes choses ! Par exemple, quand on veut recréer des haies... Au lieu que cela soit une contrainte, avec la PAC, on pourrait les associer. Il y a un challenge à relever ! Si demain, on retrouve des prix corrects, décents, on peut demander plein de choses aux agriculteurs. Cette nouvelle génération, elle a l'avantage sur nous (l'ancienne génération) : les jeunes sont allés à l'école ; pour beaucoup ils sont ingénieurs ; ils ont un bagage intel-

lectuel qui leur permet d'être plus ouvert sur l'extérieur ; pour la plupart, les épouses travaillant à côté, ils ont un contact avec la société. Les villages de nos jours, ce n'est plus une masse de paysans, c'est un tissu associatif, un monde hétéroclite. Nos paysans, ils sont dans le débat de la société. Si on continue à prendre l'agriculture à rebrousse-poil, on pourra de moins en moins agir. Il faut trouver les moyens de les accompagner pour qu'ils préservent nos paysages ! »

« L'avantage de nos zones d'élevage, c'est que nos éleveurs façonnent le paysage depuis des siècles. Et même s'ils ont modernisé leurs structures pour rendre l'agriculture intensive, par exemple en enlevant des haies pour agrandir les parcelles, et bien ils continuent à façonner le paysage. On a de la chance dans les Mont du Lyonnais, les paysages ne sont pas fermés. Nos éleveurs ont maintenu le paysage. Si on veut garder notre qualité de vie, nos paysages, il faut préserver ce maillage de parcelles et cette vie agricole qui fait qu'au lieu d'avoir des friches et des genêts, on a des parcelles bien travaillées qui font un damier de couleurs. A chaque saison, sa différence « grâce à nos jardiniers ». C'est lié à la polyculture-élevage, et puis à notre relief ! »

Communes de moins de 2 000 habitants de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne



5

LIVRET

THÉMATIQUE

LE VILLAGE



Haute-Rivoire

Le village, un emblème du paysage

Les villages, groupements de constructions en petites unités urbanisées, constituent de forts marqueurs du paysage rural. Le village est une forme de paysage urbain emblématique des territoires ruraux. Il forge une identité, façonne un terroir. Il constitue un repère incontournable pour les caractères que la population lui attache, parfois très concrets, souvent à forte charge symbolique (exemple : clocher de l'église).

Des caractéristiques fortes

Leur organisation est historiquement ramassée autour d'un édifice religieux ou résulte d'une agglomération de bâtiments à usage agricole. Ainsi ces villages présentent-ils des caractéristiques identitaires spécifiques, auxquels les habitants sont très attachés.

Ils représentent un paysage particulièrement sensible et convoité. Pourtant, le recul des activités agricoles, l'avancée des forêts, la déprise commerciale et industrielle les menacent, quand ce n'est pas le développement résidentiel qui affecte par ses formes banalisées et répétitives l'objet même de la convoitise des habitants.

La question de la périurbanisation

De fait, le développement urbain et périurbain des espaces ruraux peut mettre à mal l'équilibre d'un village, sa silhouette, son architecture, son ambiance et tout ce qui constitue son identité. L'organisation d'un développement urbain maîtrisé et le traitement fin des limites entre espaces urbains et naturels ou agricoles revêtent ici une importance toute particulière et nécessitent une forte sensibilité des élus et des aménageurs.

Des conflits d'usage

Les différents usages qui s'entrecroisent sont des sources possibles de conflits. La limite parcellaire fait lien au foncier et à la propriété.

La limite morphologique du front urbain villageois exprime, elle, la volonté de contenir l'étalement urbain non maîtrisé. Elle constitue un espace de lien, de transition entre le bâti et l'espace ouvert.

L'approche paysagère dans ce contexte géographique réinterroge le modèle du développement urbain et son adaptation en milieu rural.



Village de Machézal, Loire

La prise en compte des villages dans les documents d'urbanisme

Les villages, leur silhouette, leur trame générale, peuvent faire l'objet de nombreuses orientations dans les documents d'urbanisme. Pour ce qui concerne les Scot, ils prennent en compte souvent les enjeux particuliers liés à la préservation des formes villageoises.

> **S'appuyer sur l'approche paysagère pour réinterroger le modèle de développement rural, en préserver le cadre de vie et les atouts paysagers.**

iS

> Préserver l'identité architecturale et paysagère des villages et des hameaux.

PL

> Prioriser le développement urbain par renouvellement des tissus existants, conservant des zones de respiration et de rencontre, et assurer la qualité d'insertion des nouvelles constructions en greffe de bourg.

PL

> Maintenir des coupures d'urbanisation entre entités bâties.

S

PL

> Veiller à la qualité de traitement des limites entre les franges urbaines et les espaces agricoles ou bien naturels.

PL

Pa

iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot

S Enjeux à l'échelle du Scot

PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)

Pa Avec les partenaires

« La France n'a quasiment plus d'industries, mais elle possède a contrario un sublime patrimoine construit par des générations d'hommes de goût et de culture.

Les villes de France ont une incroyable richesse formelle et architecturale, mais les campagnes sont, elles aussi, souvent imprégnées par l'Histoire.

Ainsi la beauté de bien des paysages de France vient-elle de la force des formes qui les habitent, et de leurs significations qui suscitent l'émotion. Il ne s'agit pas de faire de la « lecture de paysage », mais de saisir en quoi cette richesse plastique prend corps et valeur par un contenu immanent, et non nécessairement explicite.

La France est le seul pays d'Europe où la population augmente encore dans les zones rurales. Cette situation soulève la question des risques de dégradations de la qualité du paysage rural français, de son attractivité et de celle des villages. »

Michel PÉNA

Jouer/Jouir du paysage, 2016

Le caractère villageois, une préoccupation permanente

Le village, son unité, son caractère, ses composantes sont systématiquement pris en compte dans les Documents d'Orientation et d'Objectifs des Scot existants. L'enjeu est de savoir concilier esprit de préservation et volonté de développement.

Six orientations exemplaires ont été relevées : association des acteurs, traitement des franges et des discontinuités, qualification de la silhouette bâtie, préservation du caractère villageois et renouvellement urbain.

Les acteurs du paysage sont associés en amont d'un projet afin de déterminer la nature des limites entre expansion urbaine et parcelles agricoles et naturelles.

Les franges de la ville, les zones tampons, **les lisières** sont travaillées afin de faire cohabiter les différents usages et de réaliser des transitions douces entre les milieux.

Les discontinuités urbaines entre hameaux et centre-bourg doivent être conservées afin de conserver l'identité de ces deux identités.

La silhouette d'un village, avec ses points de repère (clocher, place centrale, forme ramassée et variée, etc.) doit être préservée. Les formes s'étirant de façon trop linéaire ou bien de manière déséquilibrée en raison du volume excessif d'une extension urbaine, concurrençant par exemple celui de l'église, doivent être évitées.

Le caractère rural des villages doit être affirmé en privilégiant les parcelles libres et les dents creuses de l'enveloppe urbaine pour les nouvelles constructions.

Le développement de nouveau bourg à partir de hameau en construisant au cœur du tissu peut être une solution pour développer de manière cohérente l'urbanisation rurale.

Affirmer le caractère rural des villages

Scot Nord-Isère



- Les nouvelles constructions trouvent leur place en priorité dans les parcelles libres et les « dents creuses » de l'enveloppe urbaine
- Les limites entre espaces bâtis et non bâtis sont traitées par des aménagements paysagers

Exemple de préservation et de mise en valeur de la silhouette d'un bourg

La Chapelle-sur-Coise - Scot Monts du Lyonnais

Exemple 1
LA CHAPELLE-SUR-COISE
> Cf Diagnostic paysager, dynamiques urbaines, p.54

Bois

Extension bâtie diffuse (bâti et végétal), "noyant" la composition de la ligne d'horizon

Socle paysager = espace agricole soulignant la silhouette du village et sa position en promontoire.

Tissu ancien du village perché

Bois

Silhouette en promontoire du village perché de La Chapelle-sur-Coise, vue depuis l'ensemble du Bassin de la Coise.

Extension urbaine diffuse

Village perché, bâti ancien

Exemple 1 : urbanisation diffuse sur l'ensemble du socle paysage = perte de lisibilité de la silhouette bâtie originale.

Exemple 2 : urbanisation groupée et continue (front bâti en rouge sur le plan masse ci-contre) d'un côté du socle paysage = la continuité urbaine avec le tissu ancien ne compromet pas le maintien de la silhouette bâtie perchée et d'une ligne d'horizon claire.

Schémas : © Isabel Claus, Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais

Maîtriser le développement des hameaux - Scot Rives du Rhône

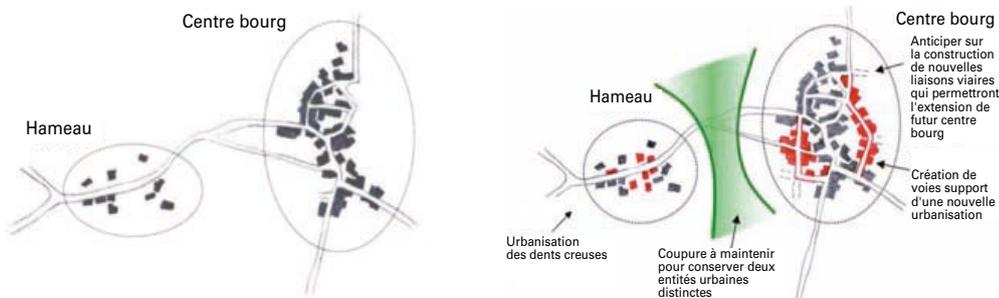
État initial sur un hameau

À ÉVITER : éparpillement des constructions

À PRIVILÉGIER : optimisation foncière et bâtie (dents creuses, divisions parcellaires, réhabilitations)

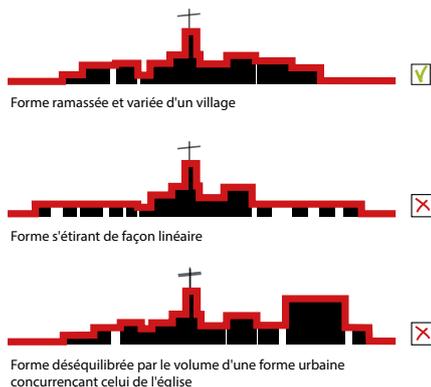


Maintenir des espaces de respiration - Scot Rives du Rhône



Eviter la juxtaposition de deux types d'urbanisme contradictoires

Scot Monts du Lyonnais



Garder les services

Marc Gayet

Agriculteur à la retraite



Portrait

Marc Gayet habite un peu à l'écart du centre-bourg de Haute-Rivoire. Agriculteur à la retraite, il représente bien les habitants des Monts du Lyonnais, ceux « du cru », qui ont toujours vécu et travaillé au pays, et sont très attachés à leur territoire, à sa vitalité.

C'est un lien viscéral que Marc entretient avec son paysage. Un quotidien plein de vie, d'échanges et d'activités.

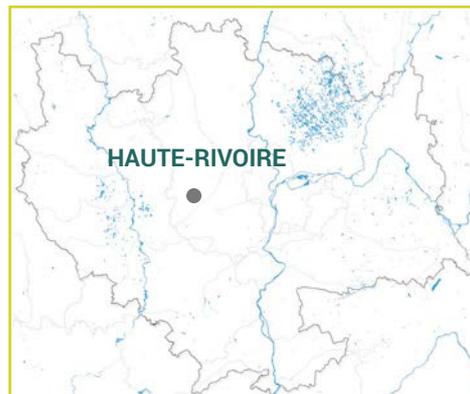
« On ne fait pas 500 mètres sans pouvoir taper à une porte, et derrière chaque porte il y a de la vie ! Nous n'avons pas besoin d'une machette pour partir nous balader, les chemins sont entretenus ».

Pour Marc, cette présence humaine qui se lit partout est typique, du fait de l'histoire et des évolutions récentes, avec d'anciens corps de fermes en « U » disséminés sur les vallons, retapés petit à petit, mais aussi avec des constructions neuves, avec de l'activité et des services même s'il craint pour l'avenir de ces derniers à la campagne.

C'est un paysage en mouvement, évoluant avec son temps, s'adaptant à son économie et à la société que Marc nous décrit, et pour lequel il s'implique fortement.



« La vie du village passe par une densification. Plus on fait des blocs de lotissement qui s'éloignent, plus ce sont des villages-dortoirs, et les rues du centre-bourg deviennent désertes. Si on veut que nos villages vivent, il faut garder les services, que les centres-bourgs travaillent. Depuis que c'est un peu contraint, on réhabilite des maisons dans le village. De plus, on peut densifier sans être dans le centre-bourg car les lotissements qui se sont construits, ils ont laissé beaucoup de parcelles vides. »



« Quand on parle de paysage, par exemple, je ne suis pas du tout d'accord avec ce qui s'est fait là ! Certaines personnes demandent ce que c'est, un château d'eau ? Mais non, c'est une maison individuelle. On impose de la brique, des couleurs de crépis, de volets. [...] Et là, il fait un toit en zinc en plein centre-bourg ! »

« Pour faire vivre nos villages, nous avons décidé qu'il fallait développer des ateliers dans chaque village. Et c'est ce qui a permis de garder une activité et de l'emploi. Par exemple, à Haute-Rivoire, nous avons une entreprise en entrée de village : Primaflex. Ils emploient 200 personnes. C'est valorisant cette activité pour le village ! »

« En Ardèche verte, par exemple, vous roulez pendant trois quarts d'heure sans voir âme qui vive. Vous ne voyez plus que des versants boisés, des friches. »

6

LIVRET

THÉMATIQUE

L'ENTRÉE DE VILLE



Tarare

La première impression de nos systèmes urbains

L'entrée de ville est la première image de l'espace urbain renvoyée à l'usager. Aussi, son intégration fonctionnelle et esthétique s'avère essentielle.

Premier contact

L'entrée de ville se définit comme l'espace de premier contact qu'a un visiteur avec un espace urbain. On parle d'entrée de ville pour définir les portes d'entrée de tous types d'espace urbain : agglomération, ville, bourg, village, hameau. Elles se situent sur les principaux axes d'accès : voies ferrées, routes, chemins de randonnées, etc. Une entrée de ville peut être un espace de transition entre un espace urbain et rural, mais aussi entre deux espaces urbains. Lorsqu'une ville s'étend, les secteurs d'entrée de ville peuvent se déplacer.

Mise en scène

Les secteurs d'entrée de ville ont été historiquement mis en scène pour montrer la richesse, la puissance des villes aux voyageurs. Ces espaces restent aujourd'hui d'importance car ils permettent d'affirmer l'identité, la singularité d'une ville tant sur ses caractéristiques géographiques, qu'historiques, patrimoniales, artistiques, ou encore économiques. La loi Barnier de 1995 objective la préservation de ces espaces, mais les traitements qualitatifs se font attendre.

Du grand paysage au quartier

L'approche paysagère des entrées de ville peut être réalisée à deux échelles :

- à l'échelle des grands paysages, il s'agira de révéler l'organisation, la géographie des lieux, par exemple en mettant en perspective les collines ou encore les éléments patrimoniaux. A cette échelle, le travail portera sur la mise en scène des différentes composantes qui forment la ville en préservant les vues depuis les points d'accès principaux.
- A l'échelle du quartier d'entrée de ville, cet espace accueille des activités consommatrices en foncier : centres commerciaux, activités marchandes, activités industrielles, etc. ainsi que la plupart des infrastructures routières. C'est aussi l'espace support des extensions urbaines. L'enjeu est d'éviter les opérations au coup par coup qui se traduisent par une juxtaposition de bâtiments hétéroclites, peu qualitatifs dans un espace peu structuré. Il s'agira donc de travailler sur la transition entre la ville et l'espace rural au travers des opérations d'ensemble, intégrant la qualité des espaces bâtis et celle des espaces publics. La mise en scène des singularités de la ville pourra aussi être révélée, par exemple, en préservant des vues emblématiques ou en installant des objets d'art. La place de la publicité jouera aussi sur l'image de ces espaces.

Vitrine stratégique pour la commune, les entrées de ville sont aussi la toile de fond du quotidien, et leur intégration fonctionnelle et paysagère est un enjeu pour le cadre de vie des habitants.



L'A47, dans la vallée du Gier

La prise en compte des entrées de ville dans les documents d'urbanisme

> Donner aux entrées de ville une identité symbolique pour éviter leur banalisation. Il s'agit de conserver les caractéristiques du bourg dans le cadre d'une démarche globale.

PL

> Éviter les urbanisations linéaires le long des axes routiers.

S PL

> Donner leur place aux modes de déplacement doux, à la gestion en eau et au couvert végétal.

S PL

> Inciter les collectivités à mettre en place des règlements de publicité.

PL

> Permettre la perméabilité des infrastructures routières et l'aménagement de liaisons. Un lien piéton doit permettre une liaison douce entre entrée de ville et centre-bourg.

Pa

> Intégrer des espaces publics dans les projets d'aménagement de zones artisanales.

PL

> Une attention particulière est portée sur la qualité des bâtiments et des infrastructures. Les aménagements liés à ces infrastructures (bassins de rétention, etc.) doivent faire l'objet des mêmes exigences de traitement paysager que l'infrastructure elle-même.

PL Pa

> Cibler les points noirs tels que les entrées de ville, zones artisanales, et bordures de voies d'accès principales. Effectuer un diagnostic paysager avec pour objectif la mise en valeur ou la requalification de ces espaces.

S

iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot

S Enjeux à l'échelle du Scot

PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)

Pa Avec les partenaires

« Bien que couvertes de panneaux publicitaires, les entrées de villes manquent paradoxalement de publicités, cet espace vital au développement des échanges qui ont lieu dans la sphère publique.

Les entrées de ville manquent de savoir vivre, au sens du vivre ensemble nécessaire pour faire société. Elles manquent surtout de ces lieux publics propices aux rencontres et aux hasards heureux, qui font le bonheur des villes créatives, mais aussi, pourrait-on dire, des villes tout court. »

Bernard LENSEL,

Président de l'association
Urbanistes des territoires

Les entrées de villes
font peau neuve,
Technicité n°238,
8 novembre 2012

L'enjeu de l'intégration

Les différentes orientations, relevées en majeure partie dans les Documents d'Orientations et d'Objectifs des Scot existants, démontrent une forte préoccupation des acteurs de territoires concernant l'aménagement des entrées de ville. L'enjeu de leur bonne intégration dans le paysage est crucial.

La banalisation de ces espaces doit être évitée en préférant aux objets standardisés des objets reflétant le caractère et l'identité du bourg. Une diversité végétale et architecturale pourra être mise à l'honneur pour éviter la standardisation des entrées de ville.

Les infrastructures routières doivent rester perméables et permettre l'aménagement de liaisons. Un lien piéton doit permettre une liaison douce entre entrée de ville et centre-bourg.

Des espaces publics doivent être intégrés dans les projets d'aménagement de zones artisanales.

L'intégration publicitaire et l'éclairage peuvent se faire par le biais de la mise en place d'une réglementation et/ou d'une charte.

Les points noirs (entrées de ville, zones artisanales et bordures de voies d'accès principales) sont ciblés. Un diagnostic paysager est effectué avec pour objectif la mise en valeur ou la requalification de ces espaces.

Une attention particulière est portée sur la **qualité des bâtiments et des infrastructures**. Les aménagements liés à ces infrastructures (bassins de rétention, etc.) doivent faire l'objet des mêmes exigences de traitement paysager que l'infrastructure elle-même.

Revaloriser les entrées de ville et les abords des routes départementales
 Plan Paysage de la Côtière rhodanienne



Adaptation à l'existant de l'extension urbaine
 Scot Nord-Isère

Préconiser

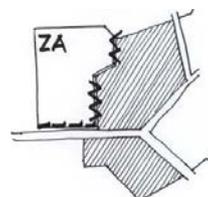
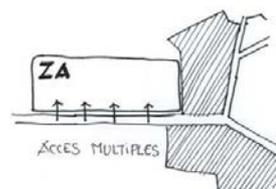
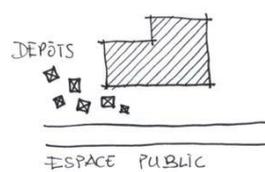
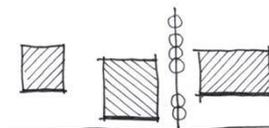


Eviter

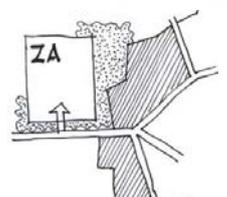
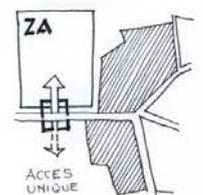
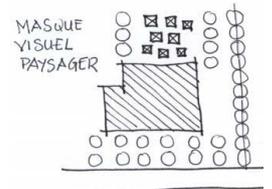
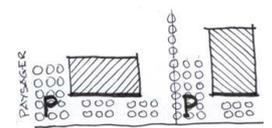


Principe de traitement et configuration des ZA
 Scot La Dombes

Eviter



Préconiser



Le paysage d'entrée de ville, un challenge

François Le Frêche

Chef de projet à l'Epase (42)



Portrait

François Le Frêche travaille à l'Etablissement public d'aménagement de Saint-Etienne et est chef d'un projet de renouvellement urbain d'une entrée de ville : la ZAC de Pont de l'âne – Monthieu. Nous commençons notre entretien le 29 mars 2017 auprès de la maquette du macro lot Steel, projet ambitieux aux éléments architecturaux iconiques et au parti pris paysager fort.

C'est donc plutôt un lien professionnel qui le lie à ce paysage en chantier. Ce paysage, c'est le paysage d'un challenge ; rendre attractif ces interstices dont « personne ne s'occupait vraiment » et de permettre à la fois la reconstruction de la première image de la ville et la création d'un signal fort depuis l'A72. C'est aussi un challenge personnel car « quand vous parlez de commerce ou d'entrée de ville, spontanément, neuf collègues architectes, urbanistes, ingénieurs sur dix vous expliquent que ça ne les fait pas rêver. C'est moins valorisant qu'un espace public en centre-ville ou un groupe scolaire. »

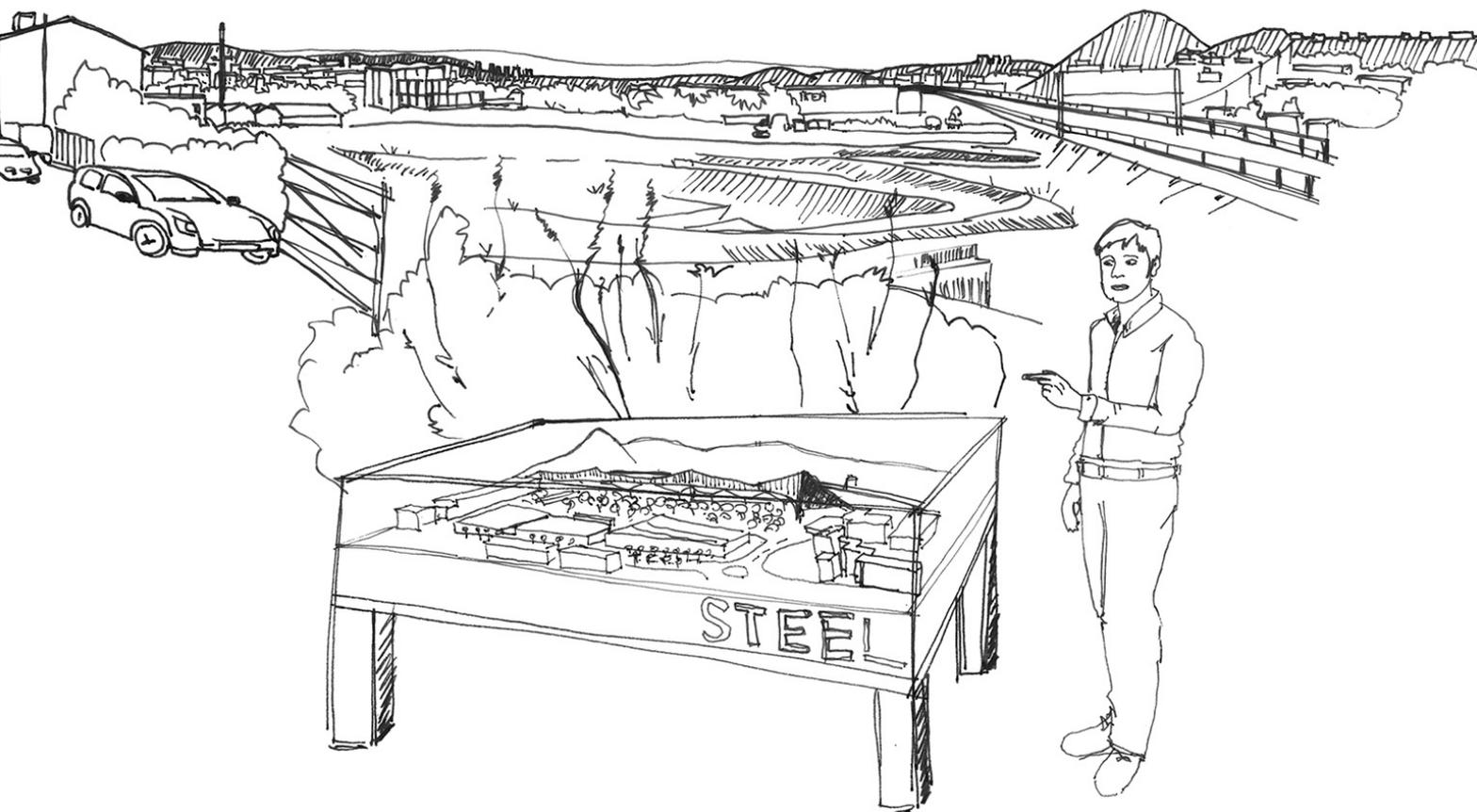
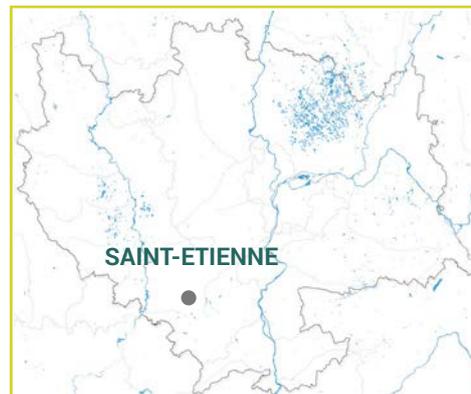
C'est ce travail de renouvellement urbain, de réécriture qui le stimule. « On ne part pas d'une page blanche » qui s'opposerait par exemple aux ZAC « dans un champ de patate » en extension d'urbanisation.

Œuvrant pour le bien commun, il envisage ce paysage comme une plus-value pour les habitants, mais aussi pour la ville.

« Les maisons, ici, on va transformer leur quotidien. Au-delà de leur proposer des services, des loisirs, et des commerces, ils vont avoir des trottoirs sécurisés, des traversées piétonnes... On va faire œuvre de salubrité publique en sécurisant le déplacement piéton. »

Bien qu'attaché à ce paysage, ce n'est pas ce dernier qu'il fait découvrir à ses amis de passage. Ce n'est pas non plus celui de Saint-Etienne. « Il y a des choses appréciables, mais éprouver du plaisir c'est un peu fort ». Il s'évade alors à dix minutes du centre-ville au Lieu-dit du Guizay pour contempler la vue panoramique ou part beaucoup plus loin apprécier « le bel ordonnancement entre espaces publics et l'habitat » de Rome ou Florence.

« Les deux principaux objectifs, c'est de renforcer l'offre commerciale et de requalifier le paysage d'entrée de ville. Nous sommes la première image qu'on donne à voir de Saint-Etienne quand on vient de Lyon que ça soit par la route, la R488, que ça soit par le train, avec le débouché du tunnel de Terre Noire. Aujourd'hui, le paysage est ce qu'on a pu appeler « le paysage de la France Moche ». Ce n'est pas spécifique à Saint-Etienne, mais là c'est un archétype, avec les fameuses boîtes à chaussures commerciales et des aménagements qui ont totalement oublié le piéton et avec aucune réflexion d'insertion urbaine et paysagère de ces bâtiments et de leurs stationnements. On voit aussi une organisation anarchique et non organisée, avec des cohabitations pas forcément évidentes entre du logement et du commerce. Le projet urbain a vocation à requalifier ce paysage grâce à plusieurs leviers. »

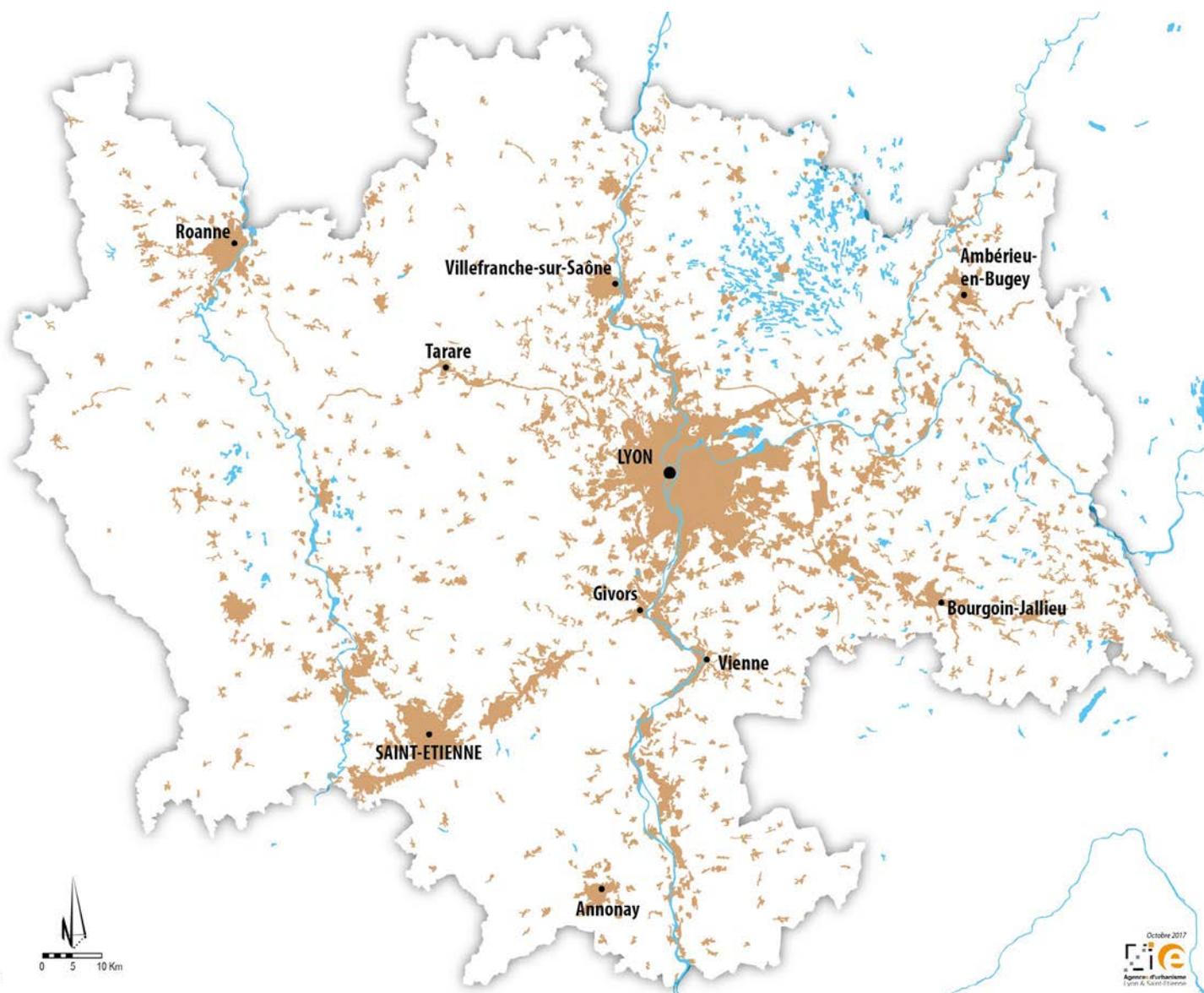


« Ce site résume à lui tout seul ce que sont les entrées de ville. Ce sont des faubourgs d'entrée de ville, qui se caractérisent par une mixité de fonctions logement/industrie jusqu'aux années 1960. Il y a eu un bouleversement dans les années 1970, où pour tout un tas de raisons, les pouvoirs publics n'ont pas eu d'attention particulière à ces espaces interstitiels, souvent impactés aussi par des structures de desserte. »

« Le premier levier est de regrouper les fonctions. Le commerce est regroupé sur deux polarités. Le premier au sud autour du Géant et le deuxième, c'est le projet Steel, incluant Ikea. Ce projet « tiroir » a vocation à pouvoir proposer aux enseignes présentes aujourd'hui, dans ce que nous appelons le secteur diffus, à déménager dans ces murs. A terme, ces bâtiments seront détruits pour réaliser notamment un parking relais d'entrée de ville. »

« Le deuxième levier pour requalifier le paysage de cette entrée de ville sont les travaux d'équipements publics. Sur 66 hectares, l'ensemble des infrastructures existantes vont être complètement redimensionnées et on va créer de nouvelles infrastructures. Par exemple, sur la N488, on a décalé l'entrée de ville, pour créer une « Entrée en Ville » (D. Mangin). L'idée c'est d'avoir une perception d'un environnement urbain et non plus autoroutier, ce qui nous amène à court terme à requalifier le tronçon déclassé de la nationale en boulevard urbain planté. »

La tache urbaine 2015 : 10 % du territoire de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne



LIVRET

7

THÉMATIQUE

L'URBAIN ET SES TRANSFORMATIONS



Saint-Etienne

Un double enjeu de continuité et de lisibilité

Le concept de base qui définit l'espace urbain est celui de l'agglomération reposant sur la continuité du tissu bâti et ses interstices. L'urbain et ses transformations, le renouvellement et l'extension de la ville doivent participer d'une approche paysagère intégrée.

Renouvellement et extension

A l'endroit où s'est développée, au fil du temps, la ville sédimentaire, les bâtiments et leur configuration forment l'espace urbain. Les champs de perception dans ce paysage sont, sinon restreints, du moins contenus par les masses construites. Avec le temps, la ville a évolué sous deux formes principales :

- le renouvellement urbain qui vise à reconstruire la ville sur elle-même par des actions de démolition/reconstruction, de réhabilitation, de densification avec le plus souvent l'objectif de limiter l'artificialisation du foncier ;
- l'extension urbaine par la mise en œuvre d'opérations d'aménagement urbain sur des terrains nouvellement conquis sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, situés plus ou moins en continuité de la tâche urbaine déjà constituée.

Une dimension humaine

La ville déjà constituée questionne avant tout la dimension humaine du paysage, avec une large palette d'outils pour répondre aux attentes des habitants en termes d'usages, de lisibilité, d'identité. L'aménagement urbain nécessite de prendre du recul et de questionner différentes échelles.

Un problème de fragmentation

Parmi les griefs assignés au développement urbain, ressortent la fragmentation des continuités paysagères et leur banalisation. La perte de caractère identitaire ou patrimonial, des spécificités géographiques procède de la répétition des programmes et motifs : lotissements pavillonnaires, petits collectifs, zones commerciales.

L'urbain représente 10% de la superficie totale du territoire de l'inter-Scot.

Il s'inscrit dans un cadre légal et réglementaire dont les Scot accompagnent la dynamique. Il est également porté par des logiques économiques, politiques, sociales et sociétales ou encore des opportunités foncières. Autant de facteurs qui facilitent ou au contraire pressurent la fabrication des paysages urbains.

Les territoires de l'inter-Scot ont développé une bonne expertise sur leur paysage urbain au travers de partenariats et d'outils d'analyse. Ils visent à améliorer la politique de développement urbain local avec notamment des réflexions sur les nouveaux modes d'habiter, la recherche d'un équilibre entre qualité du cadre de vie et accueil de nouvelles formes et fonctions urbaines, etc.



Roiffeux, vue sur Annonay, Ardèche

La prise en compte des transformations urbaines dans les documents d'urbanisme

> Aborder le rôle du paysage comme une des aménités jouant sur l'attractivité du foncier pour les habitants et les investisseurs.

iS

> Placer le cadre de vie comme priorité du développement urbain en prenant en compte ses transformations, mutations et évolution par le biais du paysage.

iS

> Tisser du lien entre les fragments urbains en s'appuyant sur les trames paysagères.

iS

> Utiliser le paysage comme support pour renforcer les identités locales (exemple : identité dombiste).

iS

> Rechercher des règles de composition de la ville qui font sens et s'adaptent pour répondre aux nouvelles attentes de ses occupants en termes d'usage, de confort et d'agrément, de sensibilité à la nature et à l'environnement.

PL

> Assurer la greffe des espaces d'extension urbaine avec l'existant.

> Accompagner les collectivités dans la conception de leurs documents d'urbanisme et de leurs projets d'aménagement pour en assurer la cohérence.

S

> Concilier approche économique et valorisation urbaine adaptée aux particularités de chaque site.

PL Pa

> Apporter son appui aux collectivités locales dans le processus de la fabrique de la ville impliquant l'intervention de plusieurs champs disciplinaires.

S

> Impulser par le cadre législatif des objectifs de modération de la consommation d'espaces et de densification.

S PL

> Reconquérir les paysages périurbains implique, en initiant une réflexion sur la forme, les fonctions et les usages.

PL

> Maintenir de la biodiversité par l'importante mosaïque paysagère du milieu urbain et périurbain.

S

iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot

S Enjeux à l'échelle du Scot

PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)

Pa Avec les partenaires

Pour une ville harmonieuse et équilibrée

Ces orientations, provenant en majeure partie des Documents d'Orientation et d'Objectifs des Scot existants, répondent aux objectifs de qualité paysagère et à la volonté plus ou moins forte d'influencer les formes du développement urbain.

Des respirations doivent être maintenues au sein du tissu urbain.

Les tissus urbains existants, friches urbaines, réhabilitation, morcellement [...] sont à réinvestir en priorité en s'appuyant sur des structures végétales quand cela est possible. Les nouvelles constructions doivent s'insérer dans une trame viaire existante, être construites dans la continuité des précédentes, s'adapter aux tissus existants, et privilégier les dents creuses, en prenant garde de ne pas « asphyxier » le tissu urbain.

Les **jardins**, type potager, ne doivent pas être envisagés comme des dents creuses. Ouverts, ils permettent en effet de pérenniser la structure de la ville ou du bourg et de renforcer ses aménités environnementales.

La ville doit être équilibrée et permettre une **mixité d'usage**. Les commerces de proximité peuvent être maintenus et/ou implantés pour la vitalité de la scène publique.

L'étalement urbain doit être maîtrisé, en particulier quand il provoque la perte de la forme urbaine ou de l'identité paysagère. Cela peut être provoqué quand l'extension urbaine s'installe le long des routes, au sein de parcelle agricole, quand il est parsemé au sein de la trame verte ou quand ce dernier est constitué d'une forte proportion d'habitations secondaires.

L'habitat dispersé ne contribue pas à une armature urbaine et paysagère claire.

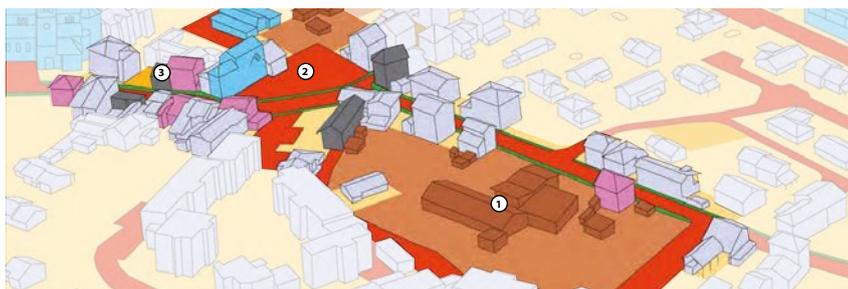
Les formes urbaines anciennes comme certaines existantes sont de réelles sources d'inspiration et de modèle pour les futures constructions et formes urbaines.

Le développement urbain en épaisseur et/ou de façon concentrique est à favoriser quand il est adapté à la forme initiale du bourg.

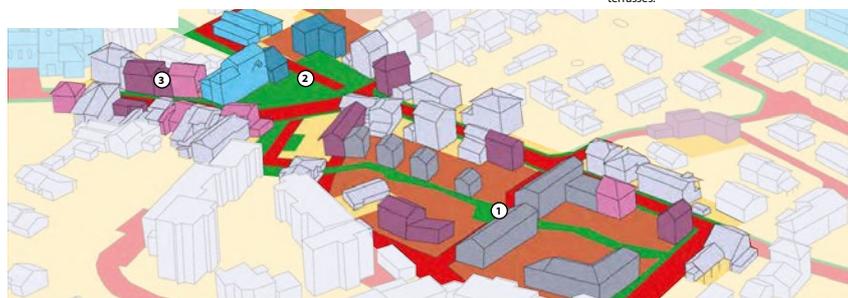
Le pré-verdissement peut préparer le terrain et donner les axes majeurs de l'urbanisation future. De nouveaux quartiers peuvent être projetés à partir d'espaces verts diagnostiqués par la ville.

Favoriser la mixité fonctionnelle dans les projets urbains

Scot Nord-Isère



- 1** Reconversion d'une friche industrielle enclavée dans le tissu urbain en quartier multi-fonctionnel :
 - Des logements et des commerces sont créés,
 - Les voiries extérieures sont prolongées dans l'îlot afin de le desservir,
 - Des cheminements doux parcourent l'îlot.
- 2** Réaménagement d'un espace public dédié aux voiries, en place publique :
 - Une place publique est créée, avec une vocation fonctionnelle : aires de jeux, de repos, terrasse de café...
 - Des équipements publics sont implantés en front bâti,
 - Des cheminements doux et espaces verts sont aménagés.
- 3** Requalification d'une rue commerçante du centre-bourg :
 - Des bâtiments sont construits dans les dents creuses, formant un front bâti et une ambiance urbaine,
 - Des commerces sont aménagés en rez-de-chaussée, participant à l'animation de la rue,
 - Les trottoirs sont réaménagés pour permettre aux commerces l'implantation de terrasses.

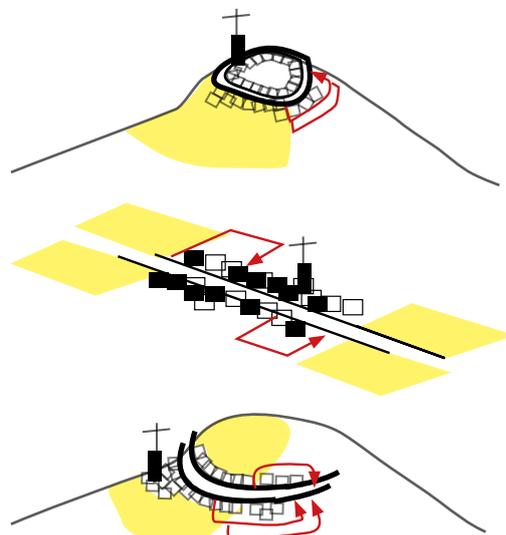


- Logements existants
- Foncier en mutation
- Bâtiments publics existants
- Commerces existants
- Routes
- Logements créés
- Foncier non bâti
- Bâtiments publics créés
- Commerces créés
- Cheminements doux

Socles paysagers (en jaune) garantissant la lecture de village perché, de plateau et de versant.

Evolution urbaines (flèches rouges) par principe de greffe urbaine, qui confortent la morphologie traditionnelle du village

Scot Mont du Lyonnais



Estimation des capacités de construction par densification renouvellement

Scot des Rives du Rhône

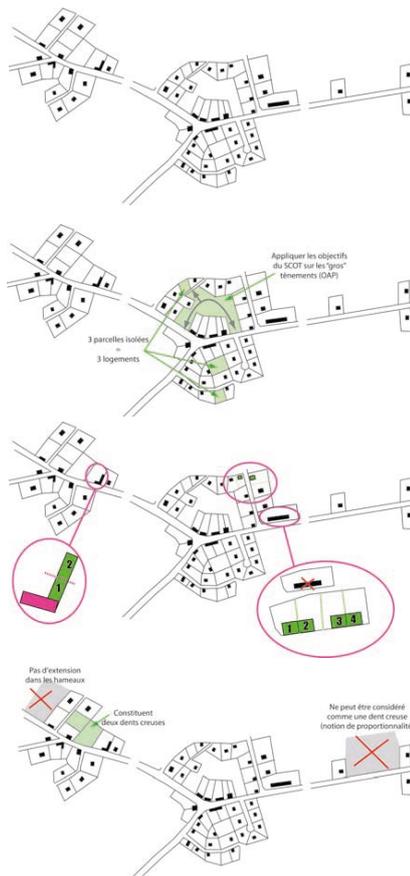


Etat initial sur une commune

Analyser les capacités disponibles dans le tissu urbain et appliquer les objectifs de densité du Scot sur les tènements d'une superficie et d'une configuration adaptée

Les dynamiques de croissance urbaine par renouvellement/densification

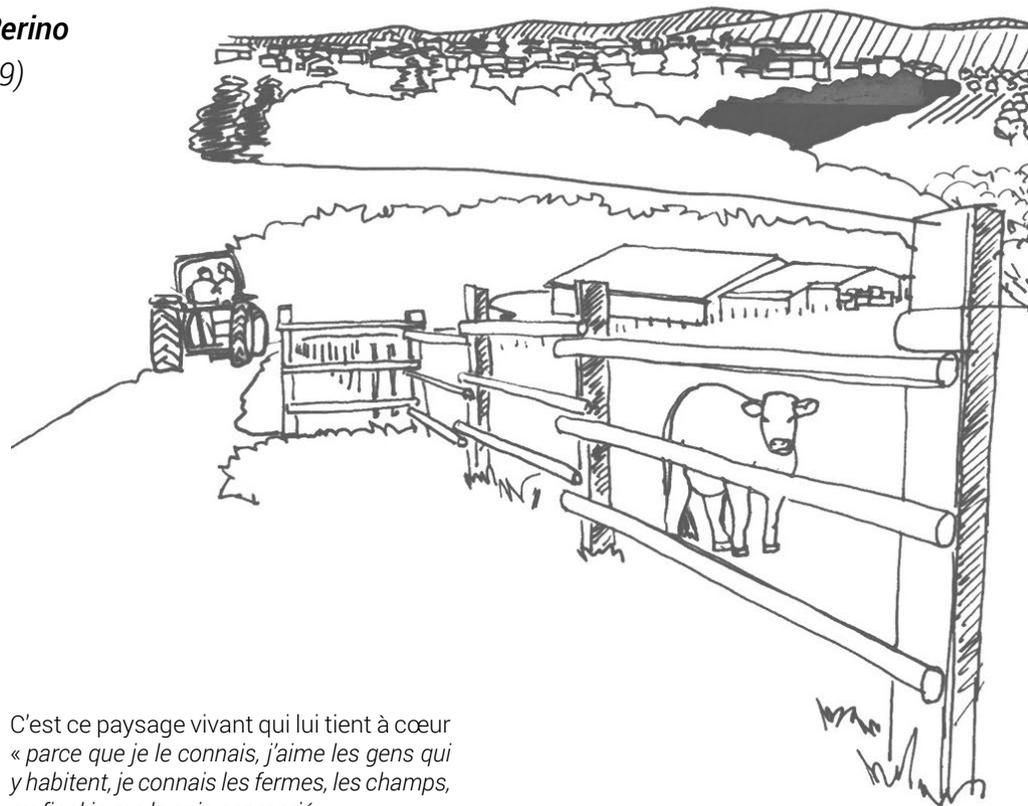
Dans les hameaux, la règle est de construire en épaisseur, dans les « dents creuses » par le biais d'une appréciation « au cas par cas »



Le paysage militant

Honorine Perino

Cinéaste (69)



Portrait

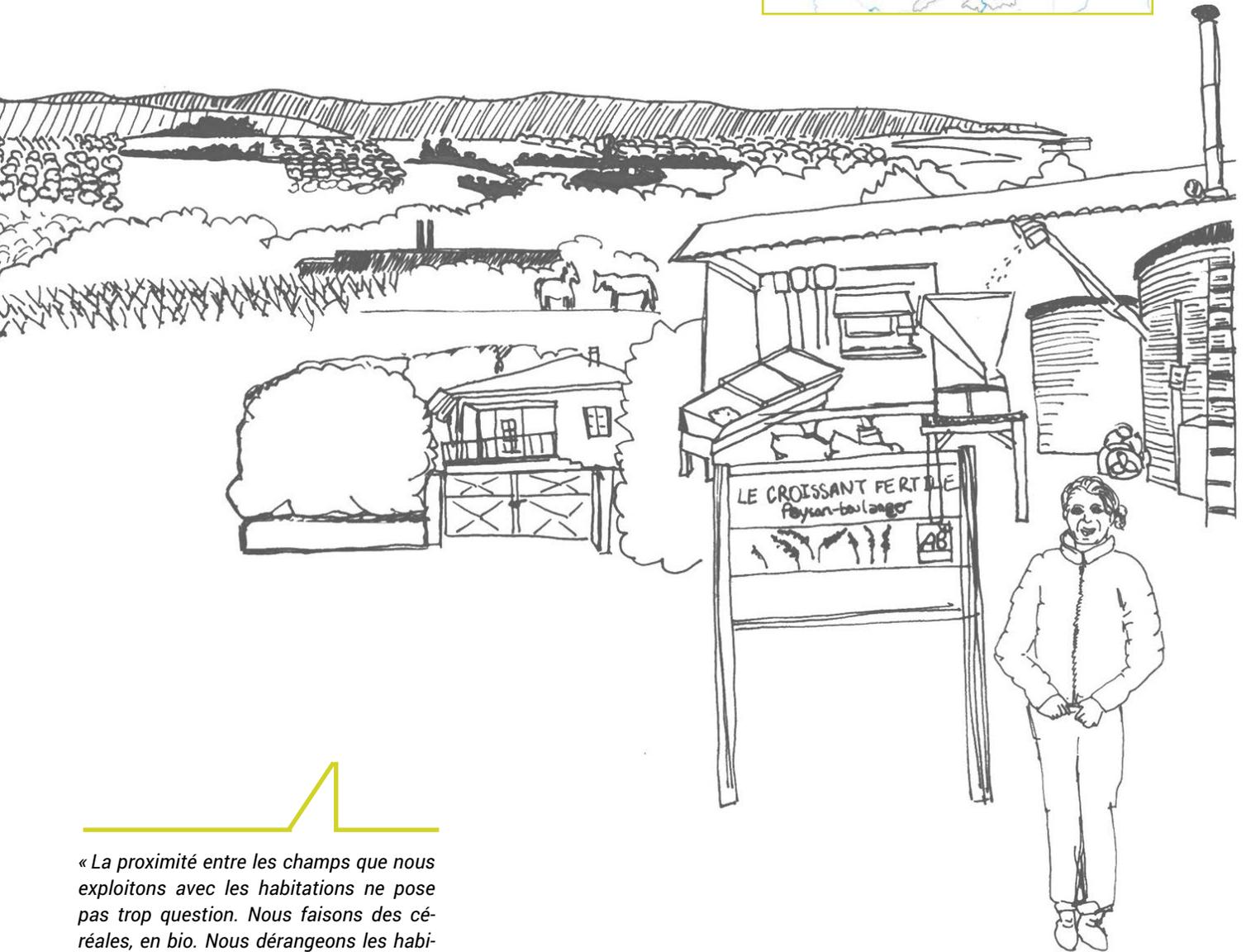
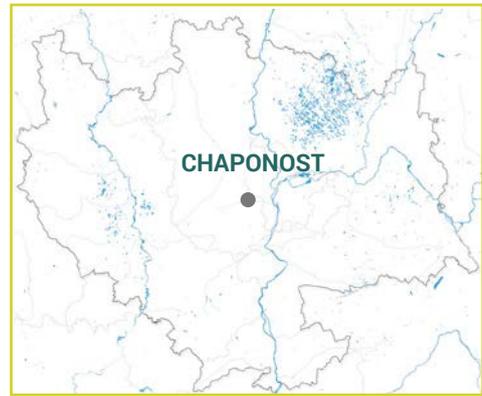
Honorine Perino est cinéaste. C'est par le biais de son dernier film « Les Agronautes » que nous prenons contact et convenons d'un rendez-vous le 23 mars 2017. Elle accompagne, depuis sept ans, son mari dans une aventure haute en couleurs : celle de vivre de la vente de pain bio en maîtrisant toutes les phases de sa production, de la graine à sa confection boulangère. Suite à plusieurs déconvenues administratives, ils espèrent déménager rapidement pour faire profiter de leur beau projet un territoire plus accueillant.

Certains détails lui accrochent l'œil en lui rappelant les difficultés auxquelles ils se heurtent pour pouvoir s'installer sereinement dans leur activité. Pourtant, quand elle regarde au loin, « en direction de notre champ de blé », elle raconte comment elle est tombée amoureuse de ce paysage de l'Ouest lyonnais. Son travail de la terre lui a permis de savoir lire ce paysage le rendant en tout point intéressant.

C'est ce paysage vivant qui lui tient à cœur « parce que je le connais, j'aime les gens qui y habitent, je connais les fermes, les champs, au final je me le suis approprié. »

Cependant, elle déplore les éléments qui lui évoquent l'isolation, un pavillon entouré de haies, les trottoirs bordés de murs hauts, le gâchis d'espace, « les grandes fermes construites qui ne sont plus utilisées aujourd'hui » ou encore la dépendance à la voiture. Bien loin de vouloir s'isoler, son idéal s'inscrit dans de nouvelles synergies contemporaines : « reconstruire un hameau, s'entraider entre exploitants, mixer l'habitat et l'agricole », en somme concrétiser ce qu'ils avaient amorcé avec le collectif. « Plein de gens en ont envie et, en plus, ils ont une activité qui va dans le bon sens pour la planète ! »

« Tous les bâtiments agricoles qui sont en vente à proximité, sans habitation, sont au moins à 300 000 euros. Il n'y a que les fermes équestres qui ont les moyens d'acheter ce type de bien aujourd'hui. Donc le paysage de Chaponost, c'est devenu « féérique » avec des carrosses qui passent devant des exploitations de sapins de Noël. Alors qu'avant, le paysage était constitué de vignes et de vergers comme nous pouvons le voir en face. »



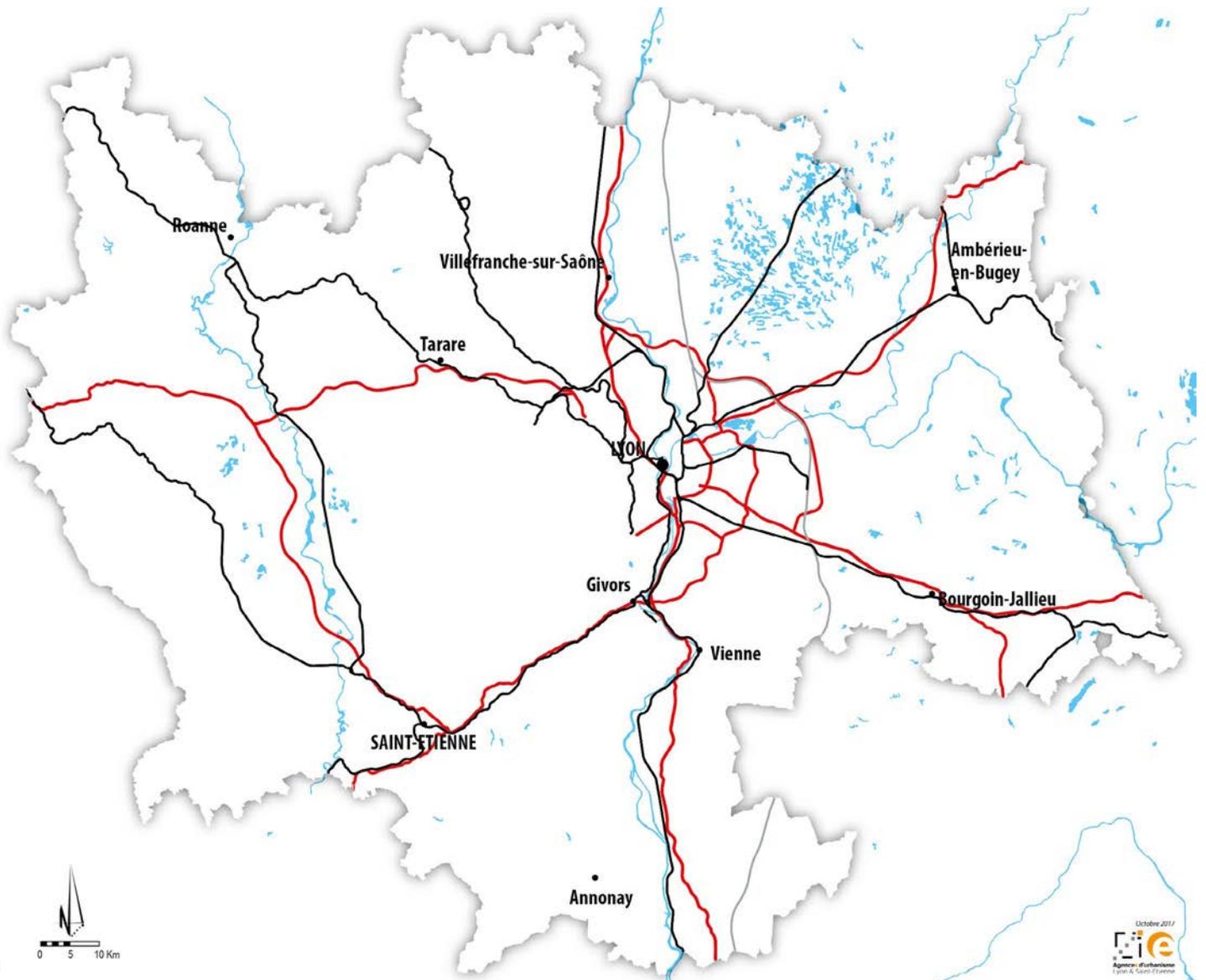
« La proximité entre les champs que nous exploitons avec les habitations ne pose pas trop question. Nous faisons des céréales, en bio. Nous dérangerons les habitants une fois par an seulement lors de la moisson. Ce n'est pas la même situation avec les arboriculteurs qui traitent leurs fruits régulièrement.

Nous entendons beaucoup de gens qui se plaignent de ces pratiques. Cela pose la question de la présence agricole dans les zones résidentielles. Soit cette agriculture n'est pas désirée et il faut le dire clairement. Soit cette agriculture permet de maintenir cette image de « ville à la campagne belle et attirante » et du coup il faut aider les agriculteurs, et accueillir les jeunes. »

« Je comprends qu'on veuille limiter les constructions nouvelles dans les espaces ruraux, et d'ailleurs au début nous ne voulions pas construire du neuf. Le projet initial, c'était de rénover une ferme et d'y établir notre exploitation et notre logement. Mais cela change le statut du bâtiment, et donc la réglementation nous empêche de faire ça. Il y a eu de tels excès, que maintenant au niveau des réglementations, ils ferment tout ! »

« Le paysage, je le vois aussi en fonction des gens qui vivent dedans. Par exemple, quelques dizaines d'hectares viennent d'être bétonnés pour agrandir l'entreprise Boiron, sinon ils auraient peut-être déménagé. Esthétiquement c'est sûr que nous n'y avons pas gagné, mais après ce béton il représente du travail pour beaucoup de gens. S'il y a des bâtiments industriels neufs, c'est parce que les villages sont bien vivants ! »

Principaux axes de transport de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne



8

LIVRET

THÉMATIQUE

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



A6 avant le tunnel de Fourvière

Un paysage en mouvement

Les infrastructures de transport constituent un paysage, à la fois fragmentaire et unitaire, statique et en mouvement. Elles sont partout présentes dans nos paysages. Elles irriguent l'aire métropolitaine de Lyon / Saint-Etienne en créant un tissu complexe et hiérarchique de réseaux.

Des marqueurs du paysage

Ces infrastructures marquent le paysage aussi bien pour les personnes extérieures que pour ses usagers.

Marqueurs du paysage, elles peuvent se révéler être des séparations visuelles et fonctionnelles fortes pour l'individu extérieur en atteignant des cônes de vue et des vues lointaines, mais aussi en scindant des coupures vertes. Leurs développements accélèrent l'évolution des paysages environnants. Une urbanisation en continue le long de certains axes peut se former, et des territoires, jusqu'alors peu connectés, se développent en lien avec les dynamiques de la Métropole.

Des points de vue vers les paysages

Pour l'utilisateur, elles sont le moyen quotidien et privilégié de l'appréhension de nos paysages. Depuis leurs faisceaux, ce paysage en mouvement se compose de points de repère, de points d'appel, et s'organise en séquences plus ou moins identitaires. Les trajets peuvent participer à l'homogénéisation des paysages, gommant sur leurs passages la diversité paysagère des parcours et l'identification des divers territoires composant l'espace. Les points de chutes, quant à eux, marquent l'utilisateur et les premières images qui lui sont proposées, en particulier celle des entrées de ville, très stratégiques car elles déterminent l'attractivité de la commune au sein d'un territoire.

Un moyen pour le développement économique et urbain

Si elles sont l'objet de multiples controverses : polluantes, nuisibles, moches, fragmentantes, les infrastructures routières permettent, entre autres, le développement économique et urbain de l'aire métropolitaine lyonnaise. De plus, leurs déclinaisons multiples (aéroportuaires, ferroviaires, routières, cyclables...) grâce à une intermodalité efficace, offrent la possibilité de partir à la découverte des paysages de l'aire métropolitaine lyonnaise.



L'autoroute A6 dans la traversée de Lyon

La prise en compte des infrastructures de transport dans les documents d'urbanisme

> Porter une attention importante à l'intégration paysagère des infrastructures de transport (anciennes, nouvelles et futures) tout en permettant leur maintien, leur transformation et leur déploiement stratégique et respectueux des identités diverses des territoires de l'aire métropolitaine.

iS

> Être vigilant sur le développement urbain (tant résidentiel qu'économique) tentaculaire le long des axes routiers, et maintenir des coupures d'urbanisation.

S

> Préserver et valoriser des dégagements visuels sur les paysages depuis les infrastructures de transport (tout en s'assurant de conditions sécurisées de circulation).

PL Pa

> Accompagner la création et l'entretien des infrastructures pour s'assurer d'un traitement qualitatif des abords et une insertion paysagère soignée.

PL Pa

iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot

S Enjeux à l'échelle du Scot

PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)

Pa Avec les partenaires

« Étaient-il nombreux ceux qui imaginaient, il y a 50 ans, que les villes du monde entier seraient cernées par des ronds-points ?

L'aménagement autour d'une route, d'une autoroute et d'une ligne de TGV glorifie le nomadisme au mépris du territoire du sédentaire, souvent traversé sans vergogne, altéré définitivement par des infrastructures.

Je refuse pour ma part de masquer, de « cautériser » par des projets d'embellissement ce genre de dévastation qui détache encore davantage l'homme du vivant.

Mais l'avènement du virtuel infléchit cette mobilité héroïsée, qui va s'imprimer, on ne sait de quelle façon, sur le paysage. Je suis certain que les jeunes paysagistes prennent d'ores et déjà la mesure de l'impact de l'e-commerce et l'anticipe pour éviter que ne se reproduisent les mêmes erreurs sociologiques. »

Catherine BERGEAL

ministère de l'Ecologie,
direction de la Nature
et des Paysages

Des infrastructures conçues comme des projets paysagers

Ces orientations, provenant en majeure partie des Documents d'Orientation et d'Objectifs des Scot existants, répondent aux objectifs de qualité paysagère et des degrés d'implication en matière d'infrastructures transports.

Les moyens de déplacement sont à hiérarchiser et le **transport multimodal** à développer. De nouveaux quartiers gare peuvent émerger, des parkings de covoiturage être aménagés, l'offre de liaison douce développée.

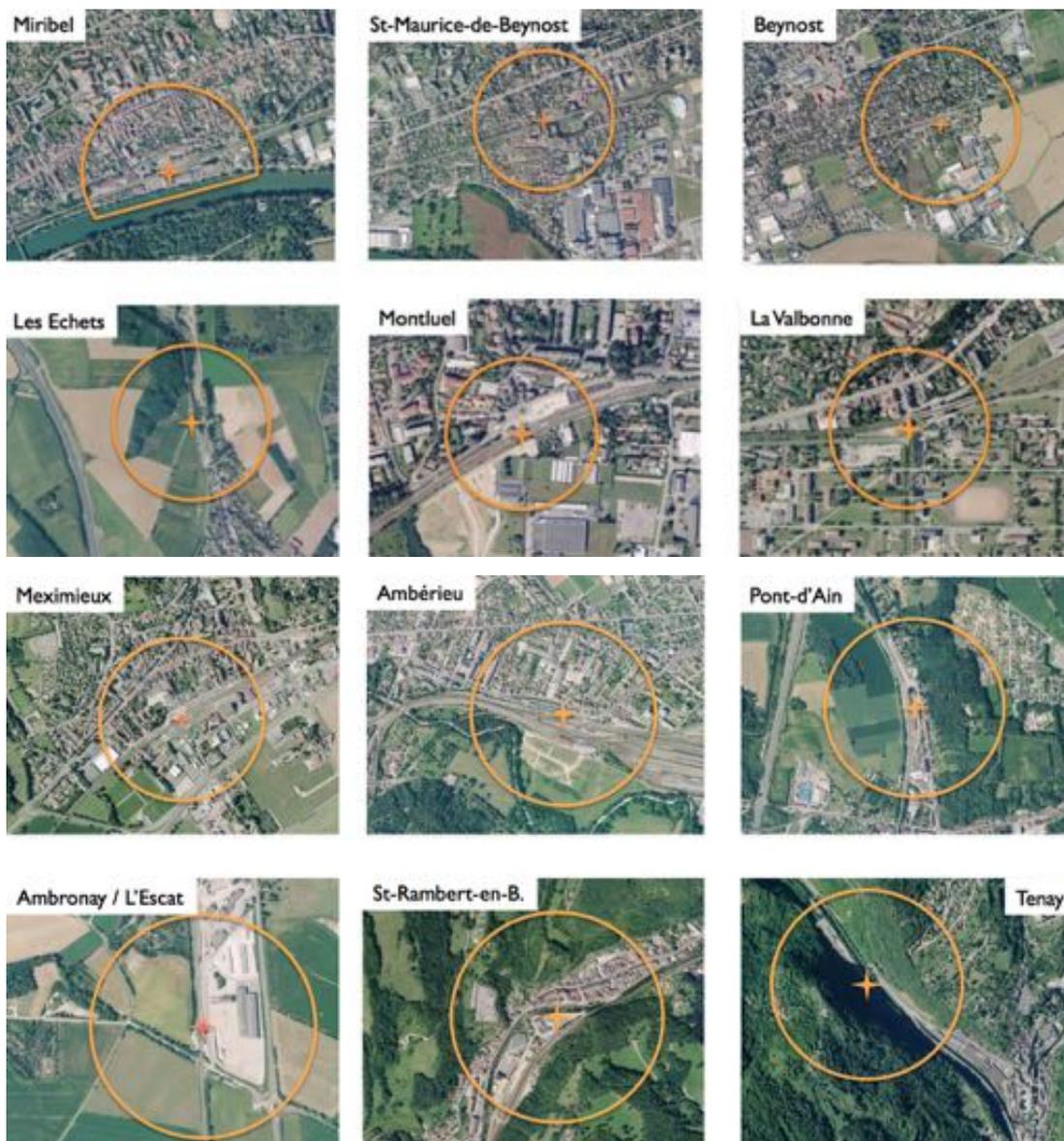
La qualité du cadre de vie des riverains est préservée et améliorée par la **reconquête paysagère des abords d'infrastructures**, berges, coteaux...

Les espaces très perçus visuellement par les usagers des grandes infrastructures sont identifiés : **piémonts, points focaux particuliers, crêtes et lisières, seuils**. La qualité paysagère de ces espaces est spécialement préservée et les cônes de vue intéressants mis en valeur.

Les projets d'infrastructures nouvelles sont abordés comme des projets paysagers.

Les coupures vertes (d'aspect naturel ou rural) sont pérennisées sur les itinéraires, et est évité le développement d'une urbanisation continue et monotone aux abords des infrastructures.

*Privilégier l'aménagement en faveur du rabattement
d'un périmètre de 300 mètres autour des gares
Scot Bucopa*



L'omniprésence de la voiture

François Le Frêche
 Chef de projet à l'Epase (42)



Portrait

François Le Frêche travaille à l'Établissement public d'aménagement de Saint-Etienne et est chef d'un projet de renouvellement urbain d'une entrée de ville : la ZAC de Pont de l'âne – Monthieu. Nous commençons notre entretien le 29 mars 2017 auprès de la maquette du macro lot Steel, projet ambitieux aux éléments architecturaux iconiques et au parti pris paysager fort.

C'est donc plutôt un lien professionnel qui le lie à ce paysage en chantier. Ce paysage, c'est le paysage d'un challenge ; rendre attractif ces interstices dont « personne ne s'occupait vraiment » et de permettre à la fois la reconstruction de la première image de la ville et la création d'un signal fort depuis l'A72. C'est aussi un challenge personnel car « quand vous parlez de commerce ou d'entrée de ville, spontanément, neuf collègues architectes, urbanistes, ingénieurs sur dix vous expliquent que ça ne les fait pas rêver. C'est moins valorisant qu'un espace public en centre-ville ou un groupe scolaire. »

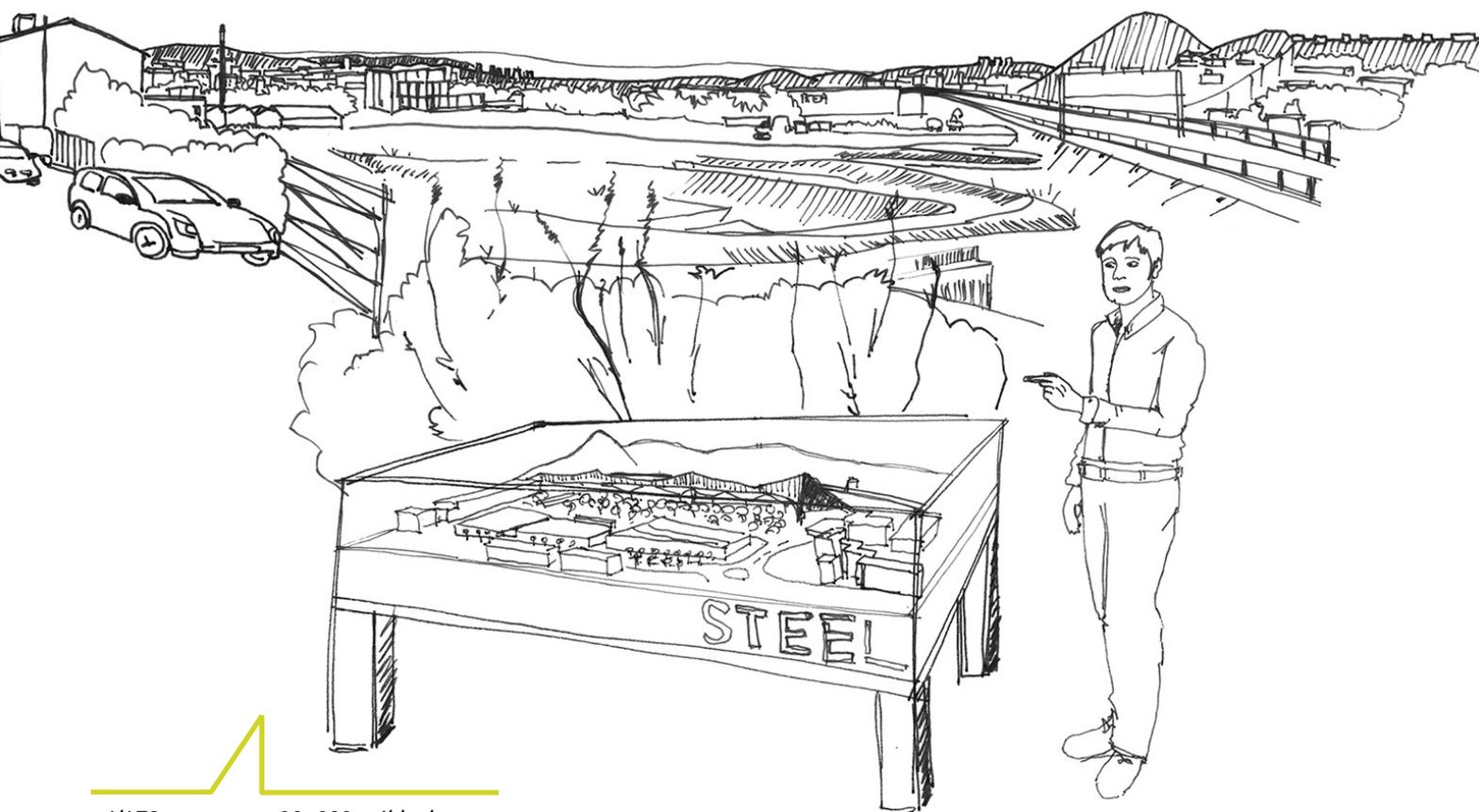
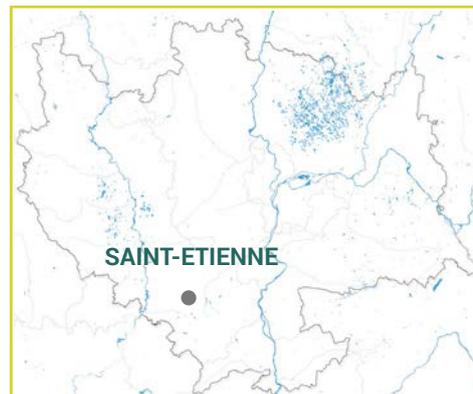
C'est ce travail de renouvellement urbain, de réécriture qui le stimule. « On ne part pas d'une page blanche » qui s'opposerait par exemple aux ZAC « dans un champ de patate » en extension d'urbanisation.

Œuvrant pour le bien commun, il envisage ce paysage comme une plus-value pour les habitants, mais aussi pour la ville.

« Les maisons ici on va transformer leur quotidien. Au-delà de leur proposer des services, des loisirs, et des commerces, ils vont avoir des trottoirs sécurisés, des traversées piétonnes... On va faire œuvre de salubrité publique en sécurisant le déplacement piéton. »

Bien qu'attaché à ce paysage, ce n'est pas ce dernier qu'il fait découvrir à ses amis de passage. Ce n'est pas non plus celui de Saint-Etienne. « Il y a des choses appréciables, mais éprouver du plaisir c'est un peu fort ». Il s'évade alors à dix minutes du centre-ville au Lieu-dit du Guizay pour contempler la vue panoramique ou part beaucoup plus loin apprécier « le bel ordonnancement entre espaces publics et l'habitat » de Rome ou Florence.

« L'omniprésence de la voiture est extrêmement choquante. Saint-Etienne est l'une des rares villes de France où le taux de motorisation des ménages continue à progresser, phénomène exacerbé avec la périurbanisation. Le parti pris de l'équipe municipale est de ne pas stigmatiser l'automobiliste. Ils ont supprimé certains projets de pistes cyclables. Je pense qu'il y a des marges de progression à ce sujet. Cependant, la piétonisation à outrance n'est pas non plus une solution. »



« L'A72 avec ces 90 000 véhicules par jour forme un belvédère au-dessus du terrain du projet. Il y a donc un enjeu de visibilité très important, de réflexion de la cinquième façade, des toitures, des espaces intérieurs, de l'architecture [...]. C'est pourquoi il y avait dès le début un souci particulier à intégrer un paysagiste à l'équipe de projet, et que le paysage ne soit pas un parent pauvre du projet.

De plus, il y avait une volonté politique d'avoir un signal fort, un point d'alerte au sein du projet ; d'où cette architecture contextualisée et vernaculaire. Les jeux de volumes sont un clin d'œil aux crassiers (terril), qui sont structurants de la skyline stéphanoise. Sans trop m'avancer, je pense que ce nouveau projet va être un marqueur du paysage dans les consciences collectives au même titre que le musée d'art moderne ou le stade Geoffroy Guichart. »

« Les sorties de ville avec les zones commerciales sont devenues, je trouve, un peu lamentables. Enfants, nous parlions toujours de la sortie Saint-Bonnet-de-Mure/Saint-Laurent-de-Mure comme quoi c'était catastrophique. L'autre jour, en prenant la sortie de Champagne/Limonest, je me suis rendu compte que ça avait pris la même tournure. Il y a quelques petites choses qui ont été mieux aménagées, mais au final, c'est très peu qualitatif. »

Parole de Dominique Rey

Aller à la thématique « L'espace public » pour son portrait p. 80.

« Avec l'augmentation du trafic que génère la proximité de Lyon, nous entendons le bruit de l'autoroute de plus en plus. Etre à proximité d'une métropole a des avantages, mais il y a aussi le revers de la médaille. Les gardes champêtres des communes viennent régulièrement parce que nous salissons les chemins avec nos engins. Pourtant, les jours de pluie, nous lavons les tracteurs et nous avons investi dans des machines pour balayer les chemins. C'est une problématique que nous n'avions pas vingt ans en arrière. La cohabitation des activités comme les nôtres dans des zones péri-urbaines devient compliquées. »

Parole de Dominique Rey

Aller à la thématique « L'espace public » pour son portrait p.80.

9

LIVRET

THÉMATIQUE

L'ESPACE PUBLIC



Lyon Zème

L'espace public, un espace à partager

L'espace public est à la fois un lieu physique qui correspond à des espaces géographiques ouverts au public et à un espace métaphorique synonyme de sphère publique, de débat public, de bien commun. L'espace public est un espace partagé aux formes, fonctions et usages diversifiés.

Un espace de sociabilité

Pour Thierry Paquot, « *l'espace public est un lieu symbolique ou physique, scène d'une coprésence régulée par des normes directement observables par d'autres. En cela, il s'oppose aux espaces privatifs.*

Quelle que soit sa forme, il permet une fonction essentielle de la vie collective : la communication.

Il facilite l'urbanité élémentaire et reçoit, comme un don anonyme et sans réciprocité attendue, l'altérité ».

Un lieu symbolique

Il est une réponse plus ou moins stratégique à une vision politique. Il répond généralement aux attentes sociétales. Ce lieu peut être symbolique du pouvoir, fonctionnel ou espace d'appropriation des habitants. Que ce soit en cœur des villes et des villages ou dans les périphéries, il peut se doter d'une large palette de formes, de matériaux et une diversité d'usages répondant aux attentes des habitants.

Un lieu de connexion

Les espaces publics restent invariablement des lieux connectés, de connexion, de flux, de rencontre, de détente, de récréation, d'échanges commerciaux ou non, de créativité, etc.

Un espace sensible

L'espace public dépasse ainsi les simples logiques de décoration et de pur esthétisme. Le paysage est en quelque sorte le levier pour parler d'un espace sensible, permettant la création de nouveaux lieux de vie participant à la durabilité des espaces socio-culturels.



Centre de Neuville-sur-Saône, Rhône

La prise en compte de l'espace public dans les documents d'urbanisme

> Concevoir les espaces publics comme un lieu de rencontre au service du bien-être, de la mobilité et de la cohésion sociale.

iS

> S'appuyer sur les spécificités paysagères du site pour construire l'espace public, et ainsi répondre au contexte.

iS

> Intégrer aux tissus urbains les espaces publics en facilitant la diversité des usages.

PL Pa

> Adapter son aménagement aux enjeux actuels et futurs. Ainsi son dimensionnement, sa fonction, son coût d'entretien et de gestion doivent être pris en compte en amont. En outre, le choix des matériaux, de la végétation, le calibrage et la répartition des modes de circulation, la gestion de l'eau, les enjeux de valorisation énergétique et de biodiversité seront pensés dans leur ensemble et de manière transversale et concomitante.

PL

> Intégrer dans la réflexion de son aménagement des thématiques adaptées aux besoins.

PL

> Faire émerger les besoins des particuliers, par le biais d'un diagnostic adapté qui sera réalisé en amont de toute intervention.

S

iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot

S Enjeux à l'échelle du Scot

PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)

Pa Avec les partenaires

« [...] la ville ne « fait » réellement paysage que lorsque le paysage se rattache à la notion de cadre de vie, à celle d'environnement, au premier sens du terme, c'est-à-dire « ce qui environne ».

Dès lors, pour répondre à cette demande d'un meilleur environnement, le soin apporté aux espaces publics, le propre, le calme, l'utile, la qualité des services urbains offerts mais également et de plus en plus, une meilleure qualité de l'eau, de l'air... en un mot, l'aménité de l'espace public et de ses éléments, permet d'inscrire en tout premier lieu, le paysage dans le registre des politiques urbaines. »

Catherine BERGEAL

ministère de l'Ecologie,
direction de la Nature
et des Paysages

L'espace public est le résultat d'une coproduction

L'espace public est d'abord un résultat avant d'être un ensemble de normes, le résultat d'une coproduction entre différents acteurs : l'élu, l'habitant, le concepteur. Ce dernier dispose, à travers les orientations contenues dans les Documents d'Orientations et d'Objectifs des Scot existants, d'un ensemble de préconisations de mise en œuvre qui répondent aux objectifs de qualité paysagère des espaces publics.

Des **processus participatifs** de décision sont élaborés afin d'informer, de consulter, de concerter mais aussi de codécider les futurs projets. Une culture paysagère commune peut alors naître de ces échanges et les espaces publics en découlant sont en phase avec les réels besoins des citoyens.

Les espaces publics sont ménagés et aménagés en proposant des espaces collectifs qui encouragent les **échanges sociaux**.

Le tissu social des centralités est favorisé en faisant appel au tissu associatif, au travail collaboratif mais aussi en mettant en place des moments festifs au sein des espaces publics.

L'éclairage, thématique à part entière, anime le paysage nocturne et donne une réelle identité nocturne aux centralités. Un projet lumière à l'échelle de chaque centralité doit être développé.

Les cœurs de village sont densifiés tout en conservant les espaces publics essentiels au bien-être et au cadre de vie des habitants.

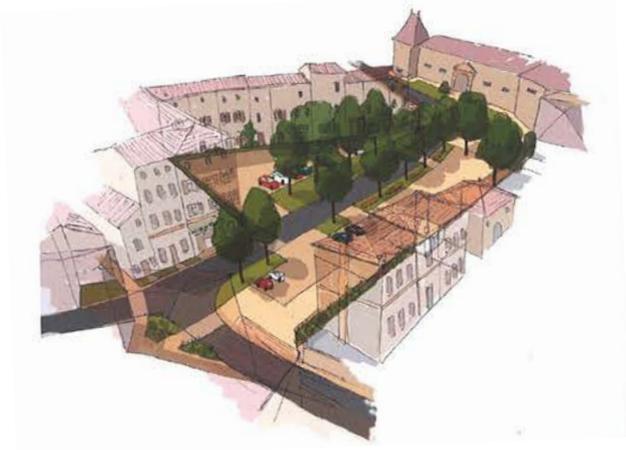
Une trame viaire encourage les déplacements en mode doux permettant de se réapproprier le paysage par la marche et d'avoir une perception d'une nature apaisée au sein de son environnement de vie.

Le caractère champêtre des espaces publics et des limites parcellaires est conservé notamment grâce à une palette végétale diversifiée et cohérente avec le milieu naturel.

Les arbres remarquables, isolés ou au sein d'une forêt, sont repérés afin d'être protégés et valorisés en les intégrant, par exemple, à des parcours de découverte.

La végétalisation de la ville, outre l'impact positif sur la biodiversité, permet aussi de faire face aux **évolutions climatiques** (diminution de l'effet « îlot de chaleur », etc.) et est un gain pour la santé (amélioration de la qualité de l'air...).

*La qualification des espaces publics de Bagnols
Carnet de territoire - Le Beaujolais - CAUE Rhône Métropole*



*Pour un habitat dense individualisé :
20 formes urbaines diverses et
contextuelles, Certu, 2009*

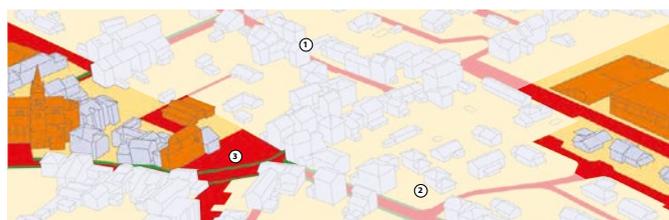


*Une palette végétale locale dans les espaces publics
Plan Paysage de la Côtière rhodanienne - Scot Rives du Rhône*

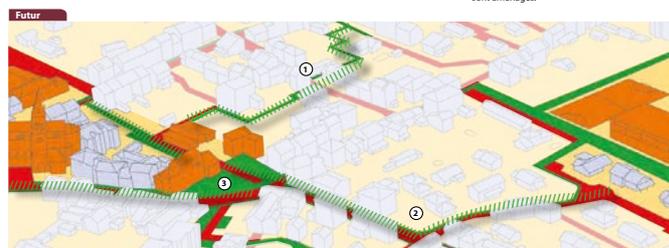


ARBRES	ARBUSTES	GRAMINÉES ET PLANTES VIVACES
platanes noyers saules aulnes chênes arbres fruitiers	lilas rosiers vîgnes genêts lauriers tins	prairies coquelicots stîpas géraniums vivaces gauras

*Faciliter les accès aux équipements et aux services
de proximité en proposant notamment des
réaménagements d'espaces publics - Scot Nord-Isère*

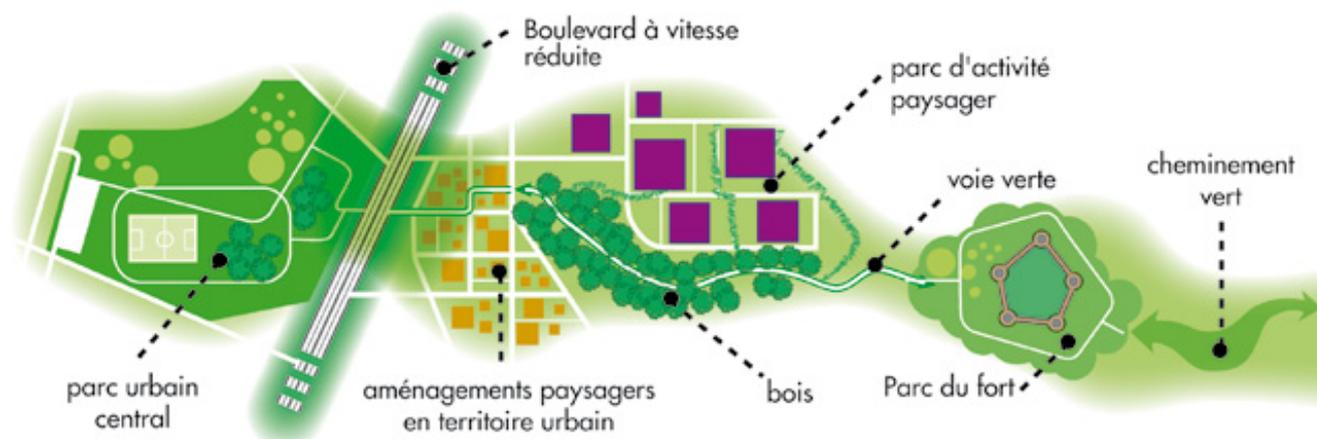


- ① Création d'un réseau de cheminements doux qui irrigue les quartiers existants et crée un lien entre secteurs d'habitation et lieux de centralités (commerces et services, bâtiments et équipements publics, places publiques).
- ② Réaménagement de voiries existantes :
- Des espaces dédiés aux cycles et aux piétons sont créés sur les voiries existantes.
- La cohabitation des modes de déplacement est favorisée par l'adaptation des vitesses de circulation automobile et la création d'espaces partagés et de zones 30.
- ③ Réaménagement d'un espace public dédié aux voiries, en place publique :
- Une place publique est créée, avec une vocation fonctionnelle : aires de jeux, de repos, terrasses de café...
- Des équipements publics sont implantés en front bâti.
- Des cheminements doux et espaces verts sont aménagés.



Logements et commerces existants Bâtiments publics existants et créés Voies piétonnes Routes

L'accessibilité aux espaces de loisirs et de découverte dans le territoire urbain - Scot Sepal



Des bulles d'intimité

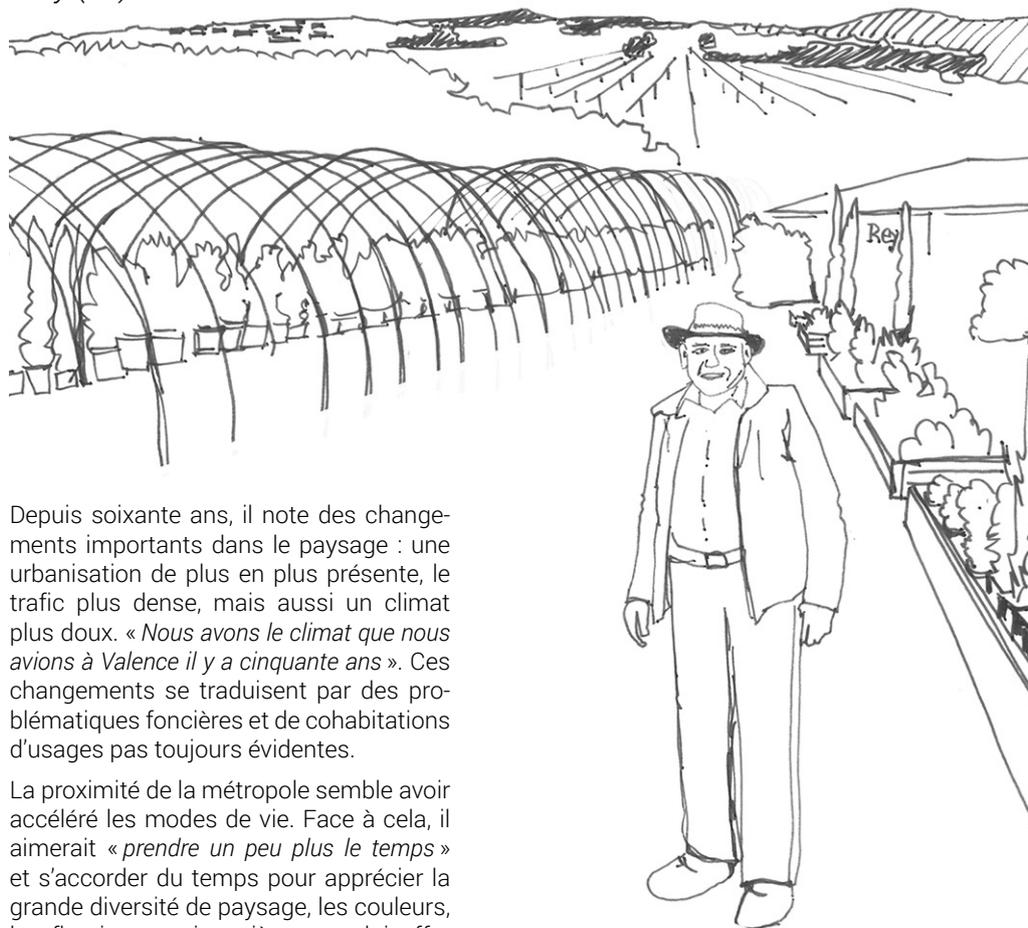
Dominique Rey

Président des pépinières Rey (69)

Portrait

Dominique Rey est le président des pépinières Rey installées à Morancé (Scot du Beaujolais). Pépiniériste d'élevage depuis 1930, cette activité marque le paysage de la plaine des Chères en étant présente sur plus de 110 hectares. Nous commençons notre échange par un tour de son exploitation en voiturette électrique le 10 mars 2017 à 10h.

C'est un lien sage et avec du recul que Dominique cultive avec son paysage. Acteur de l'économie locale, il suggère cependant la rationalisation des exploitations actuelles *« plutôt que de faire du développement à outrance »*. Même s'il travaille à apporter de la nature en ville, il a conscience que, dans sa plaine, *« les gens préféreraient peut-être des vaches ou des vignes »* à la place de ses plateformes horticoles.

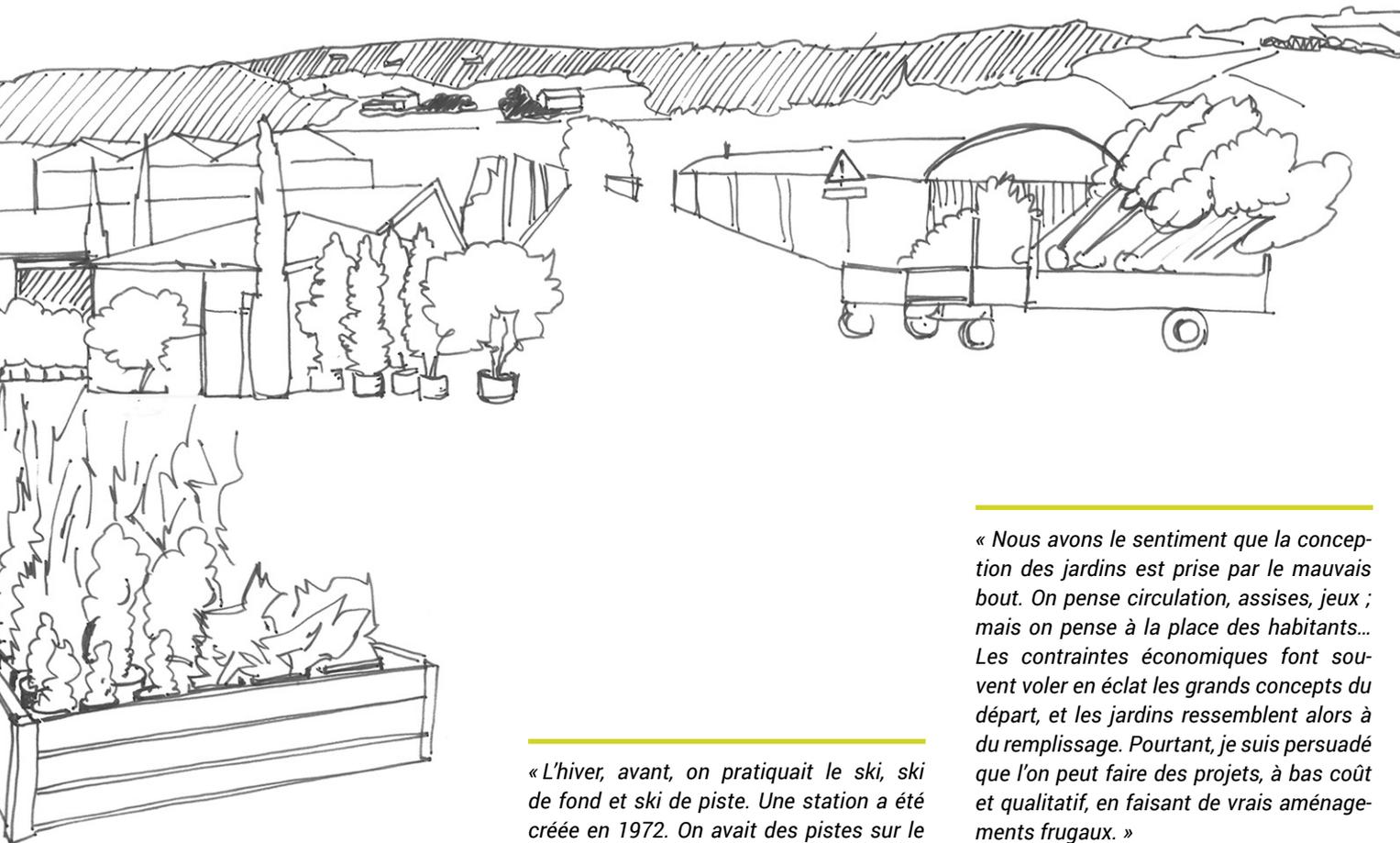
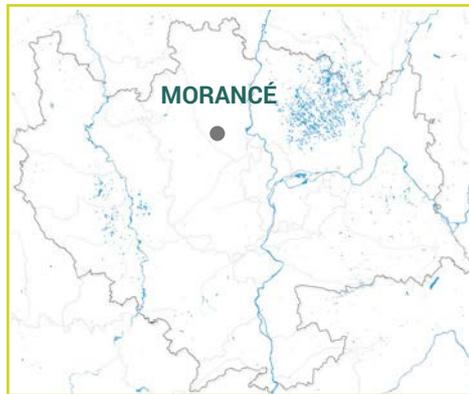


Depuis soixante ans, il note des changements importants dans le paysage : une urbanisation de plus en plus présente, le trafic plus dense, mais aussi un climat plus doux. *« Nous avons le climat que nous avons à Valence il y a cinquante ans »*. Ces changements se traduisent par des problématiques foncières et de cohabitations d'usages pas toujours évidentes.

La proximité de la métropole semble avoir accéléré les modes de vie. Face à cela, il aimerait *« prendre un peu plus le temps »* et s'accorder du temps pour apprécier la grande diversité de paysage, les couleurs, les floraisons saisonnières que lui offre son cadre de vie.

« Mettre des essences locales quand vous êtes dans un environnement extérieur de la métropole, je suis d'accord. Quand vous êtes dans la métropole où tout est artificiel, je n'en vois pas trop l'intérêt. [...] En 60ans d'existence, j'ai vu certaines places être réaménagées trois fois. Dans vingt-cinq ans, nous réamènerons les centres-villes en fonction des nouveaux moyens de déplacements. Alors planter des espèces qui durent longtemps, ou locales, quel intérêt ?

Il faut aussi savoir ce qu'on appelle une plante locale ? L'érable champêtre qui vient d'une pépinière de Pologne est-il plus local qu'une bouture d'une espèce « exotique » élevée ici ? Je ne sais pas. Dans un aménagement public, il faudrait donc arrêter de mettre de l'enrobé, et des bordures dans de la pierre importée de Chine... On peut aussi se poser la question inverse. Quel est l'intérêt de mettre une maison typiquement beaujolaise en plein centre de Lyon ? »



« Quand on sort de la ville, on a un fond de cuvette, avec un aménagement en terrasse, et tous ces terrains, sans être délibérés, avec tous ces talus généreusement boisés et arborés, donnent un paysage très verdoyant. Il y a des qualités, il faut les identifier, les déceler. On essaie autant que possible, notamment à Châteaueux, de travailler la trame urbaine pour conserver des points de fuites sur le grand paysage quand on est piéton. C'est l'intérêt du site stéphanois ».

Parole de François le Frêche

Aller à la thématique « L'entrée de ville » pour son portrait p.72.

« L'hiver, avant, on pratiquait le ski, ski de fond et ski de piste. Une station a été créée en 1972. On avait des pistes sur le village, sur notre mont, et avec le village d'Innimond, on avait des pistes qui nous reliaient. C'étaient des pistes sur la crête. C'était vraiment joli, nous avions une très belle vue. Mais la neige s'est faite de plus en plus rare, les bénévoles aussi. On a tout arrêté. On n'a plus grand-chose. C'est bien triste. Heureusement, il y a encore beaucoup d'associations. Et puis, il y a toujours des familles d'Isère avec beaucoup d'enfants qui viennent s'amuser avec la neige dans les prés. »

Parole de Evelyne Babola

Aller à la thématique « La forêt » pour son portrait p. 32.

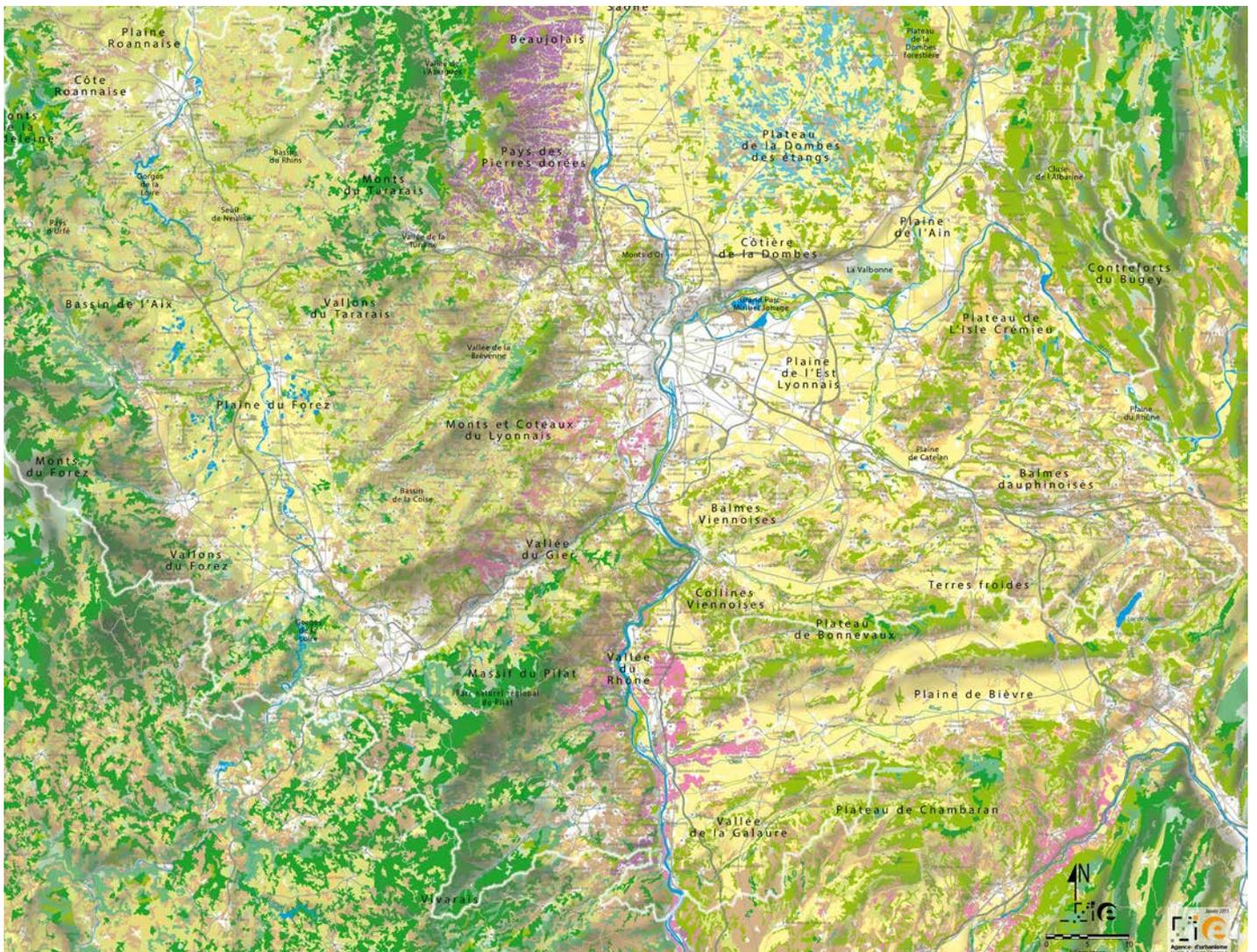
« Nous avons le sentiment que la conception des jardins est prise par le mauvais bout. On pense circulation, assises, jeux ; mais on pense à la place des habitants... Les contraintes économiques font souvent voler en éclat les grands concepts du départ, et les jardins ressemblent alors à du remplissage. Pourtant, je suis persuadé que l'on peut faire des projets, à bas coût et qualitatif, en faisant de vrais aménagements frugaux. »

« La limite privée/publique est nécessaire pour tout le monde. Dans les espaces urbains, qui sont de plus en plus denses, il faut créer ces bulles d'intimité. Il faut accompagner le passage du privé au public, ne pas passer de l'un à l'autre d'un seul coup, il faut prendre en compte les différents cercles sociaux du privé au public et vice-versa. »

Parole de Thomas Gentilleau

Aller à la thématique « La trame verte et bleue » pour son portrait p. 88.

Les espaces naturels et agricoles, socles de la trame verte et bleue de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne



10
LIVRET

THÉMATIQUE

LA TRAME VERTE ET BLEUE



Un réservoir de biodiversité

La trame verte et bleue, un maillage à construire

Autour des notions de biodiversité, de paysage et de loisirs, la trame verte et bleue tisse sa toile et connecte les espaces naturels, agricoles et aquatiques les uns aux autres. L'objectif est d'offrir un accès facilité à la nature à chaque habitant. Il est aussi de préserver les grands équilibres et de structurer une trame paysagère.

De grands réservoirs de biodiversité

L'inter-Scot est un vaste territoire qui couvre plusieurs influences climatiques et des milieux naturels très différents.

Les grands réservoirs de biodiversité sont situés sur les fleuves, les massifs, les plaines humides, les plateaux ruraux et se recoupent avec les grands espaces verts métropolitains : le Pilat, les Monts du Lyonnais et du Beaujolais, La Dombes, l'Isle Crémieu, le Bugey, les Monts du Forez et de la Madeleine et les Balmes viennoises et dauphinoises, Miribel Jonage, etc.

Des corridors écologiques fragilisés

Les corridors écologiques sont des zones de passage fonctionnel, pour des groupes d'espèces inféodées à un même milieu, entre plusieurs espaces naturels de réservoirs de biodiversité. Ces corridors relient donc différentes populations et favorisent la dissémination et la migration des espèces, ainsi que la recolonisation des milieux perturbés. Ils permettent des échanges favorables à la vie, à sa diversité. Or les grands corridors de l'aire métropolitaine lyonnaise sont soumis à diverses contraintes, confrontés aux infrastructures, aux constructions et aménagements, enserrés par l'urbanisation.

De plus, la perméabilité des espaces agricoles et naturels, qui constituent la composante la plus étendue de la trame écologique, est fragilisée par leur artificialisation.

Un cadre pour les préserver

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) apporte une réponse aux enjeux de biodiversité, en proposant un cadre pour la pérennisation et la mise en œuvre de ce réseau écologique. Associé à des outils plus réglementaires à des échelles plus fines, il permet de relier nature et société au niveau des paysages.

Ainsi, en même temps que la trame écologique, une trame paysagère s'installe et se pérennise. Elle a la capacité d'offrir des espaces multifonctionnels et diversifiés accessibles au plus grand nombre.



Cheval dans un pré, ZAP, Chassieu

La prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

- iS
> Assurer la protection des réservoirs de biodiversité.
- iS
> Préserver et restaurer la mise en réseaux des espaces naturels et agricoles à travers un système de liaisons vertes à finalité écologique, paysagère et fonctionnelle.
- iS
> Développer la notion d'éco-paysage afin de permettre un travail pluridisciplinaire autour d'une échelle commune.
- S
> Mettre en réseau différentes composantes de la trame verte et bleue.
- S
PL
Pa
> Conserver, restaurer ou créer un maillage de continuités écologiques, mettant en réseau les réservoirs de biodiversité.
- PL
> Préserver la perméabilité aux déplacements de la faune dans les espaces agricoles et naturels, sans les sanctuariser.
- Pa
> S'appuyer sur la trame verte et bleue pour valoriser les aménités du paysage, développer des lieux de partage et de loisirs, sensibiliser à la préservation de la biodiversité, favoriser les liens sociaux.

- iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot
- S Enjeux à l'échelle du Scot
- PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)
- Pa Avec les partenaires

« Les réseaux écologiques offrent une lecture du paysage aussi complète que possible en ayant une vision globale des ensembles existants d'habitats générateurs de nature et de leurs connexions permettant le maintien des flux biologiques. »

Guy BERTHOUD

Guide méthodologique des réseaux écologiques hiérarchisés : dix années d'expériences en Isère, [en ligne], février 2010

Les lignes de force du paysage

Les trames verte et bleue des territoires de l'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne constituent les lignes de force du grand paysage. Ces dernières sont intégrées dans les orientations provenant en majeure partie des Documents d'Orientations et d'Objectifs des Scot existants. Ces orientations répondent aux objectifs de qualité paysagère.

Le concept d'éco-paysage permet d'enrichir le concept de trame verte et bleue avec les notions de territoire et de paysage.

Des liaisons douces sont aménagées et des loisirs respectueux du caractère naturel de la zone sont encouragés afin de donner à la population un accès raisonné à ces espaces.

Afin de végétaliser la ville, **la trame verte est prolongée dans les cœurs urbains** par le biais d'espaces verts (poumons de verdure, parc d'habitation collective, routes paysagères, etc.) mais aussi par le biais d'une mise en avant de la végétation privée.

Un réseau de haies stratégiques doit être mis en place, en préservant voire en recréant ces milieux. La trame bocagère peut servir de support à cette trame, tout comme le réseau des haies privées (si plantées d'espèces diversifiées et locales).

Les continuums qui créent des coupures vertes font face à la pression d'urbanisation. Le PLU assure le maintien de ce patrimoine naturel en les préservant à l'échelle locale et en recréant la coupure si cette dernière a été mitée ou a disparu. Ces coupures peuvent être dimensionnées et repérées dès le Scot de façon assez fine.

Les corridors écologiques contribuent à la lisibilité de l'armature territoriale et de son paysage. Ils sont aussi des supports à la limitation de l'expansion urbaine et au maintien des silhouettes des bourgs/villages.

Les incidences dommageables de futures implantations doivent être soumises à une évaluation environnementale et paysagère.

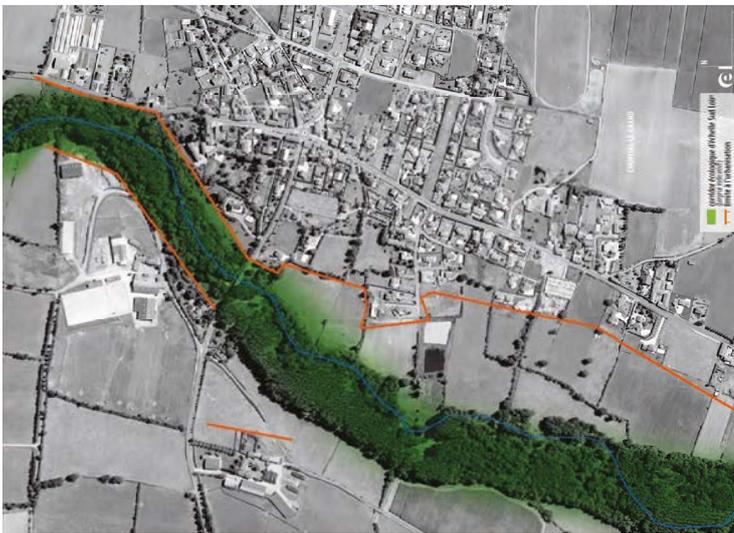
Les échanges écologiques sont favorisés en maintenant un continuum d'espaces naturels, autour, entre et dans les tissus urbains. Ces continuums, corridors écologiques, sont cartographiés, transposés localement (notamment au niveau du PLU) et préservés.

Une attention particulière est portée aux **endroits d'articulations paysagères**.

Les dispositifs mis en place doivent être élaborés **en cohérence avec les dispositifs voisins**.

Les sites écologiques majeurs, les espaces sensibles, les « cœurs verts » sont **identifiés et préservés**. Leur isolement est à limiter au maximum.

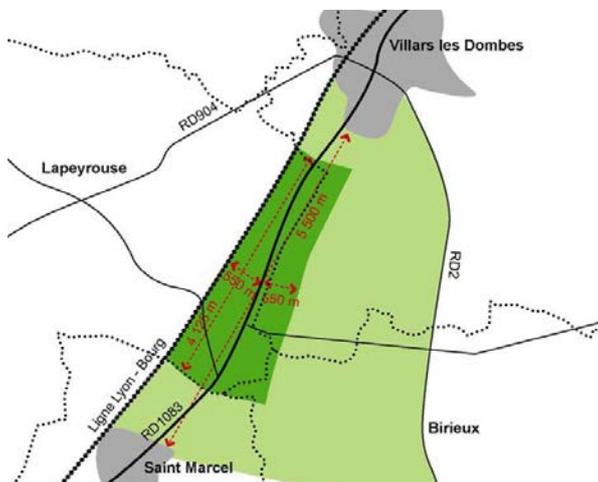
Exemple de corridor écologique et de limite d'urbanisation de Saint-Romain-du-Puy : le corridor est boisé et agricole - Scot Sud Loire



La portée paysagère de la trame écologique fonctionnelle : représentation figurative du concept des corridors écologiques - Maintenir les corridors écologiques - Scot Nord-Isère



Exemple de coupures vertes paysagères avant le SRCE - Scot La Dombes



Le paysage jardiné

Thomas Gentilleau

Co-gérant de Pistyles (69)

Portrait

Thomas Gentilleau est le co-gérant de l'entreprise Pistyles, SCIC de jardiniers œuvrant pour un entretien paysager plus proche de la nature et des habitants.

Résolument tournés vers les dynamiques de notre société actuelle, c'est au cœur d'une centaine d'espaces verts privés qu'il développe à la fois :

- un entretien qui « va beaucoup plus loin que le label éco-jardin » avec une démarche d'amélioration des jardins, des « logiques de plan de gestion adapté à chaque jardin » et « des indicateurs à l'échelle de jardins de petites tailles » ;
- l'inclusion des espaces verts dans une réelle démarche pédagogique et processus participatif avec les habitants.

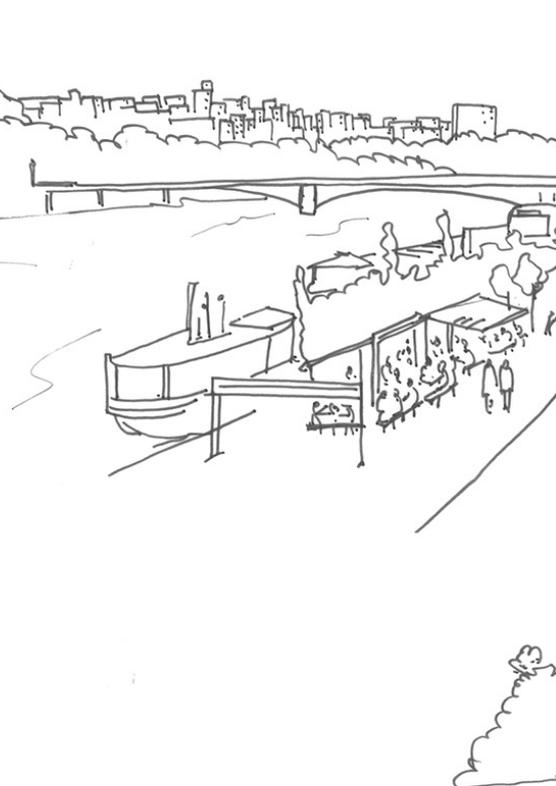
Nous débutons notre entretien le 26 juillet 2017 à 9h au cœur d'une des copropriétés de Lyon 7^e, que son entreprise entretient.

C'est un lien prospectif que Thomas entretient avec son paysage. Il décèle ses potentiels, en vue de les « réactiver, de les valoriser ». Pour lui, les jardins des copropriétés sont les espaces verts endormis du paysage de la métropole qui ont un rôle à jouer autre qu'un décor. « J'ai l'intime conviction que pour faire redescendre les gens dans leur jardin il faut qu'ils y voient un autre intérêt qu'horticole. L'horticole c'est pour les passionnés. »

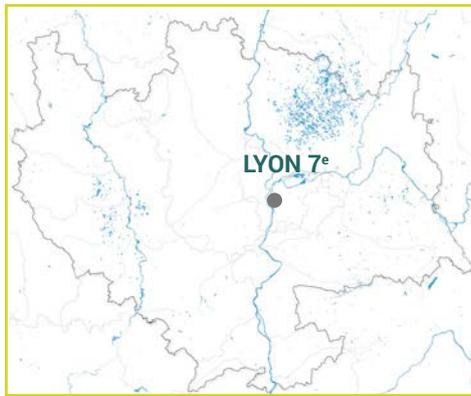
Quand un ami vient lui rendre visite, il lui fait découvrir les quartiers repères de la métropole : le Vieux Lyon, la Croix-Rousse « pour la vue » mais aussi le parc de Gerland car « le fleuve apporte beaucoup de dynamisme pour la structure de la ville ».

Même s'il trouve la Presqu'île belle, il n'y va que très peu : car la nature est trop peu présente : « la nature est pour moi un élément structurant du bien-être. Tout ce minéral a besoin de respirer, et c'est la végétation qui lui permet cela ! »

Le paysage de demain, il le souhaite sans voiture grâce au développement de transports en commun rapide. « La ville vivrait totalement, rien de plus vivant que des gens qui marchent par rapport à la voiture ! »



« Nous avons la chance d'être connectés à des zones naturelles absolument splendides. En très peu de temps nous sommes dans des espaces très beaux. Sur Lyon et son agglomération, il serait intéressant que cette beauté rentre, innerve la ville ».



« Le jardin n'est pas un accessoire d'immeuble. C'est une unité à part, qui a un rôle, et qui ne peut pas être déconnectée du reste des espaces verts de la ville. Le jardin peut apporter des bienfaits, et permet un réel art de vivre dans la ville. Comprendre ces bienfaits, comment il fonctionne, comment le mettre en place (etc.), c'est donner une vraie plus-value à ce foncier. Mettre des règles d'urbanisme pour gagner des mètres carrés pour les espaces verts c'est nécessaire, mais si on n'accompagne pas ce changement, nous auront simplement du béton vert. »

« Quand on regarde toute la chaîne de production de paysage dans la ville, du politique à l'entreprise classique, ils ne savent pas ce que c'est la nature et les plantes. C'est un peu militant comme propos, et je fais un peu des généralités. Mais la culture du jardin, si elle n'est pas absente, elle est vraiment très faible. Le jardin, pour nous, c'est un lieu de vie pour le végétal et pour les habitants, et non un pastiche de la nature en ville. »

« La question des corridors écologiques et de la continuité de la trame verte et bleue est surtout basée sur les espaces publics, et ne prend pas en compte le foncier privé. Il me semble que les pouvoirs publics, parce qu'ils n'ont pas de maîtrise dessus, se sentent démunis par rapport à ces propriétés privées, surtout les anciennes. Pourtant, il y a un enjeu majeur ! »

11

LIVRET

THÉMATIQUE

LES PAYSAGES CULTURELS



La Source Dorée - Ouest Lyonnais

Les paysages culturels, l'identité révélée

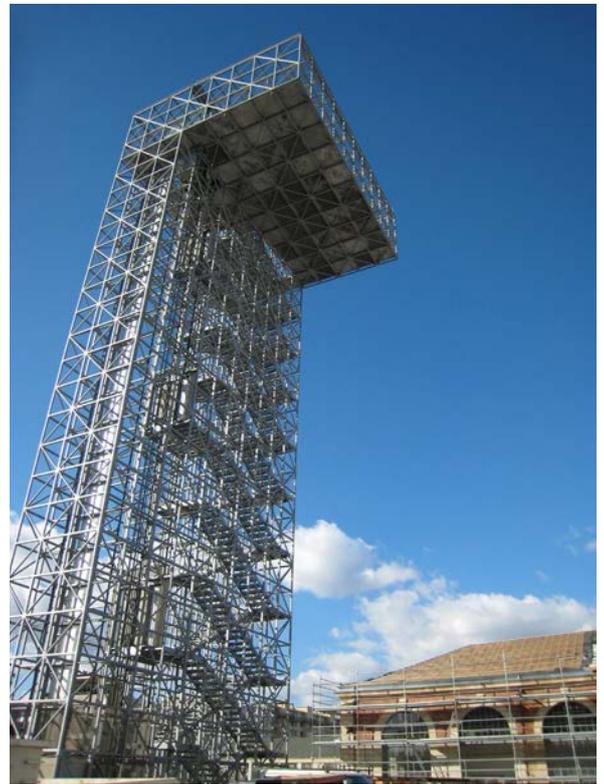
Le paysage se définit comme un territoire perçu dont le caractère résulte de l'action simultanée de facteurs naturels et/ou humains. Cette définition induit que les paysages évoluent dans le temps. Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout, composé d'éléments naturels et culturels étroitement liés.

Cette définition englobe trois catégories majeures.

- **Le paysage conçu et créé intentionnellement par l'homme**: cette catégorie comprend l'ensemble des jardins, les alentours des nombreux châteaux de la région (Ain, Beaujolais, Nord-Isère, La Dombes, vallée du Rhône, Forez, etc.), ou autres parcs et espaces publics des centres urbains (agglomération lyonnaise ou stéphanoise).

- **Le paysage évolutif**, dont la progression stoppée relate un usage passé, encore visible ou qui témoigne d'un mode de vie traditionnel dans lequel le processus évolutif continue. Il concerne les secteurs ruraux patrimoniaux (Beaujolais, La Dombes, Plateau de Crémieu ou Nord de la plaine du Forez), les secteurs naturels (Pays d'Urfé ou du Pilat), ceux dont les usages ont disparu (anciens sites miniers de la vallée du Gier ou de Saint-Etienne).

- **Le paysage culturel associatif** qui révèle l'ancrage des phénomènes religieux, artistiques ou culturels sur le territoire. Ce paysage peut n'avoir qu'un faible impact visuel, mais être très présent localement (paysage sensible). Peuvent ici être mis en avant la tradition gastronomique lyonnaise (grâce à son interland) ou l'histoire de l'industrie de la soie (réseau ferré en étoile, vallées et bourgs industriels, etc.).



Cité du design, Saint-Etienne

La prise en compte des paysages culturels dans les documents d'urbanisme

> Conserver le lien historique entre paysage et patrimoine et le rendre vivant.

iS

> Conserver une mémoire, le paysage est un réel enjeu culturel, un legs à entretenir tout en le faisant évoluer.

iS

> Faire du paysage un levier pour le marketing territorial et le développement d'un tourisme local.

iS

> Valoriser les paysages culturels, notamment pour leurs potentiels touristiques.

S **PL** **Pa**

> Veiller à préserver leurs caractères patrimoniaux identitaires.

PL

> Pour répondre au mieux aux enjeux de préservation et de valorisation, une bonne connaissance des spécificités de ces paysages est nécessaire. Leur prise en compte dans le DOO permet d'intégrer les constructions et les projets urbains dans leur contexte et d'assurer une cohérence sur le territoire du Scot.

S **PL**

iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot

S Enjeux à l'échelle du Scot

PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)

Pa Avec les partenaires

« Au XVII^e et XVIII^e siècles, les ingénieurs royaux, qui ont tracé les premiers grands canaux et sont devenus ingénieurs des Ponts et Chaussées après 1716, ont été formés au dessin comme en mathématiques. Ils n'obtenaient leurs diplômes que si les ouvrages d'art qu'ils dessinaient étaient fiables techniquement et offraient à la vue l'évidence d'une réussite esthétique.

Ces ouvrages ont contribué à donner à la France la réputation d'un pays dans l'agrément et la puissance d'illustrer une tradition vivante et durable d'ingénieur artiste. Le canal du midi est désormais inscrit au patrimoine mondial de l'humanité. »

Régis AMBROISE
et **Odile MARCEL**

Aménager les paysages de l'après pétrole
2015

Paysage et patrimoine

Les orientations qui suivent proviennent en majeure partie des Documents d'Orientation et d'Objectifs des Scot existants. Elles répondent aux objectifs de qualité paysagère propres aux questions patrimoniales pour l'essentiel.

Les matériaux nobles et/ou locaux sont privilégiés pour les nouvelles constructions. Les matériaux issus de l'industrialisation massive sont évités car ils homogénéisent le paysage.

Les savoir-faire artisanaux sont réinvestis en les valorisant auprès des concepteurs d'espaces.

Un tourisme vert de proximité peut être constitué par le biais d'espaces publics, le végétal pouvant assurer la continuité entre des éléments naturels et des espaces verts pour une bonne intégration dans le paysage.

La promotion du paysage peut passer par le développement d'un tourisme vert aussi pour la population locale et peut être couplée avec l'aspect patrimonial et identitaire des paysages.

La préservation du patrimoine vernaculaire permet de faire perdurer la mémoire d'un paysage.

L'artisanat local est encouragé en développant par exemple de nouveaux circuits de commercialisation.

Les vues remarquables sont préservées grâce à la mise en place de cône de vue et grâce à l'intégration de nouvelles constructions dans le paysage.

L'architecture traditionnelle remarquable est valorisée et s'inspire des morphologies traditionnelles pour les constructions nouvelles.

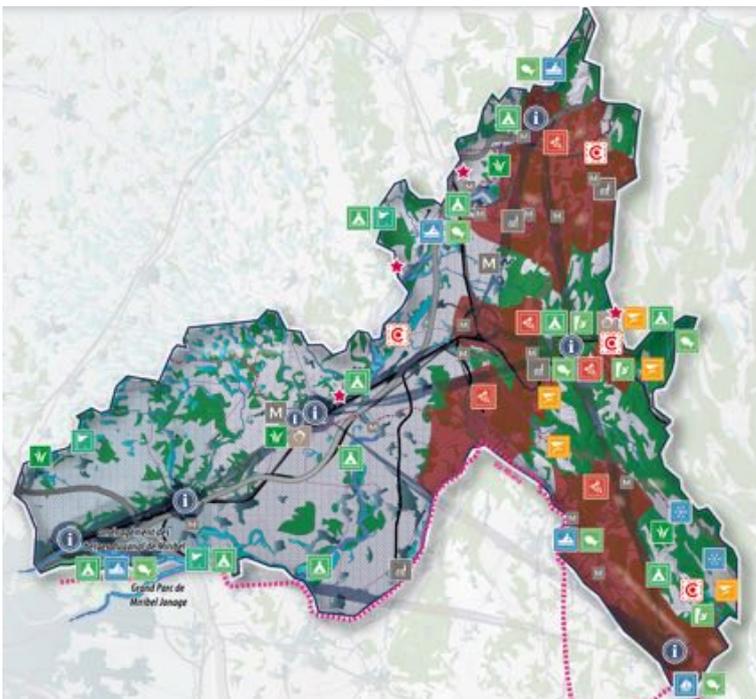
A toutes les échelles, **les centralités facilitent la découverte du patrimoine et les loisirs** en s'appuyant sur la trame paysagère, la trame verte et bleue, les poumons de verdure...

Les éléments patrimoniaux d'un paysage sont repérés, préservés et valorisés en les rendant lisibles au public extérieur et aux habitants.

Un recensement des paysages remarquables et significatifs du territoire est effectué lors d'un diagnostic du territoire et affiné par les communes.

Les structures bocagères, les petits patrimoines agricoles, vernaculaires et/ou religieux (muret, palissage, oratoire, lavoir...) sont reconstitués, entretenus et peuvent être valorisés à l'aide de parcours touristiques.

*Un patrimoine architectural, historique et culturel
comme support d'événements rayonnants - Scot Bucopa*



<p>Une offre de loisirs attractive</p> <ul style="list-style-type: none"> Base de loisirs Port de plaisance Golf Vol libre Camping Domaine nordique Escalade / via ferrata Itinéraire vélo : viaRhône l'Anneau bleu : donner accès à tous, à la nature 		<p>Un patrimoine architectural, historique et culturel comme support d'événements rayonnants</p> <ul style="list-style-type: none"> Villages classés ou labellisés Musées, monuments historiques, autres sites classés ou inscrits Patrimoine industriel Projets touristiques à soutenir : Le Château du Petit Prince, à Saint-Maurice-de-Rémens Autres sites classés
<p>Un patrimoine naturel à valoriser : découverte Nature, circuits pédagogiques, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> Unité Touristique Nouvelle : Grottes de Cendon, site paléolithique de Marchamp, base de loisirs Saint-Rambert + Manoir Petit Prince AOC vins du Bugat Sites classés ou inscrits naturels Itinéraires de randonnée : GRR, GR59, ... 		<p>La structuration de la filière tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Office du tourisme local Coordination de l'animation touristique à l'échelle du BUCOPA pour l'affirmation d'une offre touristique propre Favoriser le développement de l'accueil touristique (restaurants, hôtellerie, gîtes, ...) partout dans le territoire

Des friches en cultures bio

Thibault Alloin

Cultivateur de plantes aromatiques (69)

Portrait

Thibault Alloin est originaire du Beaujolais. Il a travaillé, pendant quinze ans, dans le domaine du vin. Faisant le constat de l'augmentation incessante des friches dans son paysage, il a voulu agir et se lance dans un nouveau projet : la plantation de plusieurs hectares de lavande (et autres plantes aromatiques) pour faire des huiles essentielles. C'est par le biais de sa e-cagnotte, qui remporta un vif succès auprès des habitants de Morancé, que nous le rencontrons ce 10 mars 2017, en début d'après-midi.

C'est un lien de terroir qu'il entretient avec ce paysage. Ses souvenirs sont accrochés à chaque recoin des terres qui nous environne. Son paysage est marqué d'espace « de refuges » et « de repères ». « C'est le mont Verdun qui a toujours été dans ma ligne de mire. »

Il se sent inspiré par la multitude de terroirs et les productions de ces terres. « On peut faire ce que l'on veut ». Si un ami vient à passer, il l'emmène sur « l'autre versant où il y a encore plus de variété ».

« L'extension de Lyon » lui pose question : le foncier dans les villages devient un objet de spéculation qui crée de la concurrence au niveau des terrains. Sans être tranché sur la question, il comprend l'intérêt économique pour les propriétaires fonciers.

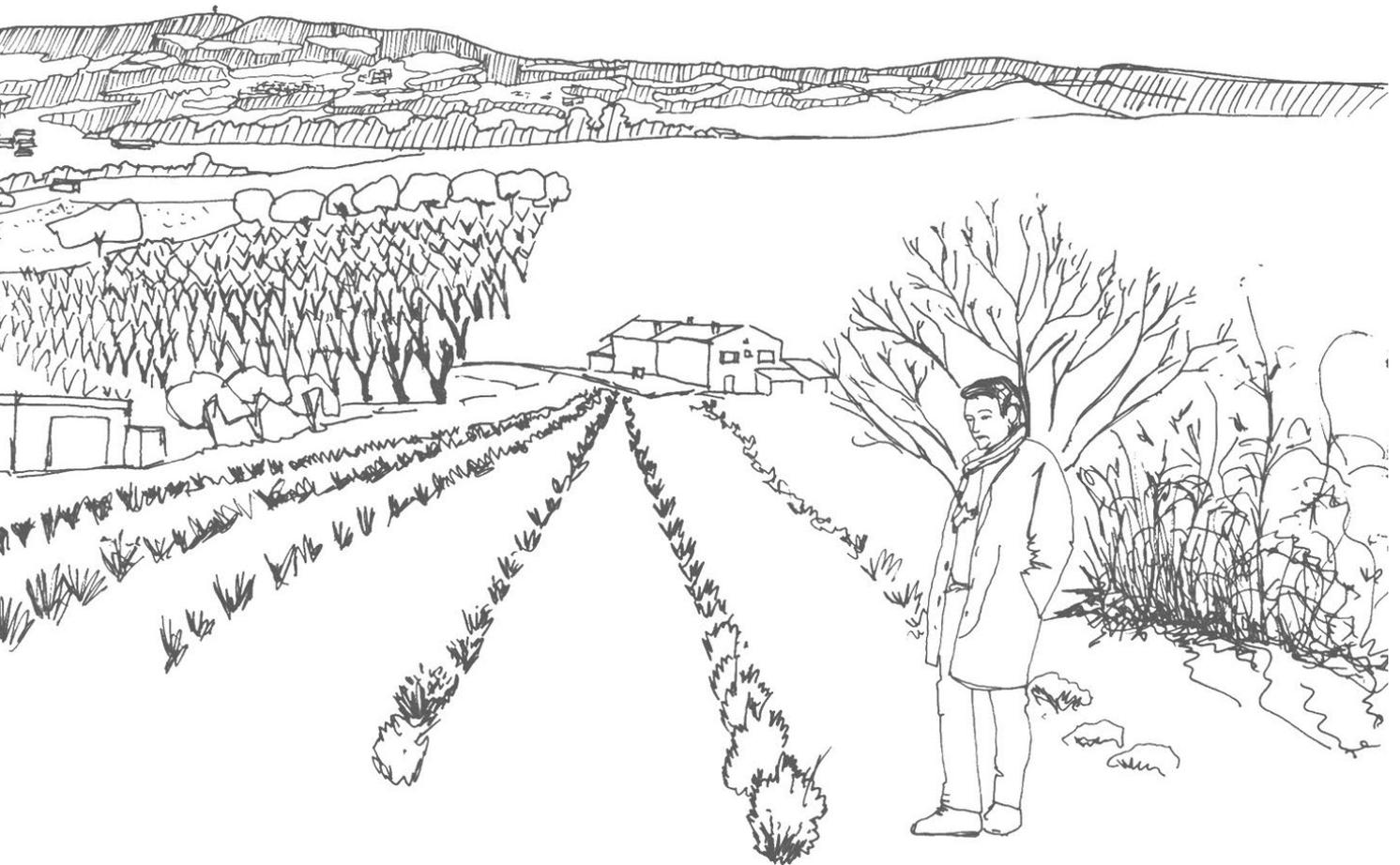
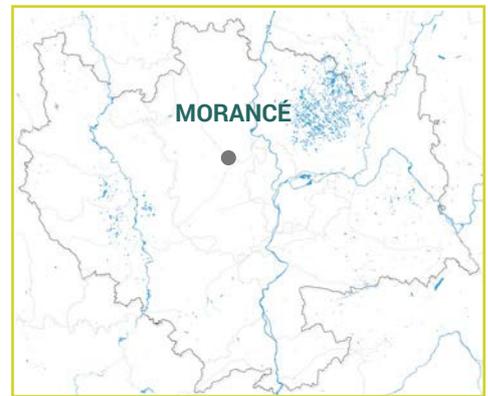
« Sur Morancé, le mètre carré agricole se vend 50 euros, constructible il se vend 200 euros ». Il déplore un manque de cohérence de certains propriétaires agricoles tout en déclarant : « en même temps, l'appât du gain, en fin de carrière, c'est très tentant ».

Plein d'espoir et d'énergie, il rêverait de « mettre fin à toutes les maladies cryptogamiques » pour que toutes les productions passent en bio. Le paysage serait profondément changé, plus varié, en accord avec chaque terroir, et se détacherait de la monoculture actuelle. Un retour en arrière ? En quelque sorte, mais avec « la facilité de travail que l'on a maintenant, on peut faire plus avec moins d'effort ; et c'est une chance ! »



« Les propriétaires de cette nouvelle villa sont ravis que cela soit moi qui m'installe au pied de leur terrain. Parce que la lavande est une fleur, et surtout parce qu'il n'y aura pas de traitement en culture bio.

Certaines personnes qui ont participé à ma e-cagnotte (cagnotte d'argent en ligne), par exemple les habitants voisins à cette parcelle inexploitée, sont contents de mon installation. Cela évite que la parcelle devienne une friche ou redevienne une parcelle traitée (vigne ou fruitier). »

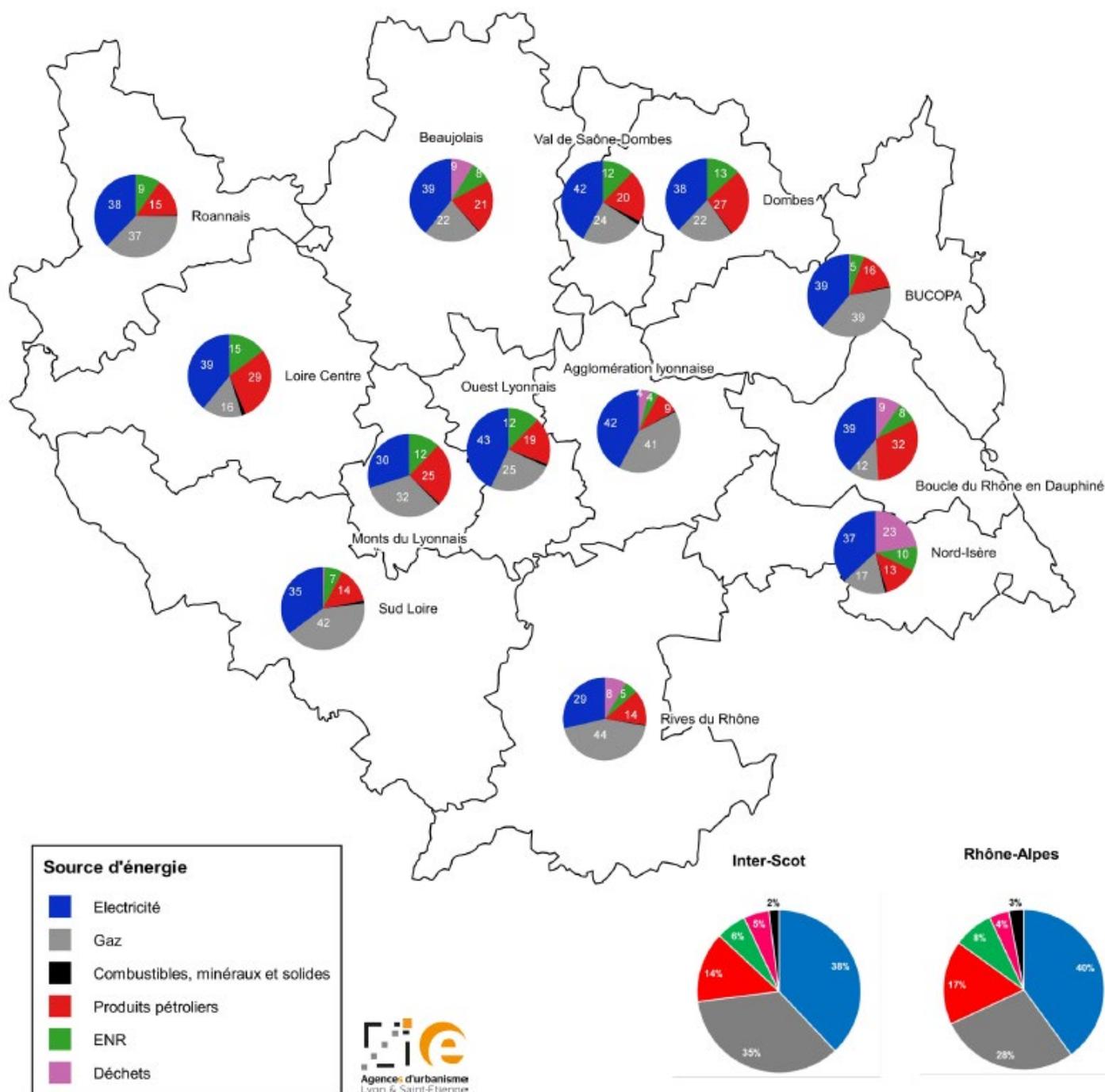


« Je suis revenu en faisant le constat que notre région avait bien changé depuis quelques années. Auparavant, il y avait des vignes partout, des vergers, des arbres fruitiers et qui petit à petit tombaient dans le domaine de la prairie, du pré puis de la friche. Parti de ce constat, je me suis dit qu'il fallait vraiment que ça change, et que mon projet reparte du terroir, de notre météo, qu'il s'adapte au climat qui change. Et suite à un voyage en Provence, je me suis dit que la lavande, ça collait bien »

« Sur la liste des acheteurs en huiles essentielles, il n'y en a qu'un qui m'a répondu. Tous les autres m'ont dit que j'étais barge, que cela ne pouvait pas marcher ! La lavande, après Valence, c'est compliqué... au niveau de la mentalité. »

« Dans les années 1960, mon grand-père fut le premier à arracher tous les arbres fruitiers, sur tous les coteaux, poiriers, pêchers, pommiers, pour planter de la vigne, Sans vouloir recommencer l'expérience, je suis le premier à planter de la lavande ! »

Consommation d'énergies par source en 2014



12

LIVRET

THÉMATIQUE

L'ÉNERGIE



*Centrale de méthanisation
- Mont du Lyonnais*

Accompagner les paysages de la transition énergétique

Les vingt ans de la loi Paysage coïncident avec le débat national sur la transition énergétique : depuis les collectivités ont la possibilité de devenir acteurs de la production énergétique, ajoutant ainsi cette thématique dans le champ de la planification.

Des paysages marqués par l'utilisation des énergies fossiles

L'histoire montre que la production, l'acheminement de l'énergie et le passage aux énergies fossiles a marqué nos paysages : les forêts ont été défrichées pour le chauffage, le charbon a ouvert les villes aux trains, le pétrole a engendré la révolution agricole avec sa mécanisation et son intensification, mais aussi le développement des réseaux routiers... L'organisation de la production et de la distribution énergétique s'est donc détachée des contraintes territoriales permettant une alimentation énergétique équitable et permanente sur le territoire. Seulement, la majeure partie de l'énergie consommée aujourd'hui est polluante, coûteuse et provient de ressources fossiles qui diminuent.

Un accompagnement nécessaire pour le changement

Le développement de dispositifs de production d'énergies renouvelables locales et diversifiées contribue au dessin de nouveaux paysages. La planification et l'élu local doivent accompagner ce changement :

- avec une exigence d'intégration paysagère, ce qui n'est pas incompatible avec une volonté de développement économique ;
- en ciblant les nouvelles opportunités et confrontation d'usages : par exemple, les monts boisés, les plus soumis aux vents,

ne sont plus uniquement des cœurs de biodiversité et des secteurs de loisirs mais une réserve énergétique en carbone (bois énergie) et un secteur privilégié d'implantation d'éoliennes ;

- en prenant en compte les complémentarités des usages : construction et photovoltaïque, exploitation d'élevage et méthanisation, etc.

Le paysage, levier d'un débat démocratique sur l'énergie

Il y a dans cette transition des enjeux d'une réponse spatiale, partant de l'usager plutôt que de l'offre qui peut permettre une production d'énergie de proximité, intégrée à son milieu. La transition énergétique apporte un autre changement important dans la façon de penser le paysage, par le biais de l'évolution des formes urbaines produites. L'introduction d'un urbanisme limitant la déperdition d'énergie (mitoyenneté, bioclimatisme), se rapprochant de la ville historique (constructions regroupées, espaces publics compacts, intégration dans la topographie locale) change visuellement le tissu urbain produit.

Ainsi, la façon d'appréhender les paysages dans l'aménagement du territoire s'en trouve profondément changée et le paysage peut être un levier pour organiser le débat démocratique de l'énergie locale.



Barrage et centrale hydroélectrique, Pierre Bénite.

La prise en compte des paysages culturels dans les documents d'urbanisme

> Faire de la transition énergétique une opportunité pour les territoires en partant d'une approche paysagère et concertée pour concevoir des projets re-territorisés et complémentaires utilisant les richesses et les opportunités des lieux comme de réels atouts.

iS

> Accélérer la transition énergétique des énergies fossiles vers le renouvelable avec une ambition paysagère.

S

> Accompagner les efforts de rénovation thermique par des conseils en insertion architecturale et paysagère.

PL Pa

> Adapter une approche concertée et sensible pour l'implantation des énergies renouvelables en tenant compte des spécificités paysagères (en particulier dans les secteurs les plus sensibles : périmètre historique, grand paysage, co-visibilité, respect des lignes de forces, harmonie entre moderne et patrimoine).

S

> Construire des projets collectifs encouragés par la collectivité.

Pa

> S'appuyer sur les expériences de parcs naturels en guise d'exemples : bonne intégration dans le terrain existant, gestion des eaux pluviales (noues paysagères...), mutualisation des systèmes de chaleur et d'énergie, etc.

PL Pa

iS Enjeux à l'échelle de l'inter-Scot

S Enjeux à l'échelle du Scot

PL Dans les autres documents de planification (PLU, PLUI, PLUI-H)

Pa Avec les partenaires

« L'enjeu mondial du réchauffement climatique trouvera sans doute de nombreuses solutions locales.

À cet égard, les aménageurs chargés de penser la transition ont donc tout intérêt à prévoir, en amont de leur projet, une approche paysagère qui mettra en évidence les caractéristiques propres à chaque lieu.

Cette façon de construire un projet remet en cause les modes d'aménagement qui prévalent depuis le XX^e siècle et qui tiennent les sols pour des supports neutres sur lesquels imposer des modèles standards d'urbanisme ou d'agriculture. Les diversités locales qui avaient perdu leur sens au temps du pétrole retrouvent désormais une pertinence. »

AMBROISE Régis
et MARCEL Odile

Aménager les paysages
de l'après pétrole
2015

Gérer l'impact de l'énergie sur les paysages

Les diagnostics des Scot mettent souvent en évidence l'impact majeur des systèmes énergétiques sur les paysages. En conséquence, des préconisations sont incluses dans les Documents d'Orientation et d'Objectifs des Scot existants, pour répondre aux objectifs de qualité paysagère en lien avec l'implantation de nouvelles unités de production d'énergie.

L'élaboration de chartes paysagères est encouragée en veillant notamment à cadrer les conditions de mise en œuvre des équipements spécifiques (habitat bioclimatique, bâtiments utilisant des techniques traditionnelles de construction type pisé, toitures végétalisées ou photovoltaïques, éoliens individuels, ...).

Le développement des unités de productions éoliennes et photovoltaïques/solaires doit s'inscrire dans **une démarche concertée** afin de prendre en compte la sensibilité paysagère. Il doit aussi respecter les schémas territoriaux éoliens. Une attention particulière est portée sur l'intégration paysagère de ces équipements.

L'implantation d'installations de production d'énergie solaire au sol est interdite sur toute terre ayant un enjeu agricole, écologique ou paysager. Certains secteurs spécifiques (surfaces stériles ou non valorisées) sont admis s'ils ne portent pas atteinte à la préservation des paysages, des milieux naturels et de la production des sols agricoles et forestiers.

L'utilisation des **ressources locales** est développée.

Les boisements sont maintenus permettant de fournir le bois comme énergie de proximité.

Les collectivités locales et les enseignes commerciales sont incitées à engager des réflexions sur **l'éclairage public** et son intégration ingénieuse au sein du paysage (sobriété du matériel, puissance installée, limitation des points lumineux...).

Le besoin de déplacement automobile est minimisé en développant le réseau des transports en commun, en prévoyant des accès sécurisés pour les **modes doux** pour toutes les nouvelles zones à aménager.

Le défi énergie climat : les leviers d'action du Scot Rives du Rhône



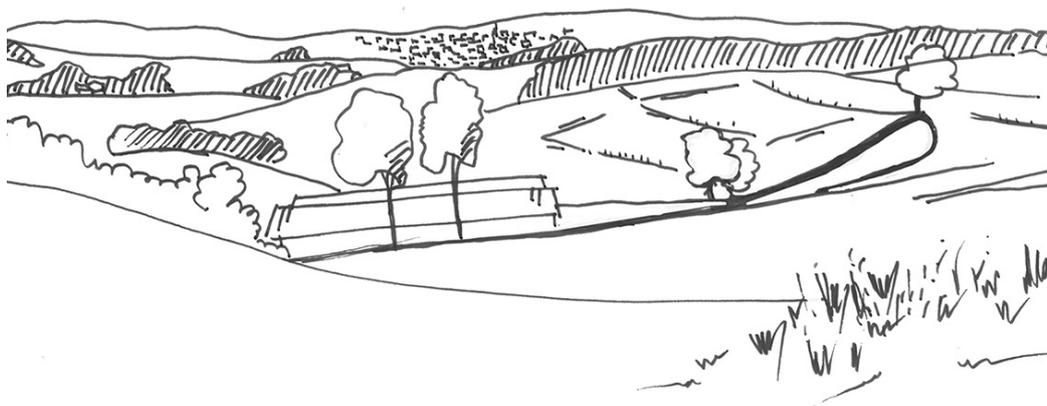
SMRR (Syndicat Mixte des Rives du Rhône)

Conception SMRR - Réalisation Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise

Un équilibre à trouver

Franck Blanc

Éleveur laitier à Duerne (69)



Portrait

Depuis trois générations, la famille de Franck est éleveur laitier à Duerne. Nous nous rencontrons en plein travaux d'installation de panneaux solaires sur le toit de sa ferme le 14 mars 2017 à 14h.

La spécificité de l'élevage de Franck, en plus d'être bio, est d'alimenter son troupeau uniquement avec du foin. Sans ensilage ou complément alimentaire, l'autonomie de la ferme est intimement liée aux terrains jouxtant sa ferme.

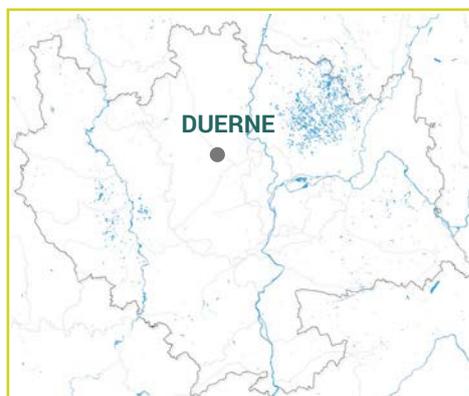
Ce sont donc ses racines qui lient Franck à son paysage. Il connaît son passé et a pu lire son évolution à travers l'exploitation paysanne de son grand-père, puis l'élevage productif des années 1970 de son père. Il se rend compte de l'absence de chaque arbre tombé lors de violents épisodes de vents de plus en plus fréquents. Il apprécie que son travail conserve une terre fertile et ne parte pas « en fumée avec l'érosion ». Les autres fermes sont ses repères, il connaît leurs habitants.

Quand un ami lui rend visite, ils montent « juste au-dessus, sur un plateau qui donne la possibilité de voir à 360°, les monts du Forez, le Pilat, les Alpes... Avec les montagnes enneigées, c'est magnifique. Rien que pour cela, je ne quitterais pas cet endroit ».



« Les éoliennes, ce n'est pas très joli mais tout autant que la multitude de gros poteaux électriques dans le paysage !

L'énergie propre, ce n'est pas forcément beau. Je préfère mes tuiles sur le toit que les panneaux solaires que je suis en train d'installer. Mais l'intérêt principal est bien d'arrêter de polluer. Quand on sera habitué à en voir, cela ne nous choquera plus. Nous nous sommes bien habitués à voir de grosses centrales nucléaires dans la plaine de l'Est ! »



« Le premier POS date de 1972 et donnait tout le village comme terrain constructible. Alors, nous n'avons pas été trop prescriptifs, pour que les gens rénovent en priorité au lieu de construire neuf. Les gens n'ont pas forcément les moyens de rénover. Garder les pierres apparentes, conserver les losses [...], c'est tout une finance ! Alors les losses à côté des panneaux photovoltaïques, c'est devenu typique ! Moi je m'y habitue, les gens s'adaptent... d'autres non... »

Parole de Evelyne Babola

Aller à la thématique « La forêt » pour son portrait p. 32.

« Des voisins ont monté une association contre l'unité de méthanisation. Leurs arguments, c'était : je ne pourrai plus vendre ma maison, ça va sentir mauvais, il y aura plein de transport, ça va exploser... parce qu'ils ont regardé sur internet... Au début, le débat était à charge, et puis finalement les agriculteurs ont pu expliquer le projet et répondre aux questions. Ceux qui sont allés voir l'unité de méthanisation en Ardèche ont su rendre compte que ces craintes n'étaient pas fondées. »

Parole de Marc Gayet

Aller à la thématique « Le village » pour son portrait p. 48.

« Les ABF ne mettent pas en valeur l'aspect durable d'une démarche. Nous aurions bien aimé, à des endroits moins visibles, mettre des panneaux solaires ou de l'éolien : il n'en a pas été question. Je comprends que l'on protège le patrimoine, cela me paraît être une évidence. Mais il y a un équilibre à trouver entre l'impératif du vieux bâtiment, et l'impératif de la vie d'aujourd'hui et de demain. Par exemple, je comprends très bien qu'on me demande de mettre des fenêtres en chêne, cela me paraît évident. Mais à d'autres endroits, quand la rénovation a posé des questions de luminosité et d'isolation, les modifications ne nous ont pas été accordées. Je ne comprends pas ! »

Parole de Nathalie Gaillet-Boidin

Aller à la thématique « Le Socle » pour son portrait p.16

Pour aller plus loin...

Bibliographie

Restaurer un réseau de zones humides sur son territoire. Techni-Cités, n°282 ; 04/2015

Trélazé : au milieu coulent les rivières. Paysage actualités, n°351 ; 07/2012

Retrouver des rivières vivantes. TechniCités, n°223 ; 08/02/2012

Les Paysages des cours d'eau. Geocarrefour ; vol.73 ; n°4 ; 1998

Corajoud Michel - *Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent.* Editions Actes Sud, février 2010

Mosser Monique - *L'histoire mystérieuse des relations entre l'eau et les plantes.* Pascal Cribier

Régis Ambroise, Odile Marcel - *Aménager les paysages de l'après pétrole.* Editions Actes Sud, 2015

Urbain, trop urbain périphérique intérieur.

Pena Michel - *Jouer et jouir du paysage.*

Envies de campagne : Les territoires ruraux français.

Retour sur expérience

Le Plan de Paysage des Monts du Lyonnais, <http://scot.monts-du-lyonnais.fr/scot/plan-paysage.htm>

Les paysages du Scot Bucopa, CAUE de l'Ain, dont les randoScot

Plan Paysage de la côtère rhodanienne, https://www.parc-naturel-pilat.fr/wp-content/uploads/2017/09/ParcPilat_PlanP_9Fiches_2015.pdf

Barthassat Marcellin - Entre naturalité et agriculture, l'espace public rural de la Haute Seymaz .- En ligne : http://www.ar-ter.ch/files/07_barthassat.pdf

Renaturation du cours d'eau de l'Aire à Genève

Jullien F.- Vivre le paysage : ou l'impensé de la raison.- Gallimard

Méthode pour les atlas de paysages : enseignements méthodologiques de dix ans de travaux.

Une charte paysagère pour lutter contre la fermeture des paysages - Communauté de communes du Plateau de Lizon (Jura)

Faire converger les dynamiques à l'œuvre au Mont Saint-Rigaud - Géoparc

Projet de Parc Agricole de Vernand,
Agence Fabrique, Loire (Prix spécial du
paysage décerné par le ministère de
l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

Concertation en amont de
l'aménagement foncier à Saint-Brice-en-
Coglès

« Schéma bocager communal » pour
une commune périurbaine pour l'Atlas
des paysages du PNR du Morvan (58,
71, 89)

Valorisation des produits : Bigarot de
Bessenay, Jardin de cocagne (Bully)

Place de Verdun, aménagement de la
place centrale de Brindas et ses abords
Big Bang office

Aménagement de la montée de la
Grande Côte - Atelier Marguerit

<http://www.observatoirevillesvertes.fr/>
The trust for a public land / [https://
www.tpl.org/](https://www.tpl.org/)

Sentier d'interprétation « L'Homme,
artisan de son paysage »

Sites et sentiers de découverte
et d'interprétation-Voyage(s) en
Millevaches

Remerciements pour la contribution
des chefs de projet des Scot :

- Beaujolais (Bertrand Girard),
- La Dombes (Cédric Bonnardel),
- Monts du Lyonnais (Hélène Gautron)
- Sud Loire (Valérie Devrieux)

Une réalisation
pour le compte et en collaboration
avec les syndicats mixtes de Scot
de l'aire métropolitaine lyonnaise

Directeur de la publication : Damien Caudron, d.caudron@urbalyon.org

Equipe projet : Charlotte Menge ; Philippe Mary p.mary@urbalyon.org ;
Maud Marsauche mmarsauche@epures.com

Dessins : Charlotte Menge

Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne**

une **ingénierie métropolitaine**
au service des **territoires**

Les Agences d'urbanisme de Lyon
et de Saint-Etienne ont constitué
en 2010 un réseau d'ingénierie
au service des territoires.

La présente publication est issue
de cette collaboration originale
au service des acteurs
de l'aire métropolitaine lyonnaise.



**Agence d'urbanisme
de l'aire métropolitaine lyonnaise**

Tour Part-Dieu/23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3
Tél. : 04 81 92 33 00
Télécopie : 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org

epures

**Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09

www.epures.com